

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 15 bis

DU 1^{er} AU 15 août 2013

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 15 bis

Du 1^{er} AU 15 août 2013

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2013/2341	01/8/2013	Approuvant les cahiers des charges de cession des terrains (CCCT) modifiés du lot A2 divisions a, b, et c dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté du Val Pompadour	1
2013/2342	01/8/2013	Déclarant d'utilité publique l'acquisition des immeubles en vue de la réalisation de logements sociaux et d'un espace d'activités sur les parcelles cadastrées section I n°207 et I n°209 sises 1 et 1 ter rue Georges Lamouret -commune de Vincennes-	3
Interpréfectoral 2013/2288	12/8/2013	Portant adhésion de la commune de Compans au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO)	5
2013/2411	12/8/2013	Prescrivant l'ouverture d'une enquête unique, préalable à l'approbation du contrat de développement territorial « GRANDES ARDOINES » et environnementale concernant les communes d'Alfortville (Communauté d'Agglomération Plaine Centrale du Val de Marne), Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine (Communauté d'Agglomération Seine Amont)	8
		Instituant les bureaux de vote à compter du 1^{er} mars 2014 dans la commune de :	
2013/2418	12/8/2013	- Arcueil (+ annexe jointe)	13
2013/2419	12/8/2013	- Cachan (+ annexe jointe)	28
2013/2420	12/8/2013	- Champigny sur Marne (+ annexe jointe)	51
2013/2421	12/8/2013	- Charenton le Pont (+ annexe jointe)	65
2013/2422	12/8/2013	- Chennevières sur Marne (+ annexe jointe)	74
2013/2423	12/8/2013	- Chevilly Larue (+ annexe jointe)	89
2013/2424	12/8/2013	- Créteil (+ annexe jointe)	93
2013/2425	12/8/2013	- Fontenay sous Bois (+ annexe jointe)	147
2013/2426	12/8/2013	- Limeil Brévannes (+ annexe jointe)	161
2013/2427	12/8/2013	- Maisons Alfort (+ annexe jointe)	177
2013/2428	12/8/2013	- Nogent sur Marne (+ annexe jointe)	192
2013/2429	12/8/2013	- Orly (+ annexe jointe)	206
2013/2430	12/8/2013	- Périgny sur Yerres (+ annexe jointe)	219
2013/2431	12/8/2013	- Valenton (+ annexe jointe)	222
2013/2432	12/8/2013	- Villiers sur Marne (+ annexe jointe)	226

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Portant désignation des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales de la commune de :</u>	
2013/251	14/8/2013	- Bry sur Marne	255
2013/252	14/8/2013	- Champigny sur Marne	257
2013/253	14/8/2013	- Chennevières sur Marne	260
2013/254	14/8/2013	- Fontenay sous Bois	262
2013/255	14/8/2013	- Joinville le Pont	264
2013/256	14/8/2013	- La Queue en Brie	267
2013/257	14/8/2013	- Le Perreux sur Marne	269
2013/258	14/8/2013	- Le Plessis Trévisé	271
2013/259	14/8/2013	- Nogent sur Marne	272
2013/260	14/8/2013	- Noiseau	276
2013/261	14/8/2013	- Ormesson sur Marne	278
2013/262	14/8/2013	- Saint Mandé	280
2013/263	14/8/2013	- Villers sur Marne	283
2013/264	14/8/2013	- Vincennes	285



PREFET DU VAL DE MARNE

Créteil, 1 août 2013

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES D'URBANISME
ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

ARRETE n° 2013/2341

**approuvant les cahiers des charges de cession des terrains (CCCT) modifiés du lot A2
divisions a, b et c dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté du
Val Pompadour**

Le préfet du Val de Marne, chevalier de la Légion d'Honneur,

- **Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L311-6 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2000 créant la ZAC départementale du Val de Pompadour ;
- **Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Valenton approuvé le 22 juin 2004 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012/388 du 13 février 2012 approuvant les cahiers des charges de cession des terrains modifiés des lots A1 et A2.1 dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté du Val Pompadour ;
- **Vu** la demande de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val de Marne (SADEV 94) en date du 26 juillet 2013 sollicitant des modifications du CCCT concernant la constructibilité et surface de la parcelle, les délais de dépôt de permis de construire et de réalisation des travaux, la possibilité de vendre en l'état futur d'achèvement et crédit bail et de réaliser des divisions en volume et le cahier des prescriptions architecturales en ce qui concerne la suppression du retrait de 15 mètres par rapport à la RD2 et à la rue de la Ferme de la Tour pour les activités de type bocage, secondaire et tertiaire ;
- **Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1er : Sont approuvés les cahiers des charges des cessions modificatifs à intervenir concernant :

- **le lot A2. division a**, de la ZAC Pompadour sur le territoire de la commune de Valenton, représentant une surface de plancher de la construction maximale de 6000 m² sur le terrain de 6518 m² environ de la parcelle A789p ainsi que des places de stationnement.
- **le lot A2. division b**, de la ZAC Pompadour sur le territoire de la commune de Valenton, représentant une surface de plancher de la construction maximale de 25000 m² sur le terrain de 48904 m² environ de la parcelle A789p et 790p ainsi que des places de stationnement.
- **le lot A2. division c**, de la ZAC Pompadour sur le territoire de la commune de Valenton, représentant une surface de plancher de la construction maximale de 6000 m² sur le terrain de 5976 m² environ de la parcelle A790p et 791 ainsi que des places de stationnement.

Article 2 : l'arrêté préfectoral n° 2012/388 du 13 février 2012 approuvant les cahiers des charges de cession des terrains modifiés des lots A1 et A2.1 dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté du Val Pompadour est modifié en ce qui concerne le lot A2., le reste de l'arrêté est sans changement ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Christian ROCK

PREFET DU VAL DE MARNE

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES D'URBANISME
ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

Créteil, le 1er août 2013

ARRETE PREFECTORAL n° 2013/2342

**déclarant d'utilité publique l'acquisition des immeubles en vue de la réalisation de logements sociaux et d'un espace d'activités sur les parcelles cadastrées section I n° 207 et I n°209 sises 1 et 1ter rue Georges Lamouret
- commune de Vincennes -**

**Le préfet du Val-de-Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur ;
chevalier de l'Ordre National du Mérite ;**

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'urbanisme ;
- **VU** le code de l'environnement ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Vincennes en date du 15 février 2013 demandant l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'expropriation des parcelles I-207 et I-209 sises 1 et 1 ter rue Georges Lamouret ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n°2013/764 du 4 mars 2013 portant ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'expropriation des parcelles I-207 et I-209 sises 1 et 1 ter rue Georges Lamouret sur la commune de Vincennes en vue de la réalisation de logements sociaux et d'un espace d'activités ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013/367 du 4 février 2013 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs le 4 février 2013 ;
- **VU** la lettre de l'établissement public foncier Ile de France(EPFIF) en date du 3 juin 2013,
- **VU** la demande de la mairie de Vincennes en date du 4 juillet 2013, exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération et demandant au préfet du Val de Marne de déclarer l'opération d'utilité publique au profit de l'établissement public foncier Ile de France(EPFIF);
- **VU** le dossier d'enquête ;
- **VU** les rapports et conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 juin 2013 et notamment son avis favorable ;

.../...

- **VU** l'avis favorable du sous-préfet de Nogent sur Marne en date du 25 juillet 2013 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val de Marne ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : est déclarée d'utilité publique au profit de l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF), l'acquisition des immeubles nécessaires en vue de la réalisation de logements sociaux et d'un espace d'activités sur les parcelles cadastrées section n°I-207 et n°I-209 sises 1 et 1 ter rue Georges Lamouret à Vincennes.

ARTICLE 2 : Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de 5 ans à compter de ce jour par l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Val de Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le maire de la commune de Vincennes et le directeur général de l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune et publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général

Christian ROCK



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau du contrôle de légalité, des structures
territoriales et du conseil juridique

ARRETE INTERPREFECTORAL

N°2013-2288 du 12 août 2013

portant adhésion de la commune de Compans au syndicat intercommunal
pour la restauration collective (SIRESCO)

LE PREFET DU VAL-D'OISE

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

LA PREFETE DE LA SEINE-ET-MARNE

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-18 ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°93-2405 du 16 juin 1993 portant autorisation de création du syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) dont le siège social est situé 68, rue Galliéni à Bobigny ;
- Vu** les arrêtés n°98-4314 du 7 octobre 1998, n°99-3434 du 26 août 1999, n°00-0865 du 17 mars 2000 et n°02-1649 du 18 avril 2002 autorisant respectivement l'adhésion des communes de Mitry-Mory, la Courneuve, Fosses et Ivry-sur-Seine au SIRESCO ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°99-0226 du 3 février 1999 autorisant la transformation du SIRESCO en syndicat à vocations multiples dit " à la carte " ;
- Vu** les arrêtés n°02-3936 du 2 septembre 2002, n°03-4054 du 22 septembre 2003, n°04-1893 du 28 avril 2004, n°04-6308 du 31 décembre 2004 et n°06-3331 du 1er septembre 2006 autorisant respectivement l'adhésion des communes de la Queue-en-Brie, Romainville, Marly - la -Ville, Aubervilliers, Tremblay-en-France, Vaires -sur- Marne, Brou -sur - Chantierne et Arcueil au SIRESCO ;

- Vu** l'arrêté n°07- 4142 du 16 novembre 2007 autorisant la transformation du syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) à vocations multiples dit « à la carte » en syndicat à vocation unique de restauration collective ;
- Vu** l'arrêté interprefectoral n°09-1082 du 22 avril 2009 modifiant les statuts du SIRESCO ;
- Vu** l'arrêté interprefectoral n°2010-1486 du 22 juin 2010 autorisant le retrait de la commune de Vaires-sur-Marne du SIRESCO ;
- Vu** l'arrêté interprefectoral n°2010-2845 du 05 décembre 2012 autorisant l'adhésion de la commune de Roissy au SIRESCO ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Compans en date du 22 juin 2012 transmis en préfecture le 26 juin 2012 demandant son adhésion au SIRESCO ;
- Vu** la délibération du comité syndical en date du 16 octobre 2012 transmis en préfecture le 23 octobre 2012 répondant favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Compans au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) ;
- Vu** les avis favorables émis par les conseils municipaux des villes de Fosses en date du 28 novembre 2012, Marly-la-Ville en date du 03 décembre 2012, de Mitry-Mory en date du 06 décembre 2012, d'Aubervilliers en date du 11 décembre 2012, de Bobigny en date du 13 décembre 2012, de Romainville en date du 17 décembre 2012, de la Queue-en-Brie en date du 19 décembre 2012, de Brou-sur-Chantereine en date du 19 décembre 2012, de Tremblay-en-France en date du 20 décembre 2012, d'Ivry-sur-Seine en date du 31 janvier 2013, de La Courneuve en date du 07 février 2013, de Champigny-sur-Marne en date du 27 février 2013 ;
- Vu** l'absence de délibérations des conseils municipaux des villes d'Arcueil et de Villetaneuse dans le délai légal de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal aux maires, qui rend leurs décisions favorables,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures des départements du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis,

ARRESENT

Article 1er : La commune de Compans est autorisée à adhérer au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO). Les statuts sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité.

Article 3 : Les secrétaires généraux des préfectures du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de chacun des départements et dont copie sera adressée à :

- Mesdames et messieurs les maires des communes concernées ;
- Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le président du comité syndical.

**Pour le préfet du département
du Val-de-Marne et par délégation,
le Secrétaire Général,**

Signé

Christian ROCK

**Pour la préfète du département
de la Seine-et-Marne et par délégation
le Secrétaire Général,**

Signé

Serge GOUTEYRON

**Pour le préfet du département
du Val-d'Oise et par délégation
le Secrétaire Général,**

Signé

Jean-Noël CHAVANNE

**Le préfet du département de la
Seine-Saint-Denis,**

Signé

Philippe GALLI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Créteil, le 12 août 2013

PREFECTURE DU VAL DE MARNE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES D'URBANISME
ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

ARRETE PREFECTORAL n° 2013/ 2411

prescrivant l'ouverture d'une enquête unique, préalable à l'approbation du contrat de développement territorial « **GRANDES ARDOINES** », et environnementale concernant les communes d'Alfortville (Communauté d'Agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne), Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine (Communauté d'Agglomération Seine Amont).

**Le préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- **VU** la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, ainsi que ses annexes ;
- **VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 302-13 ;
- **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4 à L. 122-10 et R. 122-17 à R. 122-24 et R 123-9 ;
- **VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 122-15, L. 122-17, L. 123-16, L. 141-1-2 et L. 300-6 ;
- **VU** la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- **VU** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris;
- **VU** le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif au contrat de développement territorial prévu par l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

.../...

- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/367 du 4 février 2013 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs le 4 février 2013 ;
- **VU** l'avis du conseil régional d'Ile-de-France en date du 11 juillet 2013 ;
- **VU** l'avis du conseil général du Val de Marne en date du 24 juin 2013 ;
- **VU** l'avis de l'association des maires d'Ile-de-France en date du 30 juillet 2013 ;
- **VU** l'avis du comité syndical « Paris Métropole » en date du 23 juillet 2013 ;
- **VU** l'avis de l'Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains, en application du II de l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 susvisée, en date du 23 juillet 2013 ;
- **VU** la délibération de principe du conseil municipal de Choisy-le-Roi en date du 10 avril 2013 ;
- **VU** l'arrêté n°2013-161-0001 en date du 10 juin 2013 de Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, portant délégation au préfet du département du Val-de-Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial « Grandes Ardoines » ;
- **VU** l'avis de la direction régionale de l'équipement et de l'aménagement – unité territoriale du Val-de-Marne en date du 22 juillet 2013 ;
- **VU** l'avis de l'autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) en date du 24 juillet 2013 ;
- **VU** le dossier d'enquête, comportant une évaluation environnementale, adressé par la préfecture de la Région d'Ile-de-France en date du 9 juillet 2013 ;
- **VU** la décision n° E 13000102/77 de la présidente du tribunal administratif de Melun en date du 5 août 2013, portant désignation du commissaire enquêteur ;
- **Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'environnement, il sera procédé, dans les communes d'Alfortville, Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine, à une enquête unique, préalable à l'approbation du contrat de développement territorial « **GRANDES ARDOINES** » et environnementale.

ARTICLE 2 : Cette enquête sera ouverte du **lundi 16 septembre 2013 au samedi 19 octobre 2013 inclus**, pendant 34 jours consécutifs, dans les mairies suivantes:

ALFORTVILLE – hôtel de ville - Place François Mitterrand - 94140

Ouvert du lundi au mercredi de 8h 45 à 11h 45 et 13h 30 à 17h 15, le jeudi de 8h 45 à 11h 45 et 15h 30 à 17h 30, le vendredi de 9h à 11h 45 et 13h30 à 16h 15 fermé le samedi.

.../...

CHOISY-LE-ROI - hôtel de ville - Place Gabriel Péri- 94600

Ouvert du lundi au jeudi de 8h 30 à 11h 45 et de 13h 30 à 17h 30 et les vendredis et samedis de 8h 30 à 11h 45 sauf en juillet et août.

VITRY-SUR-SEINE : - hôtel de ville – 2 avenue Youri Gagarine -94400

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h.

et au siège de :

la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne – Europarc – 14 rue le Corbusier -94046 Créteil, ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

et de la Communauté d'Agglomération Seine Amont – 2 rue Waldeck Rousseau – 94600 Choisy-le-Roi, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier d'enquête ainsi que l'évaluation environnementale relative à l'étude d'impact seront déposés dans chacune des mairies, aux sièges des communautés d'agglomération Seine Amont à Choisy le Roi et Plaine Centrale du Val-de-Marne à Créteil et au siège de l'enquête (préfecture du Val-de-Marne), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Il y sera également déposé un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et sur lequel le public pourra présenter ses observations.

L'avis d'enquête sera également consultable sous forme numérique sur le site de la préfecture du Val-de-Marne : www.val-de-marne.gouv.fr.

ARTICLE 3 : Le siège principal de cette enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne – DRCT/3 bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique, où les observations relatives à cette enquête peuvent être adressées, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public.

ARTICLE 4 : Toute information complémentaire peut-être demandée auprès de la préfecture de région d'Ile-de-France (Mme Anne DOUVIN - téléphone 01 82 52 40 46), et de la préfecture du Val-de-Marne, ainsi que des communes concernées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de région d'Ile-de-France et de la préfecture du Val-de-Marne dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'Industrie territoriales et les chambres de métiers et de l'artisanat de région pourront prendre connaissance du dossier et présenter leurs observations dans les mêmes conditions que le public.

ARTICLE 6 : Par décision n° E 13000102/77 du tribunal administratif de Melun en date du 5 août 2013, Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, géomètre expert foncier en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Brigitte BOURDONCLE, fonctionnaire de la ville de Paris en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

.../...

ARTICLE 7 : Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affiches, dans tous les lieux d'enquête mentionnés à l'article 2, sur les sites Internet précités, les revues municipales, les panneaux d'information électronique à message variable des communes concernées, le cas échéant.

L'affichage devra respecter les caractéristiques fixées dans l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement, être effectué 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et maintenu durant toute la durée de celle-ci. Cette mesure de publicité incombe aux maires, qui en certifieront l'accomplissement à l'issue de l'enquête.

Cet avis sera en outre, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans :

- « **Le Parisien** » - Edition du Val-de-Marne,
- « **Les Echos** »

L'insertion de l'avis sera justifiée par la production d'un exemplaire de ces journaux.

La facture correspondante à cette insertion sera adressée à la préfecture de région d'Ile-de-France 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15 - A l'attention de Madame Marie José CIGAN, direction des services administratifs du SGAR.

ARTICLE 8 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

- **Alfortville** : Services techniques de la ville d'Alfortville 58 rue de Charenton -
 - **Samedi 21 septembre 2013 de 9h à 12h**
 - **Mardi 15 octobre 2013 de 14h à 17h**
- **Choisy-le-Roi** : Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri - 94600 - service urbanisme foncier - 2ème étage
 - **Jeudi 19 septembre 2013 de 8h30 à 11h45**
 - **Samedi 12 octobre 2013 de 8h30 à 11h45**
- **Vitry-sur-Seine** : Hôtel de Ville - 2 avenue Youri Gagarine – 94400- service du développement économique - Salle 4
 - **vendredi 20 septembre 2013 de 9h à 12h**
 - **samedi 19 octobre 2013 de 9h à 12h**

ARTICLE 9 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le porteur du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le porteur de projet (Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France) disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

.../...

ARTICLE 10 : Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres, entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter, y compris le maître d'ouvrage, établira son rapport en relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet de Contrat de Développement Territorial.

Le commissaire enquêteur transmettra dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête, le rapport avec les conclusions (en 2 exemplaires) au préfet du Val-de-Marne, qui se chargera de les transmettre, pour être tenus à la disposition du public pendant un an, au préfet de la région d'Ile-de-France, à la communauté d'agglomération Seine Amont - 2, rue Waldeck Rousseau – 94600 Choisy le Roi, et à la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne – Europarc- 14, rue le Corbusier – 94046 Créteil cedex, ainsi qu'aux communes concernées.

ARTICLE 11 : Le commissaire enquêteur adressera, dans un délai d'un mois, copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 12 : La présente enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations, propositions et contre-propositions afin de permettre à Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France de disposer de tous les éléments nécessaires à son information. L'objectif de l'enquête est la signature du contrat de développement territorial par le préfet de Région Ile-de-France, les maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale qui y ont été autorisés par la délibération de l'organe délibérant, dans un délai de trois mois suivant son approbation par le comité de pilotage qui dispose de trois mois suivant la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour approuver le projet de contrat.

ARTICLE 13 : Les personnes intéressées pourront obtenir, auprès de la préfecture de région d'Ile-de-France et de la préfecture du Val-de-Marne, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 14 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le préfet de la Région d'Ile de France, le président de la communauté d'agglomération Seine Amont, le président de la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne, les maires des communes d'Alfortville, de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2418

instituant les bureaux de vote dans la commune d'ARCUEIL

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2012/2751 du 20 août 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune d'**ARCUEIL** à compter du 1^{er} mars 2013 ;

VU le courrier du Maire en date du 18 juin 2013 concernant la modification de dénomination de rues rattachées aux bureaux de vote n°s 3 et 4 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2012/2751 du 20 août 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune d'**ARCUEIL** est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune d'**ARCUEIL** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

../..

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - 10 avenue Paul Doumer

Bureau n°2 - Groupe scolaire Henri Barbusse - 10/14 rue Henri Barbusse

Bureau n°3 - Primaire Olympe de Gouges - 56 avenue Lénine

Bureau n°4 - Maternelle Olympe de Gouges - 56 avenue Lénine

Bureau n°5 - Espace Jaurès - 20 avenue du Président Salvador Allende

Bureau n°6 - Primaire Aimé Césaire - avenue du Général de Gaulle

Bureau n°7 - Maternelle Danielle Casanova - 26 rue du Général de Gaulle

Bureau n°8 - Primaire Jules Ferry - 1 rue Paul Signac

Bureau n°9 - Centre Marius Sidobre - 26 rue Emile Raspail

Bureau n°10 - Maternelle Louise Michel – 62 avenue de la Convention

Bureau n°11 - Primaire Jean Macé B - 2 rue Fernand Forest

Bureau n°12 - Maternelle Pauline Kergomard - 49 avenue Gabriel Péri

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - 10 avenue Paul Doumer

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de L'Haÿ les Roses ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

signé

Christian ROCK

BUREAU 1
Hôtel de Ville

LISTES DES RUES
<i>Avenue de la République</i>
<i>Avenue François Vincent Raspail du 23 au 31</i>
<i>Avenue Laplace du 1 au 17</i>
<i>Avenue Paul Doumer du 2 au 10</i>
<i>HLM des Irlandais, Esc 1 à 11 et 2 au 10</i>
<i>Impasse Albert Legrand</i>
<i>Impasse du Bel Air</i>
<i>Mail Gaston Doiselet</i>
<i>Place Lavoisier</i>
<i>Rue Albert Legrand</i>
<i>Rue d'Estienne d'Orves</i>
<i>Rue Eugène Fournière</i>
<i>Rue Georges Politzer</i>
<i>Rue Jean Pierre Timbaud</i>
<i>Rue Louis Frébault</i>
<i>Rue Marius Sidobre du 85 à la fin et du 74 à la fin</i>
<i>Rue Monge du 1 à la fin et du 4 à la fin</i>
<i>Rue Pasteur</i>
<i>Rue Pierre Brossolette</i>
<i>Rue Victor Basch</i>

BUREAU 2
Ecole Henri Barbusse

LISTES DES RUES
<i>Allée Bellevue</i>
<i>Allée Paul Doumer</i>
<i>Avenue François Vincent Raspail du 33 à la fin et du 36 à la fin</i>
<i>Avenue Jean Jaurès du 111 à la fin</i>
<i>Avenue Laplace du 2 au 26 Bis et du 19 au 25</i>
<i>Avenue Paul Doumer du 1 à la fin</i>
<i>Avenue Paul Vaillant Couturier du 1 au 15</i>
<i>Avenue Pierre Ronsard</i>
<i>Impasse de la Blonde</i>
<i>Impasse sous les Prés</i>
<i>Passage Boutet</i>
<i>Place de la Pléiade</i>
<i>Rue Antoine Baïf</i>
<i>Rue Benoit Malon</i>
<i>Rue Boulineau</i>
<i>Rue de Stalingrad</i>
<i>Rue Etienne Jodelle</i>
<i>Rue de la division du Général Leclerc du 52 à la fin</i>
<i>Rue Emile Bougard</i>
<i>Rue Henri Barbusse</i>
<i>Rue Joachim du Bellay</i>
<i>Villa Baudran</i>
<i>Villa Gustave Edouard</i>

BUREAU 3
Primaire Olympe de Gouges

LISTES DES RUES
<i>Avenue Vladimir Illitch Lénine du 32 à la fin et du 25 à la fin</i>
<i>16 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>14 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>22 HLM Chaperon Vert 1ère avenue bât HU</i>
<i>24 HLM Chaperon Vert 1ère avenue bât HU</i>
<i>26 HLM Chaperon Vert 1ère avenue bât HU</i>
<i>28 HLM Chaperon Vert 1ère avenue bât HU</i>
<i>6 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>4 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>2 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>Rue Voltaire</i>
<i>Allée de la Villa Mélanie côté pair</i>
<i>Allée André CHEDID</i>
<i>Allée Django REINHARDT le N°2</i>
<i>Allée Simone de Beauvoir du 1 au 3 et du 2 au 6</i>

BUREAU 4
Maternelle Olympe de Gouges

LISTES DES RUES
<i>12 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>10 avenue du Chaperon Vert</i>
<i>8 avenue du Chaerpon Vert</i>
<i>31 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>29 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>27 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>25 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>23 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>21 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>19 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>17 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>15 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>13 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>11 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>9 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>7 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>5 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>3 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>1 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>8 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>6 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>4 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>2 rue Danielle Mitterrand</i>
<i>Place Camille Blanc</i>
<i>Rue Auguste Blanqui</i>
<i>Rue Camille Blanc</i>
<i>Rue des Champs Elysées</i>
<i>Rue Génova</i>
<i>Rue des Martyrs du 8 Février 1962</i>
<i>Rue de la Villa Mélanie côté impair</i>
<i>Rue Alice MILLIAT</i>
<i>Rue Lounès MATOUB</i>
<i>Allée Django REINHARDT du 1 au 3 et du 4 au 6</i>
<i>Allée Simone de Beauvoir du 5 au 7 et le n°8</i>
<i>Rue des Carriers</i>

BUREAU 5
Espace Jaurès

LISTES DES RUES
<i>Avenue Aristide Briand du 1 au 13</i>
<i>Avenue du Président Salvador Allendé</i>
<i>Avenue Jean Jaurès du 2 à la fin et du 1 au 109</i>
<i>Avenue Jeanne D'Arc</i>
<i>Avenue Laplace du 28 au 52</i>
<i>Avenue Vladimir Illitch Lénine du 2 au 30 et du 1 au 23</i>
<i>Impasse Doron</i>
<i>Rue de Chinon</i>
<i>Rue du 19 Mars 1962</i>
<i>Rue Ernest Renan</i>
<i>Rue du 11 Novembre 1918</i>
<i>Rue de Reims</i>
<i>Rue Vaucouleurs</i>
<i>Avenue Nelson Mandela</i>
<i>Rue Marguerite Lagrange</i>
<i>Rue Antoine Marin</i>

BUREAU 6
Primaire Aimé CESAIRE

LISTES DES RUES
<i>Avenue du Docteur Durand n°48</i>
<i>Avenue Laplace (dont HLM Vache Noire) du 27 à la fin et du 54 à la fin</i>
<i>Rue Laplace</i>
<i>Rue Monge n°2</i>
<i>Rue du Général de Gaulle du 47 à 53</i>
<i>Allée des Sophoras</i>

BUREAU 7
Maternelle Daniele Casanova

LISTES DES RUES
<i>Avenue Aristide Briand du 15 au 69 et du 2 au 60</i>
<i>Avenue de Stalingrad</i>
<i>Avenue du Colonel Fabien (côté impair)</i>
<i>Avenue du Dr Durand du 1 à la fin, du 2 au 46 et du 50 à la fin</i>
<i>Avenue Marx Dormoy</i>
<i>Avenue Marx Dormoy - Quartier du Fort</i>
<i>Avenue Massenet</i>
<i>Avenue Prieur de la Côte d'Or</i>
<i>Avenue Richaud</i>
<i>Rue Berthollet du 17 à la fin et du 20 à la fin</i>
<i>Rue de Strasbourg</i>
<i>Rue du Général de Gaulle du 1 au 45 et du 2 à la fin</i>
<i>Rue Pierre Curie</i>
<i>Villa des Chalets</i>
<i>Villa Moderne</i>

BUREAU 8
Primaire Jules Ferry

LISTES DES RUES
<i>Allée Louise</i>
<i>Avenue Aristide Briand du 71 à la fin et du 62 à la fin</i>
<i>Avenue de la Convention du 1 au 5</i>
<i>Avenue des Aqueducs</i>
<i>Boulevard Jacques Desbrosses</i>
<i>Cité du Midi</i>
<i>Rue Berthollet du 2 au 18 et du 3 au 15</i>
<i>Rue Besson</i>
<i>Rue Branly</i>
<i>Rue de la Gare (côté pair)</i>
<i>Rue de Ridder</i>
<i>Rue du Chemin de Fer</i>
<i>Rue du 8 Mai 1945</i>
<i>Rue du Midi</i>
<i>Rue Emile Raspail du 2 au 16 et du 1 au 13</i>
<i>Rue Guy de Gouyon du Verger</i>
<i>Rue Paul Bert</i>
<i>Rue Paul Signac</i>
<i>Rue Roger Simon Barboux</i>
<i>Rue Victor Carmignac</i>

BUREAU 9
Centre Marius Sidobre

LISTES DES RUES
<i>Avenue de la Convention du 12 au 48 et du 7 au 41</i>
<i>Place de la République</i>
<i>Place des Musiciens</i>
<i>Place Jean Baptiste Oudry</i>
<i>Rue Arthur Honegger</i>
<i>Rue Aspasia Jules Caron</i>
<i>Rue Berthollet n°1</i>
<i>Rue Cauchy du 1 au 11 et du 2 au 18</i>
<i>Rue Darius Milhaud</i>
<i>Rue de la Fontaine côté pair</i>
<i>Rue de l'Eglise</i>
<i>Rue Emile Raspail du 15 à la fin et du 18 à la fin</i>
<i>Rue Erik Satie</i>
<i>Rue Germaine Tailleferre</i>
<i>Rue Marius Sidobre du 2 au 48</i>
<i>Rue Montmort côté impair</i>

BUREAU 10
Maternelle Louise Michel

LISTES DES RUES
<i>Avenue de la Convention du 43 à la fin et du 50 à la fin</i>
<i>Avenue François Vincent Raspail du 1 au 21 et du 2 au 34</i>
<i>Avenue Paul Doumer du 12 à la fin</i>
<i>Avenue Paul Vaillant Couturier du 2 au 12</i>
<i>HLM les Irlandais du 12 au 22 et du 13 au 21</i>
<i>Place Henri Didon</i>
<i>Rue Cauchy du 13 à la fin et du 20 à la fin</i>
<i>Rue Clément Ader du 9 à la fin</i>
<i>Rue de la Fontaine côté impair</i>
<i>Rue de l'Ardenay</i>
<i>Rue de la division du Général Leclerc du 1 à la fin et du 2 au 50</i>
<i>Rue du Colonel Fabien du 1 au 11 et du 2 au 20</i>
<i>Rue Marius Sidobre du 1 au 83 et du 50 au 72</i>
<i>Rue Maximilien Robespierre</i>
<i>Rue Montmort côté pair</i>
<i>Villa des Irlandais</i>

BUREAU 11
Primaire Jean Macé B

LISTES DES RUES
<i>Avenue de la Convention du 2 au 10</i>
<i>Avenue Paul Vaillant Couturier du 19 au 45 et du 14 au 56</i>
<i>Impasse Arago</i>
<i>Impasse Clément Ader</i>
<i>Impasse Denis Papin</i>
<i>Impasse du Stade</i>
<i>Impasse François Trubert</i>
<i>Impasse Galilée</i>
<i>Impasse Gutenberg</i>
<i>Impasse Guyton de Morveau</i>
<i>Impasse Hardenberg</i>
<i>Impasse Jacquard</i>
<i>Impasse Marc Séguin</i>
<i>Impasse Thimonnier</i>
<i>Place Gutenberg</i>
<i>Rue Auguste Delaune</i>
<i>Rue Clément Ader du 1 au 7 et du 2 à la fin</i>
<i>Rue de la Citadelle</i>
<i>Rue du Colonel Fabien du 13 à la fin et du 22 à la fin</i>
<i>Rue Fernand Forest</i>
<i>Rue François Trubert</i>
<i>Rue Gay Lussac</i>
<i>Rue Maxime Bacquet</i>
<i>Rue Thimonnier</i>
<i>Villa de la Citadelle</i>



Mairie d'Arcueil

10, avenue Paul Doumer

94114 Arcueil cedex

Téléphone : 01 46 15 08 80

Télécopie : 01 46 15 08 90

www.arcueil.fr

BUREAU 12
Maternelle Pauline Kergomard

LISTES DES RUES
<i>Allée du Tilleul</i>
<i>Avenue Du Général Malleret Joinville</i>
<i>Avenue Gabriel Péri</i>
<i>Avenue Paul Vaillant Couturier n°17 (HLM Paul Vaillant Couturier), du 47 à la fin et du 58 à la fin</i>
<i>Chemin de Force</i>
<i>HLM Cherchefeuille</i>
<i>Impasse des Peupliers</i>
<i>Impasse Duroc</i>
<i>Impasse Marie Louise</i>
<i>Impasse Simon</i>
<i>Impasse Vuilleminot</i>
<i>Rue Anatole France</i>
<i>Rue Camille Desmoulins</i>
<i>Rue de la Villageoise</i>
<i>Rue de l'Astronome</i>
<i>Rue de l'Etoile</i>
<i>Rue du Dispensaire</i>
<i>Rue du Ricardo</i>
<i>Rue Florentin Lareyre</i>
<i>Rue Jacques Grégoire</i>
<i>Rue Jules Verne</i>
<i>Rue Marcel Vigneron</i>
<i>Rue Marius Barbiéri</i>
<i>Rue Maurice Henri Guilbert</i>
<i>Rue Riquet</i>
<i>Rue Saint Just</i>
<i>Sentier des Vaudenaires</i>

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 15

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2419

instituant les bureaux de vote dans la commune de CACHAN

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2008/3343 du 18 août 2008 instituant les bureaux de vote dans la commune de **CACHAN** à compter du 1^{er} mars 2009 ;

VU le courrier du Maire en date du 19 juin 2013 relatif à la création d'un bureau de vote supplémentaire ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1 – L'arrêté n° 2008/3343 du 18 août 2008 instituant les bureaux de vote dans la commune de CACHAN est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **CACHAN** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

- Bureau n°1 - Hall de la Mairie - square de la Libération
- Bureau n°2 - Mairie - salle des réunions - rue Camille Desmoulins
- Bureau n°3 - Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude
- Bureau n°4 - Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude
- Bureau n°5 - Ecole du Coteau, 36 rue des vignes
- Bureau n°6 - Ecole du Coteau, 36 rue des vignes
- Bureau n°7 - Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson
- Bureau n°8 - Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson
- Bureau n°9 - Ecole maternelle Pont Royal, 15 avenue du Pont Royal
- Bureau n°10 - Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot
- Bureau n°11 - Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot
- Bureau n°12 - Ecole élémentaire Belle Image, 19 rue Amédée Picard
- Bureau n°13 - Ecole maternelle La Plaine, carrefour des Poulets
- Bureau n°14 - Ecole du Coteau, 36 rue des vignes
- Bureau n°15 - Ecole maternelle Belle Image, 11 rue Amédée Picard
- Bureau n°16 - Gymnase Belle Image, 24 rue des deux Frères
- Bureau n°17 – Crèche du petit Poucet, 4 Place du Millénaire

Article 2 – **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Hall de la Mairie - square de la Libération

Article 3 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 4 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 5 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 6 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 7 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 8 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 9 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous Préfet de L'Haÿ les Roses ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

ETAT ACTUALISE DES RUES ATTACHEES A CHAQUE BUREAU DE VOTE
commune de Cachan
11EME CIRCONSCRIPTION

Bureau de vote: 1 - MAIRIE-HALL

Hall de la Mairie, square de la Libération

ALLEE VEYSSIERE
AVENUE CARNOT N° 0 à 30 et 1 à 29
AVENUE COUSIN DE MERICOURT
MAIRIE
PLACE GAMBETTA
RUE DE LA CITADELLE (sauf N° 4 à 8)
RUE DE PROVIGNY
RUE DES ANCIENS COMBATTANTS
RUE ETIENNE DOLET (0 à 24 et 1 à 43)
RUE GALLIENI
RUE MIRABEAU
RUE RASPAIL
CONSULATS a L'ETRANGER

Bureau de vote: 2 - MAIRIE-SALLE REUNION

Mairie, salle des réunions, Rue Camille Desmoulins

PLACE EUSTACHE DESCHAMPS
PLACE JACQUES CARAT
RUE COUSTE
RUE DES TOURNELLES
RUE DU DOCTEUR HENOUILLE
RUE DU FIEF DES ARCS
RUE GUICHARD

Bureau de vote: 3 - GYMNASSE DE LA PLAINE

Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude

ALLEE EUGENE BELGRAND (N°0 à 8 et N° impairs)

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (N°7 à 29 et N°32 à 64)

RUE DE BERRY

RUE DE PROVENCE

RUE DU BOURBONNAIS

RUE ETIENNE DOLET (N°193 à 195- RPA)

RUE FRANCOIS VILLON

Bureau de vote: 4 - GYMNASSE DE LA PLAINE

Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude

ALLEE DES LOURS

ALLEE PIERRE DE MONTREUIL

ALLEE RONSARD

AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (N° 25 à 9999 et N° 30 à 9998)

RUE ALBERT CAMUS

RUE MARC SANGNIER

SENTIER DES FRETTES

SENTIER DES LOURS

SENTIER EUGENE BREGEARD

Bureau de vote: 5 - ECOLE DU COTEAU

Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes

ALLEE BELLEVUE
ALLEE DES ARTS
ALLEE DES HAUTES BRUYERES
ALLEE EUGENE BELGRAND (N° 8 à 42)
BOULEVARD DE LA VANNE
IMPASSE DES SABLONS
IMPASSE VILLA FLEURIE
RUE DE LA CONCORDE
RUE DE LA SOLIDARITE
RUE DU LUNAIN
RUE FAURE BAULIEU
SENTIER DES JONCS
SENTIER DES SABLONS
VILLA DES SABLONS
VOIE GOSSE

Bureau de vote: 6 - ECOLE DU COTEAU

Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes

AVENUE LEON BLUM (N°1 à 79 et N°0 à 90)
IMPASSE BAJOU
RUE DES SAUSSAIES
RUE DES VIGNES
RUE ETIENNE DOLET (N° 24 à 9998 et N° 43 à 9999)

Bureau de vote: 7 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER

Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N°165 à 189)

AVENUE DU PDT WILSON (N°70 à 80 et N° 61 à 65)

AVENUE PASTEUR

AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER

RUE NOUVELLE

RUE PIERRE CURIE

SQUARE VOLTAIRE

Bureau de vote: 8 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER

Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N° 153 à 165)

AVENUE DE L'EUROPE

AVENUE VICTOR HUGO

RUE LEON BLOY

SQUARE LAMARTINE

Bureau de vote: 9 - ECOLE MATERNELLE PONT ROYAL

Ecole maternelle Pont Royal, 15 avenue du Pont Royal

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N° 115 à 153)

AVENUE DE CHATEAUBRIAND

AVENUE DU PONT ROYAL

AVENUE JEAN JAURES (du N° 10 au 9998 et du N°13 à 9999)

PLACE CHATEAUBRIAND

RUE AMPERE

RUE D'ALSACE

RUE DE LA MARNE

RUE DE L'YSER

RUE DE REIMS

RUE DE VERDUN

RUE DES LILAS

RUE DES ROSIERS

RUE D'ESTIENNE D'ORVES

RUE DU LOING (N° 2 à 9998 et N° 19 à 9999)

RUE LAVOISIER

Bureau de vote: 10 - GROUPE SCOLAIRE CARNOT

Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot

AVENUE BENOIT GUICHON

AVENUE CARNOT (N° 30 à 9998 et N°29 à 9999)

IMPASSE BENOIT GUICHON

RUE ALPHONSE MELUN

RUE ANATOLE FRANCE

RUE AUGUSTE RODIN

RUE DE LA COOPERATIVE

RUE DE LA GARE

RUE DE LA GRANGE ORY

RUE DU CHEMIN DE FER

RUE DU COMMANDANT MARCHAND

RUE DU DOCTEUR GOSSELIN

VILLA CARNOT

VILLA CHATEAUBRIAND

VILLA DE LA GARE

VILLA DE LA GRANGE ORY

VILLA DE LA PAIX

VILLA DE L'AVENIR

VILLA DE L'ESPERANCE 21

VILLA DU PROGRES

VILLA MARGUERITE

VILLA PIERRE

VILLA ROGER

VILLA SERRE

Bureau de vote: 11 - GROUPE SCOLAIRE CARNOT

Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N°0 à 115)
AVENUE DES LUMIERES
IMPASSE DES JARDINS
IMPASSE DU BON AIR
IMPASSE LOUISE MARGUERITE
RUE CHAPTAL
RUE CONDORCET
RUE DE LA LIBERTE
RUE DE L'ARMISTICE
RUE DE L'ESPERANCE
RUE DES JARDINS
RUE DU BEL AIR
RUE DU CENTRE
RUE MARCEL BONNET (N° 48 à 9998 et N° 51 à 9999)
RUE MEDERIC VEDY
RUE PASCAL

Bureau de vote: 12 - ECOLE ELEMENTAIRE BELLE IMAGE

Ecole élémentaire Belle Image, 19 rue Amédée Picard

AVENUE DU PDT WILSON (N° 0 à 61 et N° 20 à 70)
AVENUE JEAN JAURES (N° 0 à 51 et N° 0 à 48)
AVENUE LEON EYROLLES
RUE AMEDEE PICARD
RUE DE LA BELLE IMAGE
RUE DE LA SOMME
RUE DES DEUX FRERES
RUE DU LOING (N° 0 à 19 et N°0 à 2)
RUE LORRAINE
RUE MARCEL BONNET (N° 0 à 51 et N° 0 à 48)
RUE MOULIN DE CACHAN

Bureau de vote: 13 - ECOLE MATERNELLE DE LA PLAINE

Ecole maternelle La Plaine, Carrefour des Poulets

ALLEE BEAUSEJOUR

ALLEE DU PANORAMA

ALLEE EUGENE BELGRAND (N° 42 à 44)

AVENUE BEAUSEJOUR

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (N° 29 à 9999 et 64 à 9998)

AVENUE DEFRANCE

AVENUE LEON BLUM (N° 79 à 117 et N° 90 à 122)

BOULEVARD DE LA VANNE (N° 242 à 320 et N° 245 à 309)

IMPASSE DE LA MADELEINE

IMPASSE ANTOINE TRINTY

RUE ANGE RUBAUD

RUE CLAUDE CELLIER

RUE DE BRETAGNE

RUE DE FLANDRE

RUE DE LA MADELEINE

RUE DE METZ

RUE DE NORMANDIE

RUE DE STRASBOURG

RUE DES AMANDIERS

RUE DES PEUPLIERS

RUE FRANCOIS RUDE

RUE GABRIEL PERI (N° 242 à 272)

SENTIER HENRI DUPUIS

Bureau de vote: 14 - ECOLE DU COTEAU

Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes

ALLEE DE LA PITANCERIE
ALLEE GUSTAVE COURBET
AVENUE DU PANORAMA
ESCALIER DU RUNGIS
IMPASSE DES GARENNES
IMPASSE GERMINAL
IMPASSE MARCEL VERGEAT
RUE DE LA CITADELLE (N° 4 à 8)
RUE DE LA PLEIADE
RUE DE RUNGIS
RUE DU COLONEL FABIEN
RUE DU COTEAU
RUE EMILE ZOLA
RUE FELIX CHOPLIN
RUE GABRIEL PERI (N° 0 à 242)
RUE GASTON AUDAT
SENTIER DEFAIT
SENTIER DES GARENNES
SENTIER DES GOISCHERES
SENTIER FONTAINE COUVERTE
VILLA DENISE

Bureau de vote: 15 - ECOLE MATERNELLE BELLE-IMAGE

Ecole maternelle Belle Image, 11 rue Amédée Picard

RUE CAMILLE DESMOULINS (N° 8 à 9998 et N° 21 à 9999)
RUE VICTOR SCHOELCHER

Bureau de vote: 16 - GYMNASSE BELLE IMAGE

Gymnase Belle Image, 24 rue des Deux Frères

AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (N° 0 à 25 et 0 à 30)

AVENUE DUMOTEL

AVENUE LOUIS GEORGEON

Bureau de vote: 17 - CRECHE DU PETIT POUGET

4 Place du Millénaire

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (N° 0 à 7 et N° 0 à 32)

AVENUE DU PDT WILSON (N°0 à 20)

AVENUE VATIER

PLACE DU MILLENAIRE

RUE CAMILLE DESMOULINS (N°0 à 21 et N° 6 à 8)

RUE DU PARC

RUE FRANCOIS DELAGE

RUE GEORGES VIGOR

RUE MARX DORMOY

ETAT ACTUALISE DES RUES ATTACHEES A CHAQUE BUREAU DE VOTE
commune de Cachan
11EME CIRCONSCRIPTION

Bureau de vote: 1 - MAIRIE-HALL

Hall de la Mairie, square de la Libération

ALLEE VEYSSIERE
AVENUE CARNOT N° 0 à 30 et 1 à 29
AVENUE COUSIN DE MERICOURT
MAIRIE
PLACE GAMBETTA
RUE DE LA CITADELLE (sauf N° 4 à 8)
RUE DE PROVIGNY
RUE DES ANCIENS COMBATTANTS
RUE ETIENNE DOLET (0 à 24 et 1 à 43)
RUE GALLIENI
RUE MIRABEAU
RUE RASPAIL
CONSULATS a L'ETRANGER

Bureau de vote: 2 - MAIRIE-SALLE REUNION

Mairie, salle des réunions, Rue Camille Desmoulins

PLACE EUSTACHE DESCHAMPS
PLACE JACQUES CARAT
RUE COUSTE
RUE DES TOURNELLES
RUE DU DOCTEUR HENOUILLE
RUE DU FIEF DES ARCS
RUE GUICHARD

Bureau de vote: 3 - GYMNASSE DE LA PLAINE

Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude

ALLEE EUGENE BELGRAND (N°0 à 8 et N° impairs)

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (N°7 à 29 et N°32 à 64)

RUE DE BERRY

RUE DE PROVENCE

RUE DU BOURBONNAIS

RUE ETIENNE DOLET (N°193 à 195- RPA)

RUE FRANCOIS VILLON

Bureau de vote: 4 - GYMNASSE DE LA PLAINE

Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude

ALLEE DES LOURS

ALLEE PIERRE DE MONTREUIL

ALLEE RONSARD

AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (N° 25 à 9999 et N° 30 à 9998)

RUE ALBERT CAMUS

RUE MARC SANGNIER

SENTIER DES FRETTES

SENTIER DES LOURS

SENTIER EUGENE BREGEARD

Bureau de vote: 5 - ECOLE DU COTEAU

Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes

ALLEE BELLEVUE
ALLEE DES ARTS
ALLEE DES HAUTES BRUYERES
ALLEE EUGENE BELGRAND (N° 8 à 42)
BOULEVARD DE LA VANNE
IMPASSE DES SABLONS
IMPASSE VILLA FLEURIE
RUE DE LA CONCORDE
RUE DE LA SOLIDARITE
RUE DU LUNAIN
RUE FAURE BAULIEU
SENTIER DES JONCS
SENTIER DES SABLONS
VILLA DES SABLONS
VOIE GOSSE

Bureau de vote: 6 - ECOLE DU COTEAU

Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes

AVENUE LEON BLUM (N°1 à 79 et N°0 à 90)
IMPASSE BAJOU
RUE DES SAUSSAIES
RUE DES VIGNES
RUE ETIENNE DOLET (N° 24 à 9998 et N° 43 à 9999)

Bureau de vote: 7 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER

Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N°165 à 189)

AVENUE DU PDT WILSON (N°70 à 80 et N° 61 à 65)

AVENUE PASTEUR

AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER

RUE NOUVELLE

RUE PIERRE CURIE

SQUARE VOLTAIRE

Bureau de vote: 8 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER

Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N° 153 à 165)

AVENUE DE L'EUROPE

AVENUE VICTOR HUGO

RUE LEON BLOY

SQUARE LAMARTINE

Bureau de vote: 9 - ECOLE MATERNELLE PONT ROYAL

Ecole maternelle Pont Royal, 15 avenue du Pont Royal

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N° 115 à 153)

AVENUE DE CHATEAUBRIAND

AVENUE DU PONT ROYAL

AVENUE JEAN JAURES (du N° 10 au 9998 et du N°13 à 9999)

PLACE CHATEAUBRIAND

RUE AMPERE

RUE D'ALSACE

RUE DE LA MARNE

RUE DE L'YSER

RUE DE REIMS

RUE DE VERDUN

RUE DES LILAS

RUE DES ROSIERS

RUE D'ESTIENNE D'ORVES

RUE DU LOING (N° 2 à 9998 et N° 19 à 9999)

RUE LAVOISIER

Bureau de vote: 10 - GROUPE SCOLAIRE CARNOT

Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot

AVENUE BENOIT GUICHON

AVENUE CARNOT (N° 30 à 9998 et N°29 à 9999)

IMPASSE BENOIT GUICHON

RUE ALPHONSE MELUN

RUE ANATOLE FRANCE

RUE AUGUSTE RODIN

RUE DE LA COOPERATIVE

RUE DE LA GARE

RUE DE LA GRANGE ORY

RUE DU CHEMIN DE FER

RUE DU COMMANDANT MARCHAND

RUE DU DOCTEUR GOSSELIN

VILLA CARNOT

VILLA CHATEAUBRIAND

VILLA DE LA GARE

VILLA DE LA GRANGE ORY

VILLA DE LA PAIX

VILLA DE L'AVENIR

VILLA DE L'ESPERANCE 21

VILLA DU PROGRES

VILLA MARGUERITE

VILLA PIERRE

VILLA ROGER

VILLA SERRE

Bureau de vote: 11 - GROUPE SCOLAIRE CARNOT

Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot

AVENUE ARISTIDE BRIAND (N°0 à 115)
AVENUE DES LUMIERES
IMPASSE DES JARDINS
IMPASSE DU BON AIR
IMPASSE LOUISE MARGUERITE
RUE CHAPTAL
RUE CONDORCET
RUE DE LA LIBERTE
RUE DE L'ARMISTICE
RUE DE L'ESPERANCE
RUE DES JARDINS
RUE DU BEL AIR
RUE DU CENTRE
RUE MARCEL BONNET (N° 48 à 9998 et N° 51 à 9999)
RUE MEDERIC VEDY
RUE PASCAL

Bureau de vote: 12 - ECOLE ELEMENTAIRE BELLE IMAGE

Ecole élémentaire Belle Image, 19 rue Amédée Picard

AVENUE DU PDT WILSON (N° 0 à 61 et N° 20 à 70)
AVENUE JEAN JAURES (N° 0 à 51 et N° 0 à 48)
AVENUE LEON EYROLLES
RUE AMEDEE PICARD
RUE DE LA BELLE IMAGE
RUE DE LA SOMME
RUE DES DEUX FRERES
RUE DU LOING (N° 0 à 19 et N°0 à 2)
RUE LORRAINE
RUE MARCEL BONNET (N° 0 à 51 et N° 0 à 48)
RUE MOULIN DE CACHAN

Bureau de vote: 13 - ECOLE MATERNELLE DE LA PLAINE

Ecole maternelle La Plaine, Carrefour des Poulets

ALLEE BEAUSEJOUR

ALLEE DU PANORAMA

ALLEE EUGENE BELGRAND (N° 42 à 44)

AVENUE BEAUSEJOUR

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (N° 29 à 9999 et 64 à 9998)

AVENUE DEFRANCE

AVENUE LEON BLUM (N° 79 à 117 et N° 90 à 122)

BOULEVARD DE LA VANNE (N° 242 à 320 et N° 245 à 309)

IMPASSE DE LA MADELEINE

IMPASSE ANTOINE TRINTY

RUE ANGE RUBAUD

RUE CLAUDE CELLIER

RUE DE BRETAGNE

RUE DE FLANDRE

RUE DE LA MADELEINE

RUE DE METZ

RUE DE NORMANDIE

RUE DE STRASBOURG

RUE DES AMANDIERS

RUE DES PEUPLIERS

RUE FRANCOIS RUDE

RUE GABRIEL PERI (N° 242 à 272)

SENTIER HENRI DUPUIS

Bureau de vote: 14 - ECOLE DU COTEAU

Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes

ALLEE DE LA PITANCERIE
ALLEE GUSTAVE COURBET
AVENUE DU PANORAMA
ESCALIER DU RUNGIS
IMPASSE DES GARENNES
IMPASSE GERMINAL
IMPASSE MARCEL VERGEAT
RUE DE LA CITADELLE (N° 4 à 8)
RUE DE LA PLEIADE
RUE DE RUNGIS
RUE DU COLONEL FABIEN
RUE DU COTEAU
RUE EMILE ZOLA
RUE FELIX CHOPLIN
RUE GABRIEL PERI (N° 0 à 242)
RUE GASTON AUDAT
SENTIER DEFAIT
SENTIER DES GARENNES
SENTIER DES GOISCHERES
SENTIER FONTAINE COUVERTE
VILLA DENISE

Bureau de vote: 15 - ECOLE MATERNELLE BELLE-IMAGE

Ecole maternelle Belle Image, 11 rue Amédée Picard

RUE CAMILLE DESMOULINS (N° 8 à 9998 et N° 21 à 9999)
RUE VICTOR SCHOELCHER

Bureau de vote: 16 - GYMNASSE BELLE IMAGE

Gymnase Belle Image, 24 rue des Deux Frères

AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (N° 0 à 25 et 0 à 30)

AVENUE DUMOTEL

AVENUE LOUIS GEORGEON

Bureau de vote: 17 - CRECHE DU PETIT POUGET

4 Place du Millénaire

AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (N° 0 à 7 et N° 0 à 32)

AVENUE DU PDT WILSON (N°0 à 20)

AVENUE VATIER

PLACE DU MILLENAIRE

RUE CAMILLE DESMOULINS (N°0 à 21 et N° 6 à 8)

RUE DU PARC

RUE FRANCOIS DELAGE

RUE GEORGES VIGOR

RUE MARX DORMOY



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2420

instituant les bureaux de vote dans la commune de *CHAMPIGNY SUR MARNE*

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2011/2769 du 16 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de **CHAMPIGNY SUR MARNE** à compter du 1^{er} mars 2012 ;

VU le courrier du Maire en date du 23 juillet 2013 proposant la création de 5 bureaux de vote, la modification de la localisation du bureau de vote n° 2 et la modification d'adresse du bureau de vote n° 25 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2011/2769 du 16 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de **CHAMPIGNY SUR MARNE** est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **CHAMPIGNY SUR MARNE** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Canton de Champigny-Ouest

- Bureau n° 1 - Mairie - 14 rue Louis Talamoni
- Bureau n° 2 - Salle d'escrime - 163 rue Diderot
- Bureau n° 3 - L. C. R. La Planchette - avenue Roger Salengro
- Bureau n° 4 - Ecole maternelle Maurice Denis - rue Maurice Piroolley
- Bureau n° 5 - Ecole maternelle Maurice Denis - rue Maurice Piroolley
- Bureau n° 6 - Ecole maternelle Marcel Cachin - 87 rue Diderot
- Bureau n° 7 - Ecole primaire Marcel Cachin - 5 avenue d'Alsace Lorraine
- Bureau n° 8 - C. M. A. Jean Vilar - 52 rue Pierre Marie Derrien
- Bureau n° 9 - Ecole maternelle Jacques Decour - 37 rue du Docteur Roux
- Bureau n° 10 - Ecole maternelle Jacques Decour - 37 rue du Docteur Roux
- Bureau n° 40 – Salle René Rousseau - 48 rue Jules Ferry Roux

Canton de Champigny-Centre

- Bureau n° 11 - Ecole maternelle Georges Politzer - 9 rue Gaston Soufflay
- Bureau n° 12 - Ecole primaire Henri Bassis - 77 rue du Monument
- Bureau n° 13 - Ecole maternelle Henri Bassis - 77 rue du Monument
- Bureau n° 14 - Gymnase Tabanelli - 11 rue de Musselburgh
- Bureau n° 15 - L. C. P. Jean Morlet - 19/21 rue Albert Thomas
- Bureau n° 16 - Ecole maternelle Jeanne Vacher - 89 rue de Musselburgh
- Bureau n° 17 - Cuisine Centrale - 600 rue Henri Barbusse
- Bureau n° 18 - Centre de loisirs Joliot-Curie - angle rue Prairial/ boulevard Gabriel Péri
- Bureau n° 19 - Ecole maternelle Danièle Casanova – 10 avenue Danièle Casanova.
- Bureau n° 20 - Ecole maternelle Albert Thomas - 46 rue Charles Fourier
- Bureau n° 21 - Ecole primaire Albert Thomas - 54 rue Karl Marx
- Bureau n° 22 - Ecole maternelle Eugénie Cotton – 500 rue de Bernaü.
- Bureau n° 23 - Salle du Jeu de Paume - 67 avenue de Coeuilly
- Bureau n° 41 - Ecole primaire Joliot-Curie - 4 rue Joliot-Curie

Canton de Champigny-Est

Bureau n° 24 - Collège Paul Vaillant Couturier – 20 rue Paul Vaillant Couturier

Bureau n° 25 - Ecole maternelle Paul Vaillant Couturier – 54 rue des Bas-Clayaux

Bureau n° 26 - Ecole primaire Romain Rolland A - 2 rue Paul Bert

Bureau n° 27 - Ecole primaire Romain Rolland B - 11 rue Parmentier

Bureau n° 28 - Ecole maternelle Romain Rolland – 2 rue des Ormeaux

Bureau n° 29 - Gymnase Simone Jaffray - 16/18 rue Parmentier

Bureau n° 30 - Ecole maternelle Maurice Thorez - 20 avenue du 11 Novembre 1918

Bureau n° 31 - Ecole maternelle Maurice Thorez - 20 avenue du 11 Novembre 1918

Bureau n° 32 - Centre de loisirs Anatole France - 92 avenue Boileau

Bureau n° 33 - Ecole maternelle Jacques Solomon 2 - rue Jacques Solomon

Bureau n° 34 - Ecole maternelle Jacques Solomon 1 - rue Jacques Solomon

Bureau n° 42 - Maison pour Tous du Bois l'Abbé - 6 Place Rodin

Bureau n° 43 - CMA Gérard Philippe - 54 boulevard du Château

Canton de Bry sur Marne

Bureau n° 35 - Gymnase Maurice Baquet - 7 rue Maurice Baquet.

Bureau n° 36 - Ecole maternelle Léon Frapié - 1 rue des Génétrais.

Bureau n° 37 - Ecole primaire Jean Jaurès - 1 rue des Génétrais.

Bureau n° 38 - Gymnase Maurice Baquet - 7 rue Maurice Baquet.

Bureau n° 39 – Mini-Club La Fontaine - 32 rue Eugène Pottier

Article 3 - ***A compter du 1^{er} mars 2014, les bureaux centralisateurs*** sont désignés ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutin(s) considéré(s) :

Elections européennes, municipales, présidentielle, régionales et referendum :

Bureau n° 1 - Mairie - 14 rue Louis Talamoni

Elections cantonales :

- *canton OUEST* : Bureau n° 1 - Mairie - 14 rue Louis Talamoni

- *canton CENTRE* : Bureau n° 11 - Ecole Georges Politzer - 9 rue Gaston Soufflay

- *canton EST* : Bureau n° 24 - Collège Paul Vaillant Couturier – 20 rue Paul Vaillant Couturier

- *canton de BRY SUR MARNE* : Bureau n° 35 - Gymnase Maurice Baquet – 7 rue Maurice Baquet

Elections législatives :

- *1^{ère} circonscription* : Bureau n° 1 - Mairie - 14 rue Louis Talamoni

- *5^{ème} circonscription* : Bureau n° 11 - Ecole Georges Politzer - 9 rue Gaston Soufflay

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent sur Marne ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

LISTE DES BUREAUX DE VOTE DE CHAMPIGNY SUR MARNE

1ERE CIRCONSCRIPTION

CANTON OUEST

1ER BUREAU : Mairie - 14 rue Louis Talamoni

AV CARNOT 1à 31 & 2 à 52B

PL LENINE

QUAI VICTOR HUGO 2à 30

RUE ALBERT THOMAS 2à 34 & 1 à 15

RUE DE L'EGLISE 2 à 46

RUE DE LA PRAIRIE

RUE DE VERDUN 182 à 200 & 185 à 211

RUE DES 4 SERGENTS 2à 4

RUE DU MARCHE

RUE GEORGES DIMITROV

RUE GUITTARD

RUE JEAN JAURES 62à 94

RUE JOSEPHINE DE BEAUHARNAIS

RUE LOUIS TALAMONI 2à 28

RUE PIERRE RENAUEL

VIA CARNOT

2EME BUREAU : Salle d'Escrime -163/165 rue Diderot

AV CARNOT 33 à 41 & 54 à 58

QUAI VICTOR HUGO 32 à 42 B

RUE DE LA PLAGE 30 à 42

RUE DE VERDUN 140 à 180 & 157 à 183T

RUE DES 4 SERGENTS 1 à 9

RUE DIDEROT 167 à 181 & 182 à 198

RUE EDOUARD VAILLANT 1 à 27 & 14 à 36

RUE EUGENE BRUN 8 à 44 & 7 à 21

RUE JEAN JAURES 28 à 60

RUE MATTEOTI

SQ DIDEROT

3EME BUREAU : L.C.R Angle Chemin de la Planchette – av Roger Salengro

AV ROGER SALENGRO 130 à 150 & 133 à 161B

BD GABRIEL PERI 97 à 103

CHE DE LA PLANCHETTE 2 à 30 & 3 à 19

RES GABRIEL PERI

RPT JEAN BAPTISTE CLEMENT

RUE DE LA PLAGE 2 à 28B

RUE DE ROSIGNANO MARITTIMO 1 à 37

RUE DE VERDUN 135 à 155

RUE DU CHEMIN VERT

RUE DU CIMETIERE

RUE EDOUARD VAILLANT 2 à 12B

RUE EUGENE BRUN 2 à 6 & 1 à 5

RUE JEAN JAURES 10 à 26 & 13 à 19

4EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Denis – rue Maurice pirolley

AV ROGER SALENGRO 63 à 131 & 68 à 126

BD ARISTIDE BRIAND 2 à 56 & 1 à 49

IMP BRADE LETHUAIRE

RUE AUGUSTE TARAVELLA 1 à 29

RUE BENJAMIN MOLOISE

RUE DE LA LIBERTE

RUE DES FRERES BONNEFF

RUE DES FRERES PETIT

RUE DES MARONNIERS

RUE DESTOUCHES

RUE EDMOND ROSTAND

RUE LAPIERRE

RUE MAURICE DENIS 2 à 8 & 3 à 15

RUE MAURICE PIROLLEY

RUE PIERRE MARIE DERRIEN 1 à 27 & 2 à 48

RUE ROBESPIERRE

5EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Denis – rue Maurice Piroolley

AV DU GENERAL DE GAULLE 2 à 106

AV ROGER SALENGRO 2 à 46 & 1 à 61

RUE BLAISE PASCAL

RUE NATIONALE

VILLA CHARLES DE GAULLE

6EME BUREAU : Ecole Maternelle Marcel Cachin – 87 rue Diderot

AV BERTHE	RUE DIDEROT 87 à 103 & 110 à 180B
AV GERMAINE	RUE DU BARRAGE
QUAI GALLIENI 115 à 235	RUE HENRI ROBERT
RUE DES DEUX SCEURS	RUE LEONIE
RUE DES PECHEURS	VLA DES BORDS DE MARNE 4 à 10
RUE DES PEUPLIERS	VLA GALLIENI

7EME BUREAU : Ecole Primaire Marcel Cachin – 5 av d'Alsace Lorraine

ALL SARAH BERNHARDT	RUE DE LA PREVOYANCE
AV D'ALSACE LORRAINE	RUE DE VERDUN 58 à 146 & 97 à 135
AV DIANE	RUE DES BOURETS
AV MADELON	RUE DIDEROT 69 à 85 & 105 à 165
AV REINE	RUE MAURICE DENIS 17 à 51
IMP DIDEROT	

8EME BUREAU : CMA Jean Vilar – 52 rue Pierre Marie Derrien

AV GUYNEMER	RUE PAUL ELUARD
AV ROGER SALENGRO 48 à 66	RUE PIERRE MARIE DERRIEN 29 à 75 & 50 à 70
RUE DE VERDUN 51 à 95	RUE ROMAIN ROLLAND
RUE DU BEL AIR	RUE YVES FARGES
RUE FÉLIX PYAT	VLA DES VARENNES
RUE MAURICE DENIS 10 à 38	

9EME BUREAU : Ecole Maternelle Jacques Decour – 37 rue du Docteur Roux

IMP LEONTINE	RUE DIDEROT 7 à 67 & 2 à 106
QUAI GALLIENI 1 à 113	RUE DU DOCTEUR ROUX
RES DIDEROT	RUE GEORGETTE
RUE DE L' ETOILE	RUE GOUNOD
RUE DES BONS ENFANTS	VLA DES BORDS DE MARNE 1 à 11
RUE DES BORDS DE MARNE	VLA DU BEL AIR

10EME BUREAU : Ecole Maternelle Jacques Decour – 37 rue du Docteur Roux

AV EUGENE COUREL	RUE DES DEUX COMMUNES
AV MAXIME GORKI	RUE DES PAVILLONS FLEURIS
AV RENE DAMOUS	RUE DIDEROT 1 à 5
IMP SAINT ETIENNE	RUE PAPIN
RUE CHARLES FLOQUET	RUE SAINT ETIENNE
RUE DE VERDUN 1 à 49 & 2 à 56	

40EME BUREAU : Salle René Rousseau – 48 rue Jules Ferry

AV DU GENERAL DE GAULLE 108 à 140
BD ARISTIDE BRIAND 51 à 107 & 58 à 76
BD DE STALINGRAD 55 à 141
BD GABRIEL PERI 73 à 95 & 80 à 120
CHE DE LA PLANCHETTE 32 à 56
IMP DES SAPINS
IMP ERNEST
IMP LAISNE
IMP PIERRE LAURENS
IMP SAINT AMAND

RUE ANDRE CHENIER
RUE AUGUSTE TARAVELLA 2 à 38
RUE DU CIMETIERE 9 à 15 & 14 à 18
RUE DU PETIT BOIS
RUE GERARD
RUE JULES FERRY
RUE SAINT EUGENE
RUE SAINT JOSEPH
VLA DES ROSES
VLA JULES FERRY

5EME CIRCONSCRIPTION

CANTON CENTRE

11EME BUREAU : Ecole Maternelle Georges Politzer – 9 rue Gaston soufflay

AV DE LA REPUBLIQUE 1 à 5 & 2 à 10
BD DE STALINGRAD 1 à 53 & 2 à 32
CHE D'EXPLOITATION
IMP DE LA CERISAIE
IMP DU PETIT CHAMPIGNY
IMP ESTELLE
RUE CAMILLE FLAMMARION
RUE DE BERNAU 2 à 338
RUE DE L' UNION
RUE DE ROSIGNANO MARITTIMO 2 à 20

RUE DES HAUTS PERREUX 10 à 18 & 13 à 27B
RUE DUPERTUIS 1 à 9
RUE GASTON SOUFFLAY
RUE GUY MOQUET 2 à 18
RUE JEAN JAURES 21 à 91
RUE JULIAN GRIMAU
RUE JULIETTE DE WILS
RUE MARCEL ET G SEMBAT 1 à 21 & 2 à 14
SQ DES MAQUISARDS
VLA DES HAUTS PERREUX

12EME BUREAU : Ecole Primaire Henri Bassis – 77 rue du Monument

AV DE COEUILLY
AV MARX DORMOY 113 à 135
CHE DES BASSINETS
CHE DES CHALOUX
CHE DES TARTRES
MAIL DE LA DEMI LUNE
RUE ARMAND TROUSSEAU
RUE DE DUNKERQUE 2 à 12 & 1 à 17
RUE DES PERREUX 37 à 39

RUE DU BOIS JULIETTE 45 à 49
RUE DU MONUMENT 8 à 16-74 à 86 & 31 à 35
RUE JEAN VILLEMIN
RUE JULES PEAN
RUE MARCEL PAUL
RUE MARCELIN BERTHELOT
RUE MARTELET
RUE PIERRE BRETONNEAU
RUE RENE LAENNEC

13EME BUREAU : Ecole maternelle Henri Bassis – 77 rue du monument

ALL ROLLAY
AV MAURICE THOREZ 852 à 1290
HAMEAU DU PRINTEMPS

RUE DE LA GAITE
RUE DE STRASBOURG
RUE DU MONUMENT 18 à 72-88 à 130 & 37 à 125

RUE ARLATEN
RUE DE COLMAR
RUE DE DUNKERQUE 14 à 18 & 19 à 55
RUE DE JALAPA

SEN DES PENDANTS
VIA DES HAUTES COURANTES
VIA ROLLAY

14EME BUREAU : Gymnase Pascal Tabanelli – rue de Musselburgh

AV MARX DORMOY 1 à 31 & 2 à 22
PLACE DE L'EGLISE
RUE A TRAIT
RUE DE L' EGLISE 1 à 31
RUE DE LA MARNE
CHEMIN DE CONTRE HALAGE 2 à 14

RUE DE MUSSELBURGH 1 à 51 & 2 à 34
RUE DU CLOCHER
RUE LOUIS TALAMONI 30 à 48
VILLA SUCY
VIA DE MUSSELBURGH

15EME BUREAU : LCP Jean Morlet – 19/21 rue Albert Thomas

ALLEE DES ROCHES
RUE ALBERT DARMONT
RUE ALBERT THOMAS 17 à 35 & 36 à 80
RUE ALBERT VINCON
RUE AUX OULCHES
RUE CHARLES GIDE
RUE DES HAUTS PERREUX 2 à 8 & 3 à 11
RUE DES PERREUX 2 à 26 & 1 à 35
RUE DU BEAU SITE
RUE DU BOIS JULIETTE 1 à 19 & 2 à 32

RUE DU FOUR
RUE DU MONUMENT 1 à 29 & 2 à 48
RUE DU PARC DE LA MONTAGNE
RUE DUPERTUIS 2 à 12
RUE FERDINAND BUISSON
RUE GAMBETTA
RUE JACQUES RICHARD
RUE LOUIS TALAMONI 1 à 109
RUE MARCEL ET G SEMBAT 16 à 20
RUE THIERS

16EME BUREAU : Ecole Maternelle Jeanne Vacher – 89 rue de Musselburgh

AV MARX DORMOY 33 à 111 & 24 à 132
CHE DE CONTRE HALAGE 79 à 103
CHE DE L'ILE DE CONGE
RUE DE CHAMPIGNOL
RUE DE MUSSELBURGH 36 à 120 & 53 à 167

RUE MICHELET
SEN DE LA MOCANE
SEN DES LARRIS
SEN DES SAVANNES
SEN DU ROC

17EME BUREAU : Cuisine Centrale – 64 rue Henri Barbusse

AV DE LA REPUBLIQUE 92 à 112
BD ARISTIDE BRIAND 80 à 156
BD DE STALINGRAD 118 à 156
BD GABRIEL PERI 12 à 78
IMP DU CENTRE
RUE ARTHUR ADAMOV 2 à 20
RUE DES TILLEULS 12 à 30 & 19 à 31
RUE DU LT ANDRE OHRESSER 1 à 33 & 2 à 32T
RUE EMILE ZOLA
RUE GERMINAL 2 à 14

RUE HENRI BARBUSSE
RUE LAVER SIN
RUE MIET
RUE PRAIRIAL 1 à 19 & 28 à 42
RUE THEODORINE
VIA LAVER SIN
VIA REMY
RUE CROIX ROUGE FRANCAISE
RUE KARL MARX 1 à 25
PL LOUIS LOUCHEUR

18EME BUREAU : Ecole Maternelle Joliot Curie – Angle rue Prairial/Bd Gabriel Péri

AV DE LA REPUBLIQUE 7 à 53 & 12 à 54B
BD GABRIEL PERI 1 à 15

RUE DU PANORAMA 1 à 25
RUE FERNAND PELLOUTIER

BD JULES GUESDE 1 à 31
CHE DU MOULIN
IMP DE L'EST
RUE ALEXANDRE FOURNY 2 à 44
RUE DE BERNAU 1 à 149
RUE DE LA COTE D'OR 2 à 88

RUE GUY MOQUET 1 à 51 & 20 à 52
RUE PIERRE LOTI 1 à 23
SENTIER DES VOIES DE BONNE EAU
SQ JACQUES SIMON
SQ JEAN ZAY
SQUARE JEAN MOULIN

19EME BUREAU : Ecole Maternelle Danielle Casanova – Avenue Danielle casanova

ALLEE CHARLES DULLIN
ALLEE LOUIS JOUVET
AV JACQUES COPEAU
CHE DU GROS CAILLOU

RUE DANIELLE CASANOVA
RUE EUGENE VARLIN
SQ GEORGES PITOEFF

20EME BUREAU : Ecole Maternelle Albert Thomas – 46 rue Charles Fourier

CHE DU BUISSON 8 à 18
RUE ALEXANDRE FOURNY 21 à 33
RUE BABEUF
RUE BARDY 1 à 17
RUE CHARLES FOURIER
RUE DE LA COTE D'OR 1 à 7

RUE DU BAS DU RU
RUE FRANCIS DE PRESSENCE
RUE GUY MOQUET 54 à 68 & 87 à 137
RUE KARL MARX 27 à 63 & 2 à 54
RUE PROUDHON
SQ LEON BLUM

21EME BUREAU : Ecole Primaire Albert Thomas – 54 rue Karl Marx

ALL BEAUSEJOUR
AV DE ST MANDE
AV DE ST MAURICE
CHE DES LONGUES RAIES
CHE DU BUISSON 20 à 42 & 17 à 41
CHE DU PRE DE L'ETANG
CHE DU PRE DE L'ETANG PROLONGE
CLOS DU PRE DE L'ETANG
RES DU BUISSON
RUE ALEXANDRE FOURNY 35 à 79

RUE BARDY 2 à 14
RUE DE L'EGALITE 26 à 68 & 27 à 61
RUE DE LA MEZY
RUE DES ARMOIRIES
RUE DES BUISSONNETS
RUE DES HAUTS BONNE EAU
RUE GUY MOQUET 70 à 130
SEN DES BAS BONNE EAU
SEN DES SIMONETTES

22EME BUREAU : Ecole Maternelle Eugénie Cotton – rue de Bernaü

ALLEE DES MEILLIERS
AV ODETTE
AV PAUL SANGNIER 16 à 24 & 27 à 33
CHE DE LA CROIX 6 à 34
HAMEAU ALFRED GREVIN
PAS CROIX
RUE ALEXANDRE FOURNY 81 à 145 & 46 à 156
RUE ALFRED GREVIN 2 à 14 & 1 à 31
RUE DE BERNAU 340 à 1750 & 151 à 1559
RUE DE L'EGALITE 1 à 25 & 2 à 24

RUE DE LA PIPEE
RUE DES CASTORS
RUE DES NATIONS 1 à 35
RUE DU BOIS JULIETTE 21 à 31
RUE DU CLOS DE BOURGES
RUE DU PANORAMA 2 à 28
RUE DU PROFESSEUR PAUL MILLIEZ
RUE DU REGARD DES LUATS
RUE DU TUNNEL

23EME BUREAU : Salle du jeu de paume – 67 avenue de Coeuilly

AV DES GRANDS GODETS
AV MAURICE THOREZ 370 à 850
CHE DES LILAS
HAMEAU DES GLAISIERES
HAMEAU DES LILAS
IMP DES VERGERS
PL DE L'UNION 1à 3
RESIDENCE DU PLATEAU

RUE ALFRED GREVIN 16 à 108 & 33 à 113
RUE DU BOIS JULIETTE 33 à 43
RUE DU MARCHE ROLLAY
RUE RENE
RUE VOLTAIRE 1 à 9
SEN DES GLAISIERES
SEN DES JONCS
VOIE SONIA DELAUNAY

41EME BUREAU : Ecole Primaire Joliot Curie – 4 rue Joliot Curie

AV DE LA REPUBLIQUE 56 à 90 & 57 à 93
BD DE STALINGRAD 34 à 116
BD GABRIEL PERI 2 à 10 & 17 à 71
BD JULES GUESDE 2 à 26
IMP DES COURTILLES
RUE ALEXANDRE FOURNY 1 à 19
RUE BENOIT MALON
RUE DE LA COTE D'OR 10 à 30
RUE GERMINAL 1 à 7

RUE DES RABIERES
RUE DU MOULIN
RUE ELISEE RECLUS
RUE GUY MOQUET 53 à 85
RUE IRENE ET JOLIOT CURIE
RUE MESSIDOR
RUE PIERRE LOTI 25 à 39 & 2 à 48
RUE PRAIRIAL 2 à 26

CANTON EST

24EME BUREAU : Collège Paul Vaillant Couturier –rue Paul Vaillant Couturier

AV COLOMBE HARDELET 1 à 19
AV ELISA MERCOEUR
AV ELISA ROUBAUD 2 à 8
AV LOUISE COLLET
AV MAURICE THOREZ 2 à 368 & 1 à 713
BD DE LA SOURCE
BD DU CHATEAU 1 à 33 & 2 à 40
IMP DE LA TERRASSE
IMP DU DRAIN
IMP DU JOINT
IMP DU RU
RUE DE BERNAU 1840 à 1854
RUE DE L'AVENIR
RUE DE L'INDEPENDANCE
RUE DE LA CORNE DE BOEUF

RUE DE LA FEDERATION 2 à 34
RUE DE LA FRATERNITE
RUE DE SEVIGNE 12 à 92 & 29 à 95
RUE DES BAS CLAYAUX
RUE DES NATIONS 2 à 28
RUE DU BOIS L ABBE 1 à 59
RUE DU PROFESSEUR LERICHE
RUE ETIENNE DOLET
RUE GEORGES DANTON
RUE GUSTAVE COURBET
RUE LAMARTINE
RUE PASTEUR
RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
RUE VOLTAIRE 2 à 16

25EME BUREAU : Ecole Maternelle Paul Vaillant Couturier – 54 rue des Bas Clayaux

ALL DES MAISONNEES
ALL DES SAULES
CLOS DES PERROQUETS

RUE DE LA FEDERATION 1 à 35
RUE DES PERROQUETS
RUE DU 19 MARS 1962

26EME BUREAU : Ecole Primaire Romain Rolland A – 2 rue Paul Bert

AV COLOMBE HARDELET 2 à 28	RUE DES ORMEAUX
AV ELISA ROUBAUD 10 à 14 & 1 à 9	RUE DES PINSONS
AV SALVADOR ALLENDE 2 à 58 & 1 à 77	RUE DES PLATANES
BD DU CHATEAU 42 à 46 & 35 à 45	RUE DES ROITELETS
IMP DU PRESBYTERE	RUE DES ROSSIGNOLS
PL DE CHATEAUDUN	RUE DES VETERANS 2 à 30
PL DE COEUILLY	RUE DETAILLE
PL DE LA CHANSON	RUE FAIDHERBE
PL PARMENTIER	RUE JULES APPERT
PL VERCINGETORIX	RUE MASSENET 22 à 32 & 15 à 39
RUE ALBERT	RUE MOLIERE 1 à 59
RUE DE CHANZY	RUE NIEUPOURT
RUE DE L'ETANG 29 à 39 & 36 à 54	RUE PARMENTIER
RUE DE L'ABREUVOIR 2 à 26 & 1 à 7	RUE PAUL BERT
RUE DE NEUVILLE	RUE PIERRE CURIE
RUE DE SEVIGNE 2 à 10 & 1 à 27	RUE RHIN ET DANUBE
RUE DES ALOUETTES	RUE SEVERINE
RUE DES CHARDONNERETS	RUE SIMONE BIGOT 2 à 58 & 1 à 45
RUE DES MESANGES	

27EME BUREAU : Ecole Primaire Romain Rolland B – 11 rue parmentier

ACH ANCIEN CHEM DE VILLIERS 2 à 34	AV JULES VALLES 2 à 70 & 1 à 39
AV ANDREE	AV LEON DUPRAT
AV ARSENE 1 à 39	AV LOUISA
AV CELINA	AV MADELEINE 1 à 9
AV CHARLES BAUDIN	AV MARIE
AV CLARA 1 à 15 & 2 à 18	AV MELINA 1 à 5
AV DE BEAUREGARD 10 à 46	AV PAUL VENZAC 10 à 16
AV DE LA CONCORDE 9 à 21 & 8 à 22	AV PAULINE
AV DE LA PETITE France	AV THERESE 2 à 346 & 15 à 159
AV DENISE	AV VICTOR COUPE 23 à 35
AV DES EGLANTINES	BD AUGUSTE BLANQUI 2 à 44B & 1 à 45
AV DU PARC 63 à 111	CHE DES LYONNES 124 à 128
AV EUGENIE	IMP GABRIELLE
AV J JACQUES ROUSSEAU 1 à 57 & 2 à 56	

28EME BUREAU : Ecole Maternelle Romain Rolland – rue des Ormeaux

ACH ANCIEN CHEM DE VILLIERS 36 à 50	AV PAUL LAFARGUE
AV ADRIENNE	AV PAUL VENZAC 2 à 8 & 1 à 5
AV AMBROISINE 24 à 50 & 21 à 47	AV SOLANGE
AV ANDRE KALCK	AV THERESE 161 à 333

AV ANDRE ROUY 28 à 36
AV ARSENE 2 à 26
AV BEAUSEJOUR 26 à 50
AV CLARA 20 à 44 & 17 à 53
AV DE L'EPARGNE 2 à 10
AV DE LA CONCORDE 2 à 6
AV DE LA FAMILLE
AV DU PARC 68 à 86
AV J JACQUES ROUSSEAU 58 à 66 & 59 à 71
AV JEAN BOS 1 à 41
AV JULES VALLES 72 à 86 & 41 à 61
AV LUCIEN BARRAULT 374 à 518 & 427 à 525
AV MADELEINE 2 à 10
AV MARTHE

AV VICTOR COUPE 2 à 40 & 1 à 21
BD AUGUSTE BLANQUI 46 à 68 & 47 à 57
PL DE LA RESISTANCE
PL GEORGES COURTELINE
RUE ANDRE GAUBERT
RUE DE CHATEAUDUN
RUE DE L'ABREUVOIR 9 à 29
RUE DE L'ETANG 1 à 27 & 2 à 34
RUE DE PLESSIS TREVISE 2 à 50B & 1 à 41
RUE DES FAUVETTES
RUE HARPIGNIES
RUE MASSENET 2 à 20 & 1 à 13
RUE MAURICE BERTEAUX 92 à 110

29EME BUREAU : Gymnase Simone Jaffray – 16/18 rue Parmentier

AV ANNA
AV DE BEAUREGARD 2 à 8 & 1 à 49
AV DE LA CONCORDE 1 à 7
AV DU PARC 2 à 66 & 1 à 61
AV LUCIEN BARRAULT 1 à 425 & 2 à 372
AV MARGUERITE
AV MELINA 2 à 10B
CHE DES BAS MOGUICHETS
CHE DES LYONNES 2 à 122
CHEMIN DES HAUTS CLAYAUX
HAM DES PERROQUETS

RUE ANATOLE FRANCE
RUE DE LA CUEILLETTE
RUE DE LA PTE ST DENIS
RUE DES BELLES VUES
RUE DES HAUTS MOGUICHETS
RUE DES LOISIRS
RUE DES MIMOSAS
RUE DU DOCTEUR BRING
RUE MARIA PIVA
SEN DES HAUTS CLAYAUX 1
SEN DES HAUTS CLAYAUX 2

30EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Thorez – 20 avenue du 11 Novembre 1918

ALLEE DES MORDACS
AV DU ONZE NOVEMBRE 1918 1 & 8 à 22
AV MAURICE THOREZ 715 à 1131
CITE DES PEUPLIERS

RUE DES AMIS
RUE DU BOIS L ABBE 2 à 34
RUE JULIEN HEULOT

31EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Thorez – 20 avenue du 11 Novembre 1918

AV DU HUIT MAI 1945
AV DU ONZE NOVEMBRE 1918 2 à 6
AV MAURICE THOREZ 1133 à 1211
RUE DU FOSSE VERT

RUE DU GENERAL KOENIG
RUE MOLIERE 2 à 78
RUE RACINE
VLA MOLIERE

32EME BUREAU : Centre de Loisirs Anatole France -92 avenue Boileau

ALLEE CARPEAUX
AV BOILEAU 18 à 22 & 92
RUE RODIN

SQ JEAN GOUJON
SQUARE CARPEAUX
SQUARE HOUDON

33EME BUREAU : Ecole Jacques Solomon Maternelle 2 – rue Jacques Solomon

RUE DE SAVOIE
RUE DU BOURBONNAIS
RUE DU MAINE 1 à 3

SQ CHARLES D'ORLEANS
SQ JOACHIM DU BELLAY
SQ RONSARD

34EME BUREAU : Ecole Jacques Solomon Maternelle 1 – rue Jacques Solomon

AV BOILEAU 40 à 58 & 43
RUE JACQUES SOLOMON
SQ RAMEAU

42EME BUREAU : Maison Pour Tous du Bois L'Abbé -6 Place Rodin

AV BOILEAU 2 à 16
PL RODIN
RUE DU MAINE n°7
SQ DELACROIX

SQ LULLI
VLA BEARN
VLA POITOU

43EME BUREAU : CMA Gérard Philipe – 54 Bd du Château

AV AMBROISINE 2 à 22 & 1 à 19
AV BEAUSEJOUR 8 à 24 & 1 à 39
AV DU PARC 88 à 122 & 113 à 139
AV EDMOND
AV JEAN BOS 2 à 34
AV PAUL BELANJON
AV PAUL VENZAC 7 à 13
AV ROBERT
AV ROGER
AV SALVADOR ALLENDE 79 à 133
AV THERESE 335 à 547 & 340 à 606
RUE DE LA MARE

RUE DE PLESSIS TREVISE 52 à 118 & 43 à 97
RUE DE REIMS
RUE DES CHRYSANTHEMES
RUE DES NOISETIERS
RUE DES PAQUERETTES
RUE DES ROSIERS
RUE DES VETERANS 1 à 25
RUE DU COLONEL GRANCEY
RUE DU GENERAL LAMBERT
RUE FELIX FAURE
RUE VILLEBOIS MAREUIL
AV DE L'EPARGNE 1 à 19

CANTON DE BRY SUR MARNE

35EME BUREAU : Gymnase Maurice Baquet – 7 rue Maurice Baquet

ALL WATTEAU
ALLEE CLAUDE MONET
AV ANDRE DREYER
AV BALZAC
AV DE L'ILE D'AMOUR
AV DU GENERAL DE GAULLE 181 à 353
AV DU GENERAL LECLERC 144 à 146 & 81 à 153
AV MARIN
CHE DES CLOTAIS
HAM DES GILBARDES

IMPASSE DES CLOTAIS
LA REMISE DE VERROU
PL LA FONTAINE
QUAI LUCIE 62 à 106
RES DE L'ILE D'AMOUR
RUE DES GILBARDES
RUE DES MARAIS
RUE ENGELS
RUE LEO FRANCKEL
VLA GILBERT

36EME BUREAU : Ecole Maternelle Léon Frapié -1 rue des Génétrais

AV DU GENERAL DE GAULLE 142 à 214 & 53 à 179
AV JACK GOUREVITCH 58 à 128
BD DE STALINGRAD 158 à 276 & 143 à 207
BD DES ALLIES
PROM DE POLANGIS

RUE DE MARTINVEST
RUE DE MEAUTRY
RUE DES GENETRAIS
RUE DU BIGNON 2 à 12
RUE MENNETOU

37EME BUREAU : Ecole Primaire Jean Jaurès – 1 rue des genetrais

ALL DES ORMES
ALLEE DES ERABLES
AV PIERRE BROSSOLETTE 2 à 16
BD ARISTIDE BRIAND 109 à 189
RUE AMPERE
RUE DE LA MUTUALITE
RUE DE LA VICTOIRE
RUE DE PATAY 2 à 24B & 1 à 15
RUE DE PRETORIA
RUE DES TILLEULS 2 à 10 & 1 à 17

RUE DU DOCTEUR CHARCOT 2 à 32 & 1 à 47B
RUE DU LT ANDRE OHRESSER 34 à 42 & 35 à 53
RUE DU MAROC
RUE FERDINAND
RUE GARNIER
RUE GEORGE SAND
RUE HENRY DUNANT
RUE JEAN ALLÉMANÉ
RUE JEAN SAVU 2 à 42 & 1 à 79
RUE STUART

38 EME BUREAU : Gymnase Maurice Baquet – 7 rue Maurice Baquet

AV DE L'HORLOGE
AV DU GENERAL DE GAULLE 1 à 51
AV JACK GOUREVITCH 2 à 56
AV LOUIS FOREST
BD DE POLANGIS 2 à 56
RUE CHARLES INFROIT
RUE CHARLES TELLIER
RUE DE CANGE
RUE DE GREFFUHLE
RUE DE LONRAY

RUE DU BIGNON 1 à 11
RUE DU PIPELÉ
RUE EDOUARD BRANLY
RUE EDOUARD JENNER
RUE JEANNE D'ARC
RUE LESSART LE CHENE
RUE MABILLEAU 2 à 32
RUE PAUL LANGEVIN
RUE RASPAIL 2 à 58 & 19 à 47B
RUE ROLAND MARTIN

39EME BUREAU : Mini-Club La Fontaine – 32 rue Eugène Pottier

AV DE LA REPUBLIQUE 95 à 113
AV DU GENERAL DE GAULLE 216 à 238
AV LA FONTAINE
AV PIERRE BROSSOLETTE 18 à 24
CHE LATERAL DU NORD
CITE ANDRE JOLY
IMP GISELE
PAS LA FONTAINE
QUAI DU VIADUC
QUAI LUCIE 2 à 60
RES LA FONTAINE

RUE ARTHUR ADAMOV 1 à 21
RUE D'ORLEANS
RUE DE MULHOUSE
RUE DE PATAY 26 à 36 & 17 à 35
RUE DU DOCTEUR CHARCOT 34 à 78 & 49 à 77
RUE DU VERROU
RUE EUGENE POTTIER
RUE FLOREAL
RUE JEAN SAVU 44 à 74
RUE ROBERT BIROU



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 2013 / 2421

instituant les bureaux de vote dans la commune de CHARENTON LE PONT

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2012/2750 du 20 août 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHARENTON LE PONT à compter du 1^{er} mars 2013 ;

VU le courriel du Maire en date du 14 juin 2013 proposant les modifications d'adresse et du périmètre géographique du bureau de vote n°3;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2012/2750 du 20 août 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHARENTON LE PONT est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **CHARENTON LE PONT** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Bureau n°1 - Espace Toffoli, 12 rue du Cadran

Bureau n°2 - Hôtel de Ville, 48 rue de Paris

Bureau n°3 - Ecole maternelle des 4 Vents, 24 rue Gabriel Péri

Bureau n°4 - Ecole Aristide Briand, 1 avenue Jean Jaurès

Bureau n°5 - Ecole Aristide Briand, 2 place Aristide Briand

Bureau n°6 - Ecole Aristide Briand, 2 place Aristide Briand

Bureau n°7 - Ecole Aristide Briand, 4 rue Anatole France

Bureau n°8 - Ecole maternelle Conflans, 26 rue de Conflans

Bureau n°9 - C.E.S., 19 rue de la Cerisaie

Bureau n°10 - C.E.S., 19 rue de la Cerisaie

Bureau n°11 - Ecole primaire Valmy, 3 rue de Valmy

Bureau n°12 - Ecole maternelle Valmy, 2 rue de Valmy

Bureau n°13 - Ecole maternelle Port aux Lions, 4 rue du Port aux Lions

Bureau n°14 - Ecole maternelle Port aux Lions, 4 rue du Port aux Lions

Bureau n°15 - Ecole maternelle Cerisaie, 4 rue des Bordeaux

Bureau n°16 - Ecole primaire Robert Desnos, 1 rue Robert Grenet

Bureau n°17 - Ecole Maternelle Valmy, 2 rue de Valmy

Bureau n°18 - Ecole Pasteur, 1 rue Jean Moulin

Bureau n°19 - Espace Toffoli, 12 rue du Cadran

Bureau n°20 - Ecole Pasteur, 1 rue Jean Moulin

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Espace Toffoli, 12 rue du Cadran

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

.../..

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

signé

Christian ROCK

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE

Ville de Charenton-le-Pont

Période allant du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015

1er BUREAU - ESPACE TOFFOLI

12, rue du Cadran

Rue Victor Hugo

côté pair du 2 au 36

côté impair du 25 au 29B

Place Ramon

Rue du Cadran

Rue du Maréchal Juin

Rue Robert Schuman

2ème BUREAU - HOTEL DE VILLE

48 rue de Paris

Place de Valois

Rue de Paris

côté impair du 35 au 67

Rue de la Mairie

Rue du Séjour

Quai des Carrières

du 1 au 19 (numéros pairs et impairs)

Rue Gabrielle

côté impair du 25 à la fin

côté pair du 24 à la fin

Place Henri IV

Rue Marty

Rue de l'Abreuvoir

Rue du Pont

Place Arthur Dussault

Rue de Sully

3ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE DES 4 VENTS
24 Rue Gabriel Péri

Rue Gabriel Péri
Rue de Paris côté pair du 2 au 48
côté impair du 1 au 33
Villa des 4 Vents
Avenue du Mal de Lattre de Tassigny du 1 au 19
Allée de Navarre

4ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND
1 Avenue Jean Jaurès

Rue Thiebault
Rue du Parc
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny côté impair à partir du 21 jusqu'au 45
Rue de la République
Rue du Bac
Avenue de Gravelle numéros 74 et 75

5ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND
2 Place Aristide Briand

Place Aristide Briand
Rue du Général Leclerc
Rue de Paris côté pair du 50 au 66
Rue Alfred Savouré
Villa des Fleurs
Rue Labouret
Rue des Ormes

6ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND
2 Place Aristide Briand

Rue Guérin
Avenue Jean Jaurès
Avenue de Stinville
Rue Victor Basch
Rue d'Estienne d'Orves

Avenue de Gravelle N° 70 et 73
7 ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND
4 Rue Anatole France

Rue Anatole France	côté pair du 32 au 68
Avenue de Gravelle	côté impair du 33 au 69
Rue de Paris	côté pair du 68 au 104
Rue Camille Mouquet	côté pair du 20 au 26
	côté impair du 31 au 33

8 ème BUREAU – ECOLE MATERNELLE CONFLANS
26 rue de Conflans

Rue des Bordeaux	côté pair du 38 au 46
	côté impair du 41 au 45
Rue Camille Mouquet	côté pair du 2 au 18
	côté impair du 1 au 29
Rue de Conflans	côté pair du 24 au 70
	côté impair du 23 au 59
Rue Nocard	
Rue de Verdun	côté pair du 2 au 22
	côté impair du 1 au 39
Rue de Paris	côté impair du 105 au 135
Rue Jeanne d'Arc	

9 ème BUREAU - CES
19 rue de la Cerisaie

Rue Paul Eluard	
Villa Saint-Pierre	
Rue Victor Hugo	côté impair du 1 au 23B

10 ème BUREAU - CES
19 rue de la Cerisaie

Rue des Bordeaux	côté impair du 19 au 33
	côté pair du 2 au 28
Rue Jean Pigeon	
Rue Saint Pierre	

Rue de la Cerisaie

11 ème BUREAU - ECOLE PRIMAIRE VALMY

3 rue de Valmy

Avenue de Gravelle

côté pair du 2 au 30

côté impair du 1 au 31

Rue de Paris

côté pair du 118 au 200

côté impair du 163 au 203

Rue de Valmy

côté pair du 18 au 26

côté impair du 19 au 27

Place des Marseillais

Rue Marcelin Berthelot

côté pair

12 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE VALMY

2 rue de Valmy

Rue Marius Delcher

Rue du Petit Château

Rue de Valmy

côté pair du 2 au 16

côté impair du 1 au 17

Allée des Tilleuls

Avenue Winston Churchill

Rue Marcelin Berthelot

côté impair

13 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE PORT AUX LIONS

4 rue du Port aux Lions

Place Bobillot

du 1 au 34

Avenue de la Liberté

côté pair du 2 au 4 bis

Square Henri Sellier

Terrasse Le Nôtre

14ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE PORT AUX LIONS

4 rue du Port aux Lions

Rue de l'Arcade

Quai de Bercy

Rue de l'Entrepôt

Rue Escoffier

Rue du Port aux Lions

Rue Robert Kessler

Rue Necker

Place Bobillot du 35 au 37
15 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE CERISAIE
4 rue des Bordeaux

Rue des Bordeaux côté impair du 1 au 17
Quai des Carrières du 20 au 80 (n° pairs et impairs)
Ile Martinet
Villa Bergerac

16 ème BUREAU - ECOLE PRIMAIRE ROBERT DESNOS
1 rue Robert Grenet

Place de l'Europe
Place Henri d'Astier
Jardin du Cardinal de Richelieu
Rue Etienne Méhul
Avenue du Général de Gaulle
Rue Robert Grenet
Villa Le Marin
Rue de l'Hérault
Rue du Nouveau Bercy

17 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE VALMY
2 rue de Valmy

Rue de Paris côté impair du 137 au 161
côté pair du 106 au 116
Avenue de la Liberté côté pair du 6 au 26
côté impair du 1 au 25
Place de la Coupole
Rue Fragonard
Rue de Verdun côté impair du 41 au 43
côté pair du 24 au 28
Rue du Général Chanzy
Rue Félix Langlais

18ème BUREAU – ECOLE PASTEUR
1, rue Jean Moulin

Allée Ronsard
Rue Pasteur
Rue Jean Moulin
Rue du Séminaire de Conflans
Rue des Bordeaux côté impair du 35 au 39

côté pair du 30 au 36

19^{ème} BUREAU – ESPACE TOFFOLI
12, rue du Cadran

Rue Arthur Croquette

Rue de Conflans

Rue Gabrielle

Rue de Paris

côté impair du 1 au 21

côté pair du 2 au 22

côté impair du 1 au 23

côté pair du 2 au 22

côté impair du 69 au 103

20^{ème} BUREAU – ECOLE PASTEUR
1, rue Jean Moulin

Rue de l'Archevêché



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2422

instituant les bureaux de vote dans la commune de *CHENNEVIERES SUR MARNE*

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2012/2294 du 11 juillet 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de ***CHENNEVIERES SUR MARNE*** à compter du 1^{er} mars 2013 ;

VU le courrier du Maire en date du 17 mai 2013 proposant le rattachement d'une nouvelle voie (sentier du moulin à vent) au bureau de vote n° 6 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2012/2294 du 11 juillet 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de ***CHENNEVIERES SUR MARNE*** est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de ***CHENNEVIERES SUR MARNE*** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

- Bureau n°1 - Théâtre Roger Lafaille, 11 avenue du Maréchal Leclerc
- Bureau n°2 - Théâtre Roger Lafaille, 11 avenue du Maréchal Leclerc
- Bureau n°3 - Groupe scolaire Jacques Doré, 4 rue Durmersheim
- Bureau n°4 - Groupe scolaire Jacques Doré, 4 rue Durmersheim
- Bureau n°5 - Fort de Champigny, 140 bis rue Aristide Briand
- Bureau n°6 - Groupe scolaire Le Moulin à Vent, avenue Claude Debussy
- Bureau n°7 - Groupe scolaire Le Moulin à Vent, avenue Claude Debussy
- Bureau n°8 - Salle Cordelle, 8 avenue de Chagny
- Bureau n°9 - Groupe scolaire Rousseau, avenue Claire
- Bureau n°10 - Groupe scolaire Rousseau, avenue Claire
- Bureau n°11 - Groupe scolaire « Les Hauts de Chennevières », rue Clément Ader
- Bureau n°12 - Groupe scolaire « Les Hauts de Chennevières », rue Clément Ader

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Théâtre Roger Lafaille, 11 avenue du Maréchal Leclerc

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

.../..

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent sur Marne ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

signé

Christian ROCK

Liste des rues rattachées au :

1^{er} bureau

THEATRE ROGER LAFAILLE
11 Avenue du Maréchal Leclerc

Aqueduc (rue de l')

Archers (rue des)

Baudin (rue)

Bry (rue de)

Chennevières (route de)

Colombert (ruelle)

Fraternité (rue de la)

France (Résidence de)

Gabriel Péri (rue)

Hélaines (sentier des)

Maugrains (rue des)

Maugrains (sentier des)

Plaine (rue de la)

Maréchal Leclerc (avenue du)

Pont (rue du)

Liste des Rues Rattachées au :

2ème BUREAU

THEATRE ROGER LAFAILLE
11 avenue du Maréchal Leclerc

Casenave (rue)
Cèdre (allée du)
Chambridaults (sentier)
Champigny (rue de)
Champigny (sentier de)
Château (Boulevard du)
Côteau (rue du)
Croix Saint Vincent (sentier de la)
Etape (rue de l')
Gare (rue de la)
Gorgette (sentier de la)
Grand Chêne (allée du)
Grandes Vignes (sentiers des)
Havarde (sentier de la)
Houin (rue d')
Ile de Conge (rue de l')
Jean Angèle (voie)
La Varenne (avenue de)
La Varenne (rue de)
Marguerite (rue)
Marne (rue de la)
Moulinet (sentier du)
Parc (rue du)
Pommiers (allée des)
Port (rue du)
Roissis (sentiers des)
Saint Maur (rue de)
Vieux Moulin (rue du)
Vieux Moulin (sentier du)

Liste des Rues Rattachées au :

3^{ème} BUREAU

Groupe scolaire JACQUES DORE
4 rue de Durmersheim

Albert (avenue)
Coeuilly (avenue de)
Condorcet (rue)
Croix Saint Siméon (allée de la)
Durmersheim (rue de)
Fusillés de Châteaubriant (rue des)
Gay Lussac (rue)
Georges (avenue)
Jacques Doré (rue)
Liberté (rue de la)
Maillarde (Chemin de la)
Mare de l'Orme (allée de la)
Montchanin (rue)
Pierre et Marie CURIE (rue)
Pré Fleurant (rue du)
Raymond (avenue)
République (rue de la)
Splendide Panorama (Chemin du)
Sucy (rue de)
Thérèse (avenue)

Liste des Rues Rattachées au :

4ème BUREAU

Groupe scolaire JACQUES DORE

4 rue de Durmersheim

André Derain (allée)
Belvédère (rue du)
Corsin (Impasse)
Delacroix (allée)
Gauguin (allée)
Général de Gaulle (rue du)
Gosset (impasse)
Henri Matisse (rue)
Liborel (impasse)
Liborel (rue)
Marie Laurencin (allée)
Millet (allée)
Modigliani (rue)
Nicolas Mignard (allée)
Ormes (allée des)
Picard (impasse)
Prévost (impasse)
Prieuré (allée du)
Renoir (allée)
Utrillo (allée)
Van Gogh (rue)
Vigée Lebrun (rue)
Watteau (rue)

Liste des Rues Rattachées au :

5^{ème} BUREAU

FORT DE CHAMPIGNY
140 BIS RUE ARISTIDE BRIAND

Aristide Briand (rue)

Jules Viéjo (rue)

Mon Idée (Place)

Pierre Boucharinc (rue)

Liste des Rues Rattachées au :

6^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire LE MOULIN A VENT
Avenue Claude Debussy

Alma (rue de l')

Alma (sentier de l')

Basse Hutte (sentier de la)

Chatelets (sentier des)

Clos du Belvédère (allée du)

Croix Javot (Chemin de la)

Emmanuel Chabrier (avenue)

Fragonard (rue)

Haute Hutte (sentier de la)

Henri Peuteuil (rue)

Ingres (rue)

Maurice Ravel (avenue)

Moulin à Vent (sentier du)

Sapins (allée des)

Liste des Rues Rattachées au :

7^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire LE MOULIN A VENT
Avenue Claude Debussy

Amboile (rue d')

Bossuet (allée)

Claude Debussy (avenue)

Edouard Branly (avenue)

Gabriel Fauré (avenue)

G.S. « Le Moulin à Vent »

Mathilde Lapeyre (avenue)

Noyon (avenue de)

Saint Mihiel (rue)

Liste des Rues Rattachées au :

8^{ème} BUREAU

Salle Cordelle
8 avenue de Chagny

Bois (avenue du)
Chagny (avenue de)
Claire (avenue)
Emile Renaud (avenue)
Fossés Verts (rue des)
Germaine (avenue)
Jeanne (avenue)
Libération (route de la)
Molière (rue)
Mozart (rue)
Mogatons (sentier des)
Platanes (avenue des)
Résistance (rue de la)
Simone Bigot (rue)
Transversale (rue)
Védrines (avenue)
Yvonne (avenue)

Liste des Rues Rattachées au :

9ème BUREAU

Groupe Scolaire ROUSSEAU
Avenue Claire

Anjou (Villa d')

Auguste Comte (Square)

Autun (avenue d')

Bourgogne (villa)

Bretagne (villa)

Charolles (rue de)

Edmond (rue)

Corse (villa)

Ile de France (villa)

Lorraine (square)

Lorraine (villa)

Picardie (villa)

Provence (villa)

Roussillon (rue du)

Touraine (villa)



Chennevières
sur Marne

Liste des Rues Rattachées au :

10^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire ROUSSEAU
Avenue Claire

Alsace (rue d')

Auvergne (rue d')

Champagne (villa)

Franche Comté (villa)

Gascogne (villa)

Jean de La Fontaine (rue)

Languedoc (villa)

Normandie (villa)

Plessis Trévisé (route du)

Rabelais (rue)

Liste des Rues Rattachées au :

11^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire « LES HAUTS DE CHENNEVIERES »
Rue Clément Ader

Battues (allée des)

Bordes (allée des)

Caravelle (allée de la)

Closeraie (impasse de la)

Frégate (allée de la)

Galiote (allée de la)

Goëlette (place de la)

Hauts de Chennevières (allée des)

Liste des Rues Rattachées au :

12^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire « LES HAUTS DE CHENNEVIERES »
Rue Clément Ader

Bordes (rue des)
Bosquet (rue du)
Champlain (avenue)
Clairière (rue de la)
Clément Ader (rue)
Closeraie (allée de la)
Europe (rue de l')
Jean Mermoz (rue)
Jean Monnet (rue)
Jean Moulin (rue)
Pré de Champlain (rue du)
Provins (route de)



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2423

instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2010/6261 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE à compter du 1^{er} mars 2011 ;

VU l'arrêté n°2011/4250 du 21 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n°2010/6261 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE à compter du 1^{er} mars 2011 ;

VU le courrier du Maire en date du 12 juin 2013 proposant le rattachement de 4 nouvelles voies au bureau de vote n° 10 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2010/6261 du 12 août 2010 et l'arrêté n°2011/4250 du 21 décembre 2011 portant modification de l'arrêté précité, instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE à compter du 1^{er} mars 2011 sont abrogés à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **CHEVILLY LARUE** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Bureau n°1 - Théâtre André Malraux, 102 avenue du Général de Gaulle

Bureau n°2 – Maison de quartier Léo Ferré, 65 avenue Franklin Roosevelt

Bureau n°3 - Groupe scolaire Pierre et Marie Curie, 13 rue du Lieutenant Alain Le Coz

Bureau n°4 - Groupe scolaire Paul Bert, 17 rue du Nivernais

Bureau n°5 - Groupe scolaire Paul Bert, 17 rue du Nivernais

Bureau n°6 - Ecole maternelle Salvador Allende, 1 rue du Rouergue

Bureau n°7 - Groupe scolaire Pasteur, 4 avenue de la Croix du Sud

Bureau n°8 - Ecole maternelle Pasteur, 4 avenue de la Croix du Sud

Bureau n°9 - Groupe scolaire Pasteur, 4 avenue de la Croix du Sud

Bureau n°10 - Ecole maternelle Jacques Gilbert-Collet, 4 rue Edouard Branly

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Théâtre André Malraux, 102 avenue du Général de Gaulle

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

.../..

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de L'Haÿ les Roses ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

signé

Christian ROCK

1er BUREAU Théâtre André Malraux 102, ave du Gal de Gaulle	2ème BUREAU Salle Léo Ferré 65, ave F. Roosevelt	3ème BUREAU Gr. scolaire P et M CORRE 13, rue Le Coz	4ème BUREAU Gr. scolaire Paul BERT 17, rue du Nivernais	5ème BUREAU Gr. scolaire Paul BERT 17, rue du Nivernais	6ème BUREAU Materielle Salvador ALLENDE 1, rue du Rouergue
<p>rue Deriebourg rue Edith Piaf (n°s impairs) impasse Edouard Vaillant ave F. Roosevelt n° pairs 2 à 68 n° impairs 1 à 21 ave du Gal de Gaulle n°102 rue Henri Cretté ...n°pairs..0 à 50 ...n°impairs..1 à 17 rue Jaume impasse Jean Jaures rue Jules Verne Place Nelson Mandela allée Kennedy rue de l'Oseraie rue Outrequin rue Paul Hochart n°2 à 30 rue du Père Mazurité rue Rouget de Lisle</p>	<p> cité Anatole France rue Anatole France rue Arthur Rimbaud rue Edison rue Edith Piaf (n°s pairs) rue Elisée Reclus rue Emile Zola rue Etienne Dolet ave F. Roosevelt n° impairs 23 à 65 rue François Sauter ave Georges Brassens n° impairs 1 à 17 rue Jacques Hellowin rue Pasteur square de la Pépinière ave de la République ave de Stalingrad n° 244 à 410</p>	<p>ave F. Roosevelt n° pairs 70 à 174 n° impairs 67 à 89 rue G. Sand ave Georges Brassens n° pairs n° impairs 19 à 27 rue Henri Dunant allée des Horticulteurs ave Jacques Brel pl. de Latte de Tassigny place de la Libération rue du Lt A. Le Coz rue Margueriteau rue Parmentier rue Pierre Curie ave de Stalingrad n° 2 à 242</p>	<p>rés. Barbanson rue du Nivernais n° 22 à 48 rue Paul Hochart n° 32 à 102 rue de Picardie rue du Roussillon rue Yvonne</p>	<p>rue du Béarn rue du Berry n° pairs n° impairs 1 à 5 rue de Bretagne rue du clos Saint Michel rue Henri Cretté ...n°impairs 19 à 35 rue du Nivernais n° pairs 2 à 20 n° impairs 1 à 17 rue de Provence</p>	<p>allée d'Alsace rue d'Arjou rue du Berry n° impairs 7 à 19 rue Fernand Dupuy allée de Franche-Comté allée du Jura rue Paul Hochart n° 104 à 232 rue du Poitou n° impairs 1 à 17 rue du Rouergue</p>
<p>7ème BUREAU Gr. scolaire PASTEUR 4, ave de la Croix du sud</p> <p>allée Costes et Bellonte ave de la Croix du Sud allée Didier daurat rue Guillaumet allée Nungesser et coli allée Roland Garros</p>	<p>8ème BUREAU Materielle PASTEUR 4, ave de la Croix du sud</p> <p>allée des Camelias allée Clément Ader allée Farman rue de Fresnes ave Georges Guynemer rue Hélène Boucher bd. Jean Mermoz n° pairs 18 à 188 n° impairs 23 à 195 rue Louis Bleriot allée Maryse Bastié allée Maryse Hilsz rue du Pont des Halles rue Saint-Exupéry rue du Stade</p>	<p>9ème BUREAU Gr. scolaire PASTEUR 4, ave de la Croix du sud</p> <p>rue des Acacias rue Albert Schweitzer rue Albert Thuret rue de la Bergère rue Castelhan rue des Closeaux impasse des Ecoles rue Froch ave du Gal de Gaulle n° pairs 2 à 100 n° impairs 1 à 25 rue des Jardins bd. Jean Mermoz n° pairs 2 à 16 n° impairs 1 à 21 rue Jules Bohy impasse du Soleil rue de Verdun</p>	<p>rue des Alouettes rue des Bleuets rue de Bir-Hakeim rue Edouard Branly impasse Einstein rue du Gal Leclerc rue du Languedoc rés. les Lilas allée Louise Michel allée des Magnolias rue Marcel Jolivet rue Pablo Picasso rue Paul Langevin rue des Pensées rue Petit Leroy rue Pierre. Brossolette rue du Saut du Loup impasse Ste Colombe rue Jean Ferrat ave du 8 mai 1945 rond point du 19 mars 1962 avenue du 11 novembre 1918 M.I.N. RUNGIS rue d'Agen rue d'Angers rue de l'Arrivée</p>	<p>10ème BUREAU Materielle Jacques GILBERT-COLLET 4, rue Edouard Branly</p> <p>rue de l'Aubrac rue d'Auvergne rue d'Avignon ave de Bourgogne rue de la Bresse ave de Bretagne rue du Caducée rue de Carpentras rue de Cavallion rue de Chambourcy rue de Chateaurenard ave de la Cité rue de la Corderie ave de la Côte d'Azur rue des Déchargeurs ave de Flandre rue du Havre rue du Jour rue Latérale rue de Lille rue de la Lingerie ave de Lorraine ave du Lyonnais ave des Maratchers</p>	<p>rue des Meuniers rue de Montauban rue de Montesson rue de Monthéry rue de Montpellier rue de Nantes rue de Nice ave de l'Orléanais ave du Parc ave des Pépinières rue de Perpignan place de la Poste rue des Prouvaires rue des Routiers rue de St Pol de Léon rue du Séminaire rue de la Station rue de Thiais rue de Toulouse rue de la Tour ave des Trois Marchés rue du Val d'Yvette ave du Viaduc ave de la Villette</p>



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 2013 / 2424

instituant les bureaux de vote dans la commune de CRETEIL

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2011/2817 du 22 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de CRETEIL à compter du 1^{er} mars 2012 ;

VU le courrier du Maire en date du 12 juin 2013 proposant la création d'un 50^{ème} bureau de vote et les modifications de localisation et du périmètre géographique des bureaux de vote n°s 39 et 40 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2011/2817 du 22 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de CRETEIL est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **CRETEIL** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Canton Sud

- Bureau n° 1 - Hôtel de Ville, Salle des commissions n°1, place Salvador Allende
- Bureau n° 2 - Hôtel de Ville, Salle des commissions n°2, place Salvador Allende
- Bureau n° 3 - Ecole maternelle Pierre Mendès France, place Pierre Mendès France
- Bureau n° 4 - Ecole maternelle Gaston Defferre, 5 rue Georges Ohm
- Bureau n° 5 - Maison de quartier du Port, 17 mail Salzgitter
- Bureau n° 6 - Ecole élémentaire de la Source, square des Griffons
- Bureau n° 7 - Ecole des Sarrazins, 51/63 rue des Sarrazins
- Bureau n°14 - Ecole des Guiblets, 80 boulevard John Fitzgerald Kennedy
- Bureau n°15 - Ecole primaire Paul Casalis, 20 rue Henri Doucet
- Bureau n°16 - Ecole des Guiblets, 80 boulevard John Fitzgerald Kennedy
- Bureau n°17 - Salle Georges Duhamel, 7 avenue Georges Duhamel
- Bureau n°18 - Ecole maternelle Paul Casalis, 20 rue Henri Doucet
- Bureau n°19 - Ecole du Jeu de Paume, 63 boulevard John Fitzgerald Kennedy
- Bureau n°20 - Ecole du Jeu de Paume, 63 boulevard John Fitzgerald Kennedy
- Bureau n°21 - Ecole maternelle de La Habette, 12 rue du Docteur Ramon
- Bureau n°22 - Ecole élémentaire Savignat, allée de la Côte d'Or
- Bureau n°23 - Ecole maternelle Savignat, allée de la Côte d'Or
- Bureau n°24 - Ecole élémentaire de La Habette, 12 rue du Docteur Ramon
- Bureau n°25 - Ecole élémentaire de La Habette, 12 rue du Docteur Ramon
- Bureau n°48 - Centre socio-culturel Madeleine Reberieux, 27 avenue François Mitterrand
- Bureau n°49 - Ecole Aimé Césaire, 1 rue du Galion

Canton Nord

- Bureau n°11 - Ecole élémentaire Allezard, avenue du chemin de Mesly
- Bureau n°12 - Ecole Allezard, 38 rue Juliette Savar
- Bureau n°13 - Ecole maternelle Albert Camus, 137 rue de Brie

- Bureau n°26 - Maison du Combattant, place Henri Dunant
- Bureau n°27 - Gymnase Victor Hugo, 16 rue des écoles
- Bureau n°28 - Ecole élémentaire Victor Hugo, 7 avenue de la République
- Bureau n°29 - Salle polyvalente René Renaud, 9 rue des écoles
- Bureau n°30 - Collège Plaisance, 97 avenue Laferrière
- Bureau n°31 - Ecole maternelle Victor Hugo, 4 rue Paul François Avet
- Bureau n°32 - Salle Jean Cocteau, 14 rue des écoles
- Bureau n°33 - Gymnase des Buttes, 45 avenue Sainte Marie
- Bureau n°34 - Locaux communs résidentiels, 17 rue de Bonne
- Bureau n°35 - R.P.A. du Halage, 55 quai du Halage

Canton Ouest

- Bureau n° 8 - Ecole Alain Gerbault, 1 rue Charles Gounod
- Bureau n° 9 - Ecole Alain Gerbault, 1 rue Charles Gounod
- Bureau n°10 - Ecole maternelle Chateaubriand, avenue Corvisart
- Bureau n°36 - Ecole maternelle Charles Beuvin, Place Beuvin
- Bureau n°37 - Ecole maternelle Janine Le Cleac'h, 20 place des bouleaux
- Bureau n°38 - Ecole élémentaire Charles Beuvin, rue Henri Koch
- Bureau n°39 - Ecole maternelle Félix Eboué, 4 rue Thomas Edison
- Bureau n°40 - Ecole élémentaire Félix Eboué, 12 rue Thomas Edison
- Bureau n°41 - Ecole maternelle Gaspar Monge, boulevard du Montaigut
- Bureau n°42 - Ecole élémentaire Léo Lagrange, avenue du Maréchal Lyautey
- Bureau n°43 - Ecole élémentaire José Maria de Hérédia, 4 allée Tristan Bernard
- Bureau n°44 - Ecole élémentaire Blaise Pascal, 1 allée Nicolas Poussin
- Bureau n°45 - Ecole élémentaire Charles Péguy, 4 boulevard Pablo Picasso
- Bureau n°46 - Ecole élémentaire Charles Péguy, 4 boulevard Pablo Picasso
- Bureau n°47 - Conservatoire - Marcel Dadi, 2/4 rue Maurice Déménitroux
- Bureau n°50 - Ecole élémentaire Gaspar Monge, boulevard du Montaigut

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2014, les bureaux centralisateurs sont désignés ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutin(s) considérés :

Elections européennes, municipales, présidentielle, régionales et référendum :

Bureau n°1 - Hôtel de Ville, place Salvador Allende

Elections cantonales :

- *canton sud* : Bureau n°1 - Hôtel de Ville, place Salvador Allende
- *canton nord* : Bureau n°26 - Maison du Combattant, place Henri Dunant
- *canton ouest* : Bureau n°8 - Ecole Alain Gerbault, 1 rue Charles Gounod

Elections législatives :

- 2^{ème} circonscription : Bureau n°1 - Hôtel de Ville, place Salvador Allende
- 1^{ère} circonscription : Bureau n°26 - Maison du Combattant, place Henri Dunant

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

BUREAU N° 1

HOTEL DE VILLE
Place Salvador Allende
Canton Sud

- RUE DES ARCHIVES
- AVENUE FRANCOIS MAURIAC
- AVENUE DE LA BRECHE
- AVENUE DE LA FRANCE LIBRE
- ALLEE DE LA TOISON D'OR
- RUE DE LA GOUPILIERE

BUREAU N° 2

HOTEL DE VILLE
Place Salvador Allende
Canton Sud

- CHEMIN DES BŒUFS
- ROUTE DE CHOISY (impair)
- AVENUE DU MARECHAL FOCH (1 à 79) et (2 à 110)
- PLACE SALVADOR ALLENDE
- ROUTE DE LA POMPADOUR
- AVENUE DES COMPAGNONS DE LA LIBERATION
- RUE JEAN GABIN
- QUAI DE LA CROISSETTE
- PLACE MENDES FRANCE
- ALLEE MAURICE D'OCAGNE
- RUE ROLAND OUDOT

BUREAU N° 3

ECOLE MATERNELLE PIERRE MENDES FRANCE

Place Pierre Mendès France

Canton Sud

- ALLEE MAX OPHULS (1 à 9)
- RUE FLORIS OSMOND
- AVENUE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE (1 à 11)
et (2 à 54)
- ESPLANADE DES ABYMES
- RUE KIRYAT YAM

NOMBRE D'ELECTEURS : 1310

BUREAU N° 4

ECOLE MATERNELLE GASTON DEFERRE

5 rue Georges Ohm

Canton Sud

- RUE JEAN MOULIN
- RUE GEORGES OHM
- ALLEE PIERRE D'OLIVET
- ALLEE MAX OPHULS (2 à 8)
- BLD JEAN BAPTISTE OUDRY (1 à 89) et (97 à 9999) et (2 à 9998)
- AVENUE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE (13 à 39)
- MAIL SALZGITTER (pair)
- RUE BENJAMIN MOLOISE
- SQUARE BENJAMIN MOLOISE

BUREAU N° 5

MAISON DE QUARTIER DU PORT

17 mail Salzgitter

Canton Sud

- AVENUE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE (41 à 999) et (56 à 1000)
- RUE FALKIRK (pair)
- SQUARE NOVI BEOGRAD
- SQUARE DE L'EAU VIVE
- RUE DU LAC
- RUE DES BATILLAGES
- PLACE D'EAU
- AVENUE FRANCOIS MITTERRAND (1 à 39)
- RUE NOVI BEOGRAD
- ALLEE DE LA SALAMANDRE
- ALLEE DE LA SIRENE

BUREAU N° 6

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA SOURCE

Square des Griffons

Canton Sud

- BOULEVARD JEAN BAPTISTE OUDRY (91 au 95)
- RUE FALKIRK (impair)
- MAIL SALZGITTER (impair)
- SQUARE DES GRIFFONS
- PLACE DES ALIZES
- IMPASSE DES CASCADES
- AVENUE FRANCOIS MITTERRAND (2 au 16)
- RUE DU CANAL
- MAIL DU SOURCIER

BUREAU N° 7

ECOLE DES SARRAZINS

51/63 rue des Sarrazins

Canton Sud

- RUE DES CORBIERES (15 à 19)
- RUE GUY CURAT (pair)
- RUE DE COTONOU (2 au 24) et (1 au 27)
- RUE SAUSSURE
- RUE DES SARRAZINS
- MAIL SAUSSURE

BUREAU N° 14

ECOLE DES GUIBLETS
80 boulevard John Fitzgerald Kennedy
Canton Sud

- RUE HENRI CARDINAUD (15 à 999)
- AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS (n° 60)
et (70 à 82) et (92 à 1000)
- RUE DU DOCTEUR PINEL
- RUE PAUL GAUGUIN
- RUE EDOUARD MANET
- RUE CLAUDE MONET
- RUE BERTHE MORISOT
- RUE AUGUSTE RENOIR
- RUE JULIETTE SAVAR (92 à 96)
- RUE GEORGES SEURAT
- IMPASSE EUGENE DELACROIX
- RUE DU COMMANDANT JOYEN BOULARD
(n°11 AREPA)

BUREAU N ° 15

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CASALIS

20 rue Henri Doucet

Canton Sud

- IMPASSE BLANCHARD
- RUE DE BRIE (124 à 148)
- RUE HENRI CARDINAUD (pair) et (1 à 13)
- RUE DU COMMANDANT JOYEN BOULARD (impair sauf n°11 (B.14))
- RUE PAUL DANDOIS
- IMPASSE HENRI GEFFROY
- RUE HENRI MARTRET
- IMPASSE GEORGES MEDERIC
- IMPASSE VEUVE ERNEST MERCIER
- RUE DES MIMOSAS
- RUE DU MUGUET
- ROND POINT NOTRE AVENIR
- RUE DES PAQUERETTES
- PLACE DU PETIT BOIS
- RUE DU PETIT BOIS (36 à 1000) et (37bis à 999)
- RUE MADELEINE PINGOT
- RUE DU PORTE DINER (1 à 53) et (2 à 48)
- IMPASSE CHARLES QUESNOY
- RUE SAINT EXUPERY

BUREAU N° 16

ECOLE DES GUIBLETS

80 boulevard John Fitzgerald Kennedy
Canton Sud

- RUE RENE ARCOS (pair)
- RUE ROSA BONHEUR
- RUE PAUL CEZANNE
- RUE EDGAR DEGAS
- AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS (71 à 999) et (84 à 90)
- RUE GABRIEL FAURE
- RUE DU HUIT MAI 1945
- BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY (1 à 19) (2 à 30) et (62 à 1000) et (67 à 999)
- RUE JULES MASSENET
- RUE CAMILLE PISSARO
- RUE MAURICE RAVEL
- RUE VINCENT VAN GOGH

BUREAU N° 17

SALLE GEORGES DUHAMEL

7 avenue Georges Duhamel

Canton Sud

- RUE ELOI ALDEBERT
- RUE HENRI BARBUSSE
- IMPASSE ANTOINE LOUIS BARYE (pair)
- RUE DE BRIE (150 à 190)
- RUE DES CLAVISIS
- RUE DU COMMANDANT JOYEN BOULARD (pair)
- AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS (1 à 69) et (2 à 68 sauf n°60 (B.14))
- RUE DU DOCTEUR METIVET (2 à 10)
- RUE ALBERT DOYEN
- RUE ALBERT GLEIZES (pair)
- RUE AMEDED LAPLACE
- IMPASSE DES MONTEILLEUX (pair)
- IMPASSE DES NOYERS
- RUE DU PORTE DINER (50 à 1000) et (55 à 999)
- RUE GABRIEL DE RONNE
- RUE JULIETTE SAVAR (98)
- RUE HENRI THIRJET

BUREAU N° 18

ECOLE MATERNELLE PAUL CASALIS

20 rue Henri Doucet

Canton Sud

- PLACE DE L'ABBAYE
- RUE RENE ARCOS (impair)
- IMPASSE ANTOINE LOUIS BARYE (impair)
- RUE DES BAUDRIEUX
- RUE DE BRIE (181 à 999) et (192 à 1000)
- ALLEE DU COMMERCE
- RUE DAGOBERT
- RUE DU DOCTEUR METIVET (1 à 9)
- RUE HENRI DOUCET
- AVENUE GEORGES DUHAMEL (pair)
- RUE ABLERT GLEIZES (impair)
- RUE CAMILLE ROBERT
- RUE KARL XAVIER ROUSSEL
- IMPASSE DES TIMONS
- IMPASSE CHARLES VILDRAC

BUREAU N° 19

ECOLE DU JEU DE PAUME
63 boulevard John Fitzgerald Kennedy
Canton Sud

- IMPASSE ANDRE LE NOTRE
- RUE PIERRE LESCOT
- IMPASSE LOUIS LE VAU
- RUE BERTHOLD MAHN
- IMPASSE DES MONTEILLEUX (impair)
- RUE CLAUDE PERRAULT
- IMPASSE DES PLANTES
- RUE JULIETTE SAVAR (100)

BUREAU N° 20

ECOLE DU JEU DE PAUME
63 boulevard John Fitzgerald Kennedy
Canton Sud

- IMPASSE ALBERT BARTHOLDI
- IMPASSE JEAN-BAPTISTE CARPEAUX
- RUE EMMANUEL CHABRIER
- RUE GUSTAVE CHARPENTIER
- IMPASSE JULES DALOU
- RUE CLAUDE DEBUSSY
- RUE CHARLES DESPIAU
- RUE FALGUIERE
- RUE GEORGES HARET
- BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY (29 à 65) et (32 à 60)
- IMPASSE AUGUSTE RODIN
- IMPASSE FRANCOIS RUDE
- RUE DU JEU DE PAUME

BUREAU N° 21

ECOLE MATERNELLE DE LA HABETTE

12 rue du Docteur Ramon

Canton Sud

- RUE DAVID D'ANGERS
- RUE ROBERT DELAUNAY
- RUE VINCENT D'INDY
- RUE CESAR FRANCK
- ALLEE DES GUIBLETS
- RUE GUYNEMER
- AVENUE DE LA HABETTE (impair)
- IMPASSE FERNAND LEGER
- RUE ARISTIDE MAILLOL
- RUE JULIETTE SAVAR (102 à 114)
- RUE LOUIS BLERIOT
- VOIE GEORGES VALLERAY

BUREAU N° 22

ECOLE ELEMENTAIRE SAVIGNAT

Allée de la Côte d'Or

Canton Sud

- ALLEE DE LA COTE D'OR
- RUE CAMILLE DARTOIS
- AVENUE GEORGES DUHAMEL (impair)
- RUE DES EMOULEUSES
- PASSAGE LEMOINE
- RUE JEAN MERMOZ (pair)
- RUE DE LA PLUMERETTE (1 à 9)
- RUE SAVIGNAT
- RUE EDOUARD VUILLARD
- PASSAGE DES COUDRIERS

BUREAU N° 23

ECOLE MATERNELLE SAVIGNAT

Allée de la Côte d'Or

Canton Sud

- ALLEE DE LA BUTTE BLANCHE
- RUE DES CAILLOTINS
- RUE PAUL CODOS
- RUE DU FORT A FAIRE
- RUE JEAN MERMOZ (impair)
- RUE DES PLATRIERES (pair)
- RUE DE LA PLUMERETTE (pair) et (11 à 19)
- RUE JULIETTE SAVAR (116 à 1000) et (119 à 999)
- RUE ALBERT THOMAS
- RUE DES VIGNES
- RUE LIONEL TERRAY
- RUE MARIN LA MESLEE
- RUE NUNGESSER ET COLI

BUREAU N° 24

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA HABETTE

12 rue du Docteur Ramon

Canton Sud

- RUE DES PLATRIERES (impair)
- SQUARE JEAN-PIERRE MARTINEZ
- RUE DU CLOS VOUGEOT (1 à 11) et (2 à 10)
- RUE DU CLOS DU TART
- RUE DU CLOS SAINT-DENIS
- PLACE DU CLOS SAINT-JACQUES
- PLACE DU CLOS DES VERGERS
- RUE DES CORBIERES (1 à 13) et (21 à 999)
- RUE VICTOR SCHOELCHER
- RUE GUY CURAT (impair)
- RUE DU CLOS FOURTRET

BUREAU N° 25

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA HABETTE

12 rue du Docteur Ramon

Canton Sud

- CHEMIN DES BASSINS
- AVENUE DE LA HABETTE (pair)
- PLACE DE LA HABETTE
- RUE DU DOCTEUR RAMON
- RUE HENRI OREILLER
- RUE DU CLOS VOUGEOT (12 à 1000) et (13 à 999)
- RUE DES CORBIERES (pair)
- RUE ERIK SATIE
- RUE ROBERT SCHUMANN
- RUE JEAN-PAUL SARTRE
- RUE ROGER SALENGRO
- RUE AUGUSTE PERRET
- RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX
- AVENUE FRANCOIS MITTERRAND (18 à 44) et (41 à 47)
- RUE MADAME DE SEVIGNE
- RUE DES REFUGNIKS

BUREAU N° 48

CENTRE SOCIO CULTUREL
MADELEINE REBERIOUX
27 avenue François Mitterrand
Canton Sud

- AVENUE FRANCOIS MITTERRAND (46 à 998) et (49 à 999)
- PASSAGE DES SORBIERS
- PASSAGE DES CERCIS
- CHEMIN DE LA COULEE VERTE
- RUE DES VIEUX BASSINS
- RUE DE COTONOU (30 à 36) et (29 à 37)
- SENTIER DES COTEAUX
- MAIL FRANCOIS MITTERRAND
- SENTIER DES SORBIERS
- SENTIER DES CERCIS
- IMPASSE CHARLES GARNIER
- RUE DU SENTIER DES ATTRIPES
- RUE JEAN ROSTAND
- RUE CHARLES-GUSTAVE STOSKOPF

BUREAU N° 49

ECOLE AIME CESAIRE

1 rue du Galion

Canton Sud

- AVENUE MAGELLAN
- AVENUE DU NOUVEAU MONDE
- QUAI DE LA BRISE
- RUE DU GALION
- PLACE DU SEXTANT
- MAIL SANTA MARIA
- RUE D'ARTIMON

BUREAU N° 11

ECOLE ELEMENTAIRE ALLEZARD

Avenue du Chemin de Mesly

Canton Nord

- RUE D'ANJOU
- RUE DE BRETAGNE
- RUE MAURICE DEMENITROUX (impair)
- RUE DES MECHES (23 à 999)
- AVENUE DU CHEMIN DE MESLY (2 à 28)
- RUE DE MESLY (pair)
- RUE DE L'ORME SAINT SIMEON
- IMPASSE DU PRE DIMANCHE

BUREAU N° 12

ECOLE ALLEZARD

38 rue Juliette Savar

Canton Nord

- RUE DU GENERAL LACHARRIERE (pair)
- AVENUE DU CHEMIN DE MESLY (impair) et (pair 30 à 1000)
- RUE GABRIEL PERI (21 à 999)
- RUE JULIETTE SAVAR (01 à 117) et (2 à 90)
- RUE HENRI MATISSE
- PASSAGE SAILLENFAIT

BUREAU N° 13

ECOLE MATERNELLE ALBERT CAMUS

137 rue de Brie
Canton Nord

- RUE DE BRIE (2 à 122) et (65 à 179)
- RUE CHARRIER
- RUE DES FONTENELLES
- RUE EDMOND FOUINAT
- VILLA GABRIELLE
- BOULEVARD DE LA GAITE
- RUE DU GENERAL DE LACHARRIERE (1 à 55)
- RUE DU GENERAL LECLERC (126 à 1000)
- RUE JEAN JAGUIN
- PASSAGE LÉCOQ
- RUE GABRIEL PERI (1 à 11)
- RUE DU PETIT BOIS (1 à 37) et (2 à 34)
- SQUARE DES MARGUERITES

BUREAU N° 26

MAISON DU COMBATTANT

Place Henri Dunant

Canton Nord

- RUE DU SERGENT BOBILLOT (1 à 9)
- AVENUE PIERRE BROSOLETTTE
- RUE DES ECOLES (18 à 66)
- RUE DU GENERAL LECLERC (2 à 82) et (63 à 119)
- RUE DE JOLY (1 à 17) et (2 à 16)
- RUE D'ESTIENNE D'ORVES (1 à 15) et (2 à 16)
- AVENUE DE LA REPUBLIQUE (2 à 26)
- COUR LAPLAINE
- RUE MONFRAY (1 à 17) et (2 à 18)
- PLACE HENRI DUNANT
- RUE DE LA PORTE DE BRIE

BUREAU N° 27

GYMNASE VICTOR HUGO

16 rue des écoles

Canton Nord

- ALLEE DES ACACIAS
- RUE LA CROIX DES CRAIES
- RUE DU DEPART
- ALLEE DU DOCTEUR DUPEYROUX
- RUE DE LA FOSSE AUX MOINES
- RUE DE JOLY (18 à 1000) et (19 à 999)
- ALLEE DES MARRONNIERS
- RUE DES MECHES (1 à 21)
- RUE DE MESLY (impair)
- RUE D'ESTIENNE D'ORVES (17 à 999) et (18 à 1000)
- VILLA PASTEUR
- RUE GABRIEL PERI (pair)
- VILLA SEBASTIEN

BUREAU N° 28

ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO

7 avenue de la République

Canton Nord

- RUE DU BARRAGE
- RUE DU BEL AIR
- RUE DE BELLEVUE
- RUE DU SERGENT BOBILLOT (pair)
- CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE (38 bis à 1000)
et (39 bis à 999)
- RUE DE BRIE (1 à 63)
- RUE DES ECOLES (61 à 999) et (68 à 1000)
- RUE DU GENERAL LECLERC (84 à 124) et (121 à 999)
- RUE DU GENERAL DE MARBOT
- RUE LOUISE
- ALLEE DU MORBRAS
- CHEMIN DU MORBRAS
- RUE DU MORBRAS
- IMPASSE DU MOULIN BERSON
- RUE DU MOULIN BERSON
- RUE DU PETIT VALLON
- AVENUE DES PEUPLIERS
- RUE DE LA POMME
- RUE DE REIMS
- VILLA DU SERGENT BOBILLOT

BUREAU N° 29

SALLE POLYVALENTE RENE RENAUD

9 rue des écoles

Canton Nord

- RUE DE BORDEAUX
- AVENUE JEAN-BAPTISTE CHAMPEVAL (53 à 97)
(54 à 102)
- RUE DU CHATEAU
- RUE JEAN JAURES (impair)
- RUE DES MECHES (pair)
- RUE DE NORMANDIE (1 à 29) et (2 à 32)
- RUE DE PARIS (impair)
- VILLA DU PETIT PARC

BUREAU N° 30

COLLEGE PLAISANCE

97 avenue Laferrière

Canton Nord

- RUE DE BOURGOGNE
- RUE DES BUTTES
- AVENUE JEAN-BAPTISTE CHAMPEVAL (1 à 51)
et (2 à 52)
- RUE OCTAVE DU MESNIL
- RUE ANATOLE FRANCE (11 à 999)
- AVENUE DU GENERAL GALLIENI (pair) et (1 à 17)
- RUE DU GENERAL SARRAIL
- RUE GRANDJEAN
- RUE JEAN JAURES (pair)
- VILLA JULIETTE
- AVENUE LAFERRIERE (99)
- RUE FELIX MAIRE (12 à 1000)
- AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE
TASSIGNY (1 à 73) et (2 à 72)
- RUE MICHEL
- RUE DE NORMANDIE (31 à 999) et (34 à 1000)
- RUE DU PARC
- RUE DE PLAISANCE (impair)
- RUE SAINT CHRISTOPHE
- RUE ALFRED THOMEREAU
- PLACE DU MARECHAL JOFFRE

BUREAU N° 31

ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO

4 rue Paul François Avet

Canton Nord

- PASSAGE DES ANCILLES
- RUE PAUL FRANCOIS AVET (impair) et (2 à 32)
- RUE DU BOURG
- CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE (1 à 15) et (2 à 16)
- RUE DU DOCTEUR PLICHON
- RUE DES ECOLES (1 à 9 bis) et (2 à 16)
- RUE ANATOLE FRANCE (1 à 9)
- RUE DU GENERAL LECLERC (1 à 61)
- RUE ROBERT LEGEAY
- RUE FELIX MAIRE (impair) et (2 à 10)
- RUE DU MOULIN (pair)
- IMPASSE DU PARADIS
- RUE DE PARIS (pair)
- RUE DU PUIITS GEORGET
- AVENUE DE LA REPUBLIQUE (impair)
- RUE DE LA TERRASSE
- AVENUE DE VERDUN (1 à 23) et (2 à 34)
- PASSAGE DES CHEVALIERS DE L'ARC

BUREAU N° 32

SALLE JEAN COCTEAU

14 rue des Ecoles

Canton Nord

- RUE PAUL FRANCOIS AVET (pair 34 à 1000)
- AVENUE DU BEAU RIVAGE
- RUE DU SERGENT BOBILLOT (impair 9bis à 999)
- CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE (17 à 39) et (18 à 38)
- ALLEE CENTRALE
- AVENUE DU CHAPITRE
- VILLA DEMONT
- RUE DES ECOLES (11 à 59)
- AVENUE DE LA FERME
- RUE ANATOLE FRANCE (2 à 22)
- IMPASSE CHARLES FREDERIC
- IMPASSE MONFRAY
- RUE MONFRAY (19 à 999) et (20 à 1000)
- RUE DU MOULIN
- ECLUSE DE L'ILE BRISE PAIN
- AVENUE DES PLATANES
- RUE DU PORT (pair)
- RUE DE LA PRAIRIE
- AVENUE DE LA REPUBLIQUE (28 à 1000)
- AVENUE SAINTE-MARIE (2 à 6) et (1 à 5)
- PASSAGE DES UZELLES
- AVENUE DE VERDUN (25 à 999) et (36 à 1000)
- AVENUE DU VIEUX MOULIN
- ALLEE DES COUCOUS
- AVENUE DES UZELLES
- RUE DU BUISSON (1 à 31) et (2 à 30)
- AVENUE DE LA MARNE

BUREAU N° 33

GYMNASE DES BUTTES

45 avenue Sainte-Marie

Canton Nord

- RUE DE L'AVERSE
- RUE DU BEAU SITE (pair)
- ALLEE MAURICE ANGOT
- AVENUE DE CEINTURE
- AVENUE CHARLOT
- RUE CHERET (1 à 15) et (33 à 61 bis)
- RUE JEAN DE LA FONTAINE
- RUE ALPHONSE DAUDET
- RUE FREDERIC MISTRAL
- RUE FRANCOIS VILLON
- RUE ANATOLE FRANCE (24 à 1000)
- AVENUE DU GENERAL GALLIENI (19 à 999)
- AVENUE JOSEPHINE
- AVENUE LAFERRIERE (65 ter à 97)
- AVENUE DE MAISONS
- AVENUE MARIE-AMELIE (impair)
- AVENUE PAULINE
- RUE DE PLAISANCE (pair)
- RUE DU PORT (1 à 15)
- AVENUE DE LA REINE BLANCHE
- AVENUE SAINTE-MARIE (7 à 999) et (8 à 1000)
- ALLEE SAINT-LOUIS
- RUE ALFRED DE MUSSET

BUREAU N° 34

LOCAUX COMMUNS RESIDENTIELS

17 rue de Bonne

Canton Nord

- RUE ALLARY
- RUE DU BEAU SITE (impair)
- RUE DE BONNE (1 à 31) et (2 à 26 bis)
- RUE DU BUISSON (32 à 54) et (33 à 51)
- RUE DU CAP
- RUE CHERET (2 à 68) et (17 à 31)
- PASSAGE DE L'ESPERANCE
- RUE DE L'ESPERANCE
- QUAI DU HALAGE (1 à 29)
- AVENUE LAFERRIERE (1 à 65 bis)
- AVENUE MARIE AMELIE (pair)
- RUE POIVEZ
- RUE DU PORT (17 à 999)
- IMPASSE DES TILLEULS
- VILLA GENEVIEVE

BUREAU N° 35

R. P. A DU HALAGE

55 quai du halage

Canton Nord

- RUE DE BONNE (28 à 1000) et (33 à 999)
- RUE CHERET (70 à 1000)
- QUAI DU HALAGE (31 à 999)
- RUE HENRI
- AVENUE LAFERRIERE (2 à 90)
- RUE LATERALE
- RUE DE MAYENNE
- RUE PIERRON
- RUE SAINT-GEORGES
- RUE DE VIRGINIE
- IMPASSE CHERET

BUREAU N° 8

ECOLE ALAIN GERBAULT

1 rue Charles Gounod

Canton Ouest

- RUE EDMOND DE GONCOURT
- RUE DU GENERAL DE LARMINAT
- AVENUE DE GAULLE (2 à 30) et (7) et (21 à 39)

BUREAU N° 9

ECOLE ALAIN GERBAULT

1 rue Charles Gounod

Canton Ouest

- RUE CHARLES GOUNOD
- PLACE JEAN GIRAUDOUX
- PLACE DE LA CROIX DES MECHES

BUREAU N° 10

ECOLE MATERNELLE CHATEAUBRIAND

Avenue Corvisart

Canton Ouest

- AVENUE CORVISART
- RUE PIERRE ET MARIE CURIE
- ALLEE CARPENTIER
- RUE CALMETTE
- RUE CHARCOT
- RUE CHARPY
- AVENUE COURTOIS

BUREAU N° 36

ECOLE MATERNELLE CHARLES BEUVIN

Place Beuvin

Canton Ouest

- RUE CHARLES BEUVIN
- RUE ANTOINE BOURDELLE
- RUE DU CASTEL
- RUE CHERET (63 à 101)
- RUE ARMAND GUILLAUMIN
- AVENUE LAFERRIERE (92 à 144)
- ALLEE HENRI LE SIDANER
- ALLEE MAXIMILIEN LUCE
- RUE LOUIS MARCOUSSIS
- RUE FRANCIS PICABIA
- RUE DES PIVOINES
- RUE DES PRIMEVERES
- RUE LEOPOLD SURVAGE
- RUE DU VIEUX CHEMIN
- RUE DES VIOLETTES
- PLACE CHARLES BEUVIN
- PLACE DES JONQUILLES
- ALLEE DES PRIMEVERES
- RUE DU CLIQUART

BUREAU N° 37

ECOLE MATERNELLE JANINE LE CLEAC'H

20 place des bouleaux

Canton Ouest

- RUE DES BLEUETS (2 à 54)
- RUE DES BORDIERES
- RUE HENRI KOCH
- AVENUE LAFERRIERE (146 à 1000)
- AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (74 à 114)
- RUE NEUVE
- RUE VIET (pair)
- PLACE DES BOLETS
- ALLEE DES BOURGEONS
- ALLEE DES BOUTONS D'OR
- PLACE DES BOUTONS D'ARGENT
- COUR DE LA BADIANE
- PLACE DES BOULEAUX

BUREAU N° 38

ECOLE PRIMAIRE CHARLES BEUVIN

Rue Henri Koch

Canton Ouest

- RUE ALEXANDRE
- RUE DES BLEUETS (impair) et (56 à 1000)
- RUE CHERET (impair du 103 à la fin)
- RUE DIDEROT
- RUE DES GALETS
- RUE HOCHE
- AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE
TASSIGNY (116 à 1000)
- RUE DES MOELLONS
- RUE DES PINSONS
- RUE DE LA RAMPE
- RUE DU RENARD
- RUE VIET (impair)
- ALLEE DES PINSONS

BUREAU N ° 39

ECOLE MATERNELLE FELIX EBOUE

4 rue Thomas Edison

Canton Ouest

- RUE THOMAS EDISON
- RUE DE L'ECHAT
- AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE
TASSIGNY (de 75 à 999)
- RUE GEORGES ENESCO
- SQUARE JEAN ESQUIROL
- SQUARE THOMAS EDISON
- RUE DAVY
- RUE JEAN ESQUIROL

BUREAU N° 40

ECOLE ELEMENTAIRE FELIX EBOUE

12 Rue Thomas Edison

Canton Ouest

- RUE SAINT-SIMON (44 à 9998) et (57 à 9999)
- CHEMIN VERT DES MECHES
- VOIE JACQUARD
- VOIE ANDRE BOULLE
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE(89 à 9999)
- RUE GUSTAVE EIFFEL
- RUE ALBERT EINSTEIN
- RUE SEBASTIEN ERARD
- RUE ANTOINE ETEX
- PLACE DE L'EUROPE
- VOIE FELIX EBOUE
- SQUARE PAUL ELUARD
- SQUARE ANTOINE ETEX
- RUE LEONARD EULER

BUREAU N° 41

ECOLE MATERNELLE GASPARD MONGE

Boulevard du Montaigut

Canton Ouest

- RUE DE VALENTON
- RUE PIERRE MARIVAUX
- RUE ANDRE MAUROIS
- ALLEE MICHEL ANGE
- RUE MOLIERE
- BOULEVARD DU MONTAIGUT (pair) et (23 à 55)
- ALLEE WOLFGANG MOZART

BUREAU N° 42

ECOLE PRIMAIRE LEO LAGRANGE

Avenue du Maréchal Lyautey

Canton Ouest

- ALLEE JEAN DE LA BRUYERE
- ALLEE ALPHONSE LAMARTINE
- ALLEE JEAN-FRANCOIS DE LA PEROUSE
- ALLEE PIERRE LAROUSSE
- RUE ANTOINE LAVOISIER
- RUE FERDINAND DE LESSEPS
- PLACE DE LA LEVRIERE
- AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (52 à 60) et
(71 à 79)
- PLACE DE LA PORTE DES CHAMPS
- RUE DE LA PORTE DES CHAMPS
- RUE DU GRAND FOSSE
- MAIL DU NOYER HABRU

BUREAU N° 43

ECOLE PRIMAIRE JOSE MARIA DE HEREDIA

4 allée, Tristan Bernard

Canton Ouest

- ALLEE JOSEPH LALANDE
- ALLEE BOURVIL
- ALLEE GEORGES BRAQUE
- ALLEE TRISTAN BERNARD

BUREAU N° 44

ECOLE PRIMAIRE BLAISE PASCAL

1 allée Nicolas Poussin

Canton Ouest

- PLACE DU GRAND PAVOIS
- ALLEE JEAN PONCELET
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (61 à 69)
- ALLEE MARCEL PAGNOL
- RUE AMBROISE PARE
- ALLEE PARMENTIER
- RUE BLAISE PASCAL
- BOULEVARD PABLO PICASSO (5 à 7)
- RUE GABRIEL PIERNE
- ALLEE JAMES PRADIER
- ALLEE PIERRE PUGET
- IMPASSE PASTEUR VALLERY-RADOT
- ALLEE DE L'UNIVERSITE

BUREAU N° 45

ECOLE PRIMAIRE CHARLES PEGUY

4 boulevard Pablo Picasso

Canton Ouest

- RUE CHARLES PEGUY
- BOULEVARD PABLO PICASSO (pair) et (1 à 3) et
(9 à 999)
- RUE JACQUES PREVERT

BUREAU N° 46

ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY

4 boulevard Pablo Picasso

Canton Ouest

- ROUTE DE CHOISY (pair)
- CHEMIN DES MARAIS
- AVENUE DU MARECHAL FOCH (81 à 999) et
(112 au 1000)
- CHEMIN DES MECHES
- AVENUE DE LA POMPADOUR
- ALLEE DES PETITES HAIES
- RUE MARC SEGUIN
- RUE PASTEUR VALERY RADOT
- RUE BERNARD PALISSY
- ALLEE DENIS PAPIN
- RUE RAYMOND POINCARÉ
- ALLEE NICOLAS POUSSIN
- RUE MARCEL PROUST
- RUE CHARLES PEGUY

BUREAU N° 47

ECOLE DE MUSIQUE – MARCEL DADI

2/4 rue Maurice Démentitroux

Canton Ouest

- RUE MAURICE DEMENITROUX (pair)
- RUE DE COURCY
- RUE DENFERT ROCHEREAU
- RUE DE GOURCUFF
- RUE DU LIEUTENANT PIERRE LAFFORGUE
- RUE ERNEST MALLET
- PLACE NEUFLIZE
- RUE SAINT-SIMON (1 à 55) et (2 à 42)
- VILLA SAINT-SIMON
- RESIDENCE SAINT-SIMON
- RUE TIRARD

BUREAU N° 50

ECOLE ELEMENTAIRE GASPARD MONGE

Boulevard du Montaigut

Canton Ouest

- BOULEVARD DU MONTAIGUT (1 à 21 impair)
- RUE FRANCOIS MANSARD
- RUE JULES MICHELET
- RUE JEAN LEMOINE
- RUE GASPARD MONGE



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2425

**instituant les bureaux de vote dans la commune de FONTENAY SOUS BOIS
à compter du 1^{er} mars 2014**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2011/296 du 31 janvier 2011 modifiant l'arrêté n°2010 / 6263 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune de **FONTENAY SOUS BOIS** à compter du 1^{er} mars 2011;

VU le courrier du Maire en date du 26 juillet 2013 proposant le rééquilibrage des bureaux de vote n°s 14, 24, 25 et 26 et des modifications du périmètre géographique des dits bureaux ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - l'arrêté n°2011/296 du 31 janvier 2011 modifiant l'arrêté n°2010/6263 et l'arrêté n°2010/6263 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune de **FONTENAY SOUS BOIS** à compter du 1^{er} mars 2011, sont abrogés à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **FONTENAY SOUS BOIS** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

CANTON EST

- Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - 4 esplanade Louis Bayeurte.
- Bureau n°13 - Foyer Matteraz - 15 rue J. P. Timbaud.
- Bureau n°14 - Ecole Michelet - 1 rue Michelet.
- Bureau n°15 - Ecole Pierre Demont - 64 avenue de Lattre de Tassigny.
- Bureau n°18 - Ecole Romain Rolland - allée Maxime Gorki.
- Bureau n°19 - Ecole Romain Rolland - allée Maxime Gorki.
- Bureau n°20 - EIG LARRIS - 15 bis rue Jean Mace.
- Bureau n°21 - Ecole Paul Langevin - 3 rue Paul Langevin.
- Bureau n°22 - Ecole Jean Zay - 80 rue La Fontaine.
- Bureau n°23 - Ecole Jean Zay - 80 rue La Fontaine.
- Bureau n°24 - Ecole Edouard Vaillant - 2 rue Edouard Vaillant.
- Bureau n°25 - Ecole Edouard Vaillant - 2 rue Edouard Vaillant.
- Bureau n°26 - Ecole Edouard Vaillant - 2 rue Edouard Vaillant.
- Bureau n°27 - Ecole Henri Wallon - 46 rue La Fontaine.
- Bureau n°28 - Ecole Paul Langevin - 3 rue Paul Langevin.
- Bureau n°33 - Foyer Matteredaz - 15 rue J. P. Timbaud.

CANTON OUEST

- Bureau n° 2 - Ecole Victor Duruy - 7 rue de Joinville.
- Bureau n° 3 - MDCVA - 16 rue du Père Aubry.
- Bureau n° 4 - Ecole Victor Duruy - 7 rue de Joinville.
- Bureau n° 5 - Ecole Pasteur - 3 rue Pierre Dulac.
- Bureau n° 6 - Ecole Pasteur - 3 rue Pierre Dulac.
- Bureau n° 7 - Ecole Jules Ferry - 64 rue Roublot.
- Bureau n° 8 - Ecole Jules Ferry - 64 rue Roublot.
- Bureau n° 9 - UDSM (Externat Médico-Professionnel) - 40 avenue de Stalingrad.
- Bureau n°10 - UDSM (Externat Médico-Professionnel) - 40 avenue de Stalingrad.
- Bureau n°11 - Ecole Jules Ferry - 64 rue Roublot.
- Bureau n°12 - Stade André Laurent - 23 rue Saint Germain.
- Bureau n°16 - Conservatoire Municipal - 23 rue du Clos d'Orléans.
- Bureau n°17 - Ecole Pasteur - 3 rue Pierre Dulac.
- Bureau n°29 - Foyer Ambroise Croizat - 64 rue Jules Ferry.

Bureau n°30 - Foyer Ambroise Croizat - 64 rue Jules Ferry.

Bureau n°31 - Ecole Mot - 1 boulevard André Bassée.

Bureau n°32 - Gaston Charle - 6 rue Gaston Charle.

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, les bureaux centralisateurs** de la commune, sont désignés ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutin(s) considéré(s) :

Elections européennes, législatives, municipales, présidentielle, régionales et référendum :
Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - 4 esplanade Louis Bayeurte

Elections cantonales :

- canton est : Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - 4 esplanade Louis Bayeurte

- canton ouest : Bureau n°12 - Stade André Laurent - 23 rue Saint Germain

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent sur Marne ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

CANTON EST

Affectation des bureaux de vote

Fontenay-sous-Bois

02/08/2013

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 001	R Boulevard	Du 1 au 10 Quinter	En totalité
	R Cheval Ru	Du 2 au 8	Baire
	RMP Desmarets	Du 1 au 5	En totalité
	RMP Eglise	Du 2 au 14	En totalité
	R Emeris	Du 5 au 48	En totalité
	RLA Eugene	Du 0 au 8	En totalité
	R Guerin Leroux	Du 1 au 63	En totalité
	R Jean Douat	Du 0 au 8	En totalité
	R Neuilly	Du 1 au 83	Impaire
	R Nord	Du 2 au 7	En totalité
	R Ormes	Du 1 au 8	En totalité
	R Paul Bert	Du 1 au 36	En totalité
	R Reunion	Du 2 au 6	En totalité
	R Rosny	Du 2 au 58	Baire
	R Rosny	Du 21 au 71	Impaire
	R Saint Germain	Du 1 au 13	Impaire
	R Saint Germain	Du 2 au 56	Baire
	R Saint Germain	Du 37 au 45	Impaire
	RD Verdun	Du 1 au 29 Quinter	Impaire
RD Verdun	Du 2 au 28 Quinter	Baire	

Affectation des bureaux de vote

Fontenay-sous-Bois

02/08/2013

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 013	R Alfred de Musset	Du 81 au 137	Impaire
	R Ampere	Du 4 au 35	En totalité
	R Balzac	Du 2 au 39	En totalité
	RMP Chaussade	Du 1 au 4	En totalité
	R Emile Zola	Du 2 au 26	En totalité
	R Fabre d'Eglantine	Du 1 au 66	En totalité
	R Jean Jaures	Du 1 au 159	En totalité
	R Pierre Curie	Du 119 au 225	Impaire
	R Poussin	Du 2 au 30	En totalité
	R Racine	Du 4 au 62	En totalité
	R Rieux	Du 1 au 95	En totalité
	RD Verdun	Du 70 au 178	Baire
	RV Victor Hugo	Du 18 au 184	Baire
	RV Victor Hugo	Du 31 au 127	Impaire

Érimentre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 014	Alfred de Musset	Du 1 au 1	Impaire
	Alfred de Musset	Du 2 au 20	Paire
	Anatole France	Du 2 au 34	Paire
	Anatole France	Du 5 au 23	Impaire
	Andre Tessier	Du 2 au 70	Paire
	Beranger	Du 1 au 1	En totalité
	Marcelin Berthelot	Du 1 au 41	En totalité
	Cuvier	Du 3 au 31	En totalité
	Denis Papin	Du 1 au 58	En totalité
	Gay Lussac	Du 3 au 41	Impaire
	Gay Lussac	Du 4 au 54	Paire
	Lesage	Du 1 au 31	En totalité
	LA Letourneur	Du 1 au 19	En totalité
	Marechal Joffre	Du 1 au 137	Impaire
	Marechal Joffre	Du 4 au 80	Paire
	Marechal Joffre	Du 124 au 126	Paire
	Michelet	Du 1 au 6	En totalité
	Michelet	Du 1 au 14	En totalité
	Rabelais	Du 31 au 53	Impaire
	Republique	Du 258 au 276	Paire
Verdun	Du 31 au 55	Impaire	
Verdun	Du 32 au 64	Paire	

Érimentre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 015	Alouettes	Du 1 au 32	En totalité
	Bois	Du 1 au 29	En totalité
	Bois des Joncs Marins	Du 1 au 81	En totalité
	Bois Galon	Du 2 au 2931	En totalité
	Carnot	Du 2 au 207	En totalité
	Florian	Du 1 au 11	En totalité
	Fontaine du Vaisseau	Du 1 au 47	En totalité
	Louis Auroux	Du 4 au 66	En totalité
	Louison Bobet	Du 1 au 73	En totalité
	Marais	Du 8 au 253	En totalité
	Mal de Lattre de Tassigny	Du 1 au 330	En totalité
	Pierre Grange	Du 2 au 95	En totalité
	Prairie	Du 5 au 59	En totalité
	EN Prairie	Du 7 au 59	En totalité
	LL Tranquille	Du 3 au 166	En totalité

Érimentre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 018	LL Albert Camus	Du 1 au 248	En totalité
	Chaptal	Du 12 au 12	En totalité
	LL Henri Barbusse	Du 1 au 86	En totalité
	LL Maxime Gorki	Du 0 au 402	En totalité
	Rabelais	Du 1 au 29	Impaire
Rabelais	Du 2 au 16	Paire	

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 019	Bir Hakeim	Du 1 au 21	En totalité
	MP Croix Heurtebise	Du 1 au 25	En totalité
	MP Croix Pommier	Du 1 au 8	En totalité
	Bort de Nogent	Du 0 au 0	En totalité
	Gabriel Lacassagne	Du 2 au 137	En totalité
	D Gallieni	Du 107 au 200	En totalité
	Hoche	Du 1 au 37	En totalité
	Marceau	Du 1 au 35	En totalité
	V Neuilly	Du 2 au 115	En totalité
	UE DES PRIETS	Du 1 au 20	En totalité
D Vingt Cinq Aout 1944	Du 7 au 65	Impaire	

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 020	Jean Mace	Du 9 au 105	Impaire
	L Larris	Du 1 au 2	En totalité
	Pasteur M l'King	Du 1 au 1	En totalité
	Paul Langevin	Du 2 au 8	Pair
	Rosenberg	Du 1 au 1	Impaire

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 021	Aime Et Eugenie Cotton	Du 1 au 11	En totalité
	Bertie Albrecht	Du 1 au 9	En totalité
	Daniele Casanova	Du 2 au 12	Pair
	Paul Langevin	Du 1 au 25	Impaire
	Suzanne Buisson	Du 1 au 8	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 022	LL Buisson de la Bergere	Du 2 au 8	En totalité
	V Charles Garcia	Du 11 au 11	Impaire
	V Charles Garcia	Du 12 au 30	Pair
	Jean Zay	Du 1 au 15	Impaire
	Fontaine	Du 64 au 80	Pair
	Fontaine	Du 215 au 231	Impaire
	V Olympiades	Du 5 au 11	Impaire
	V Olympiades	Du 6 au 10	Pair

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 023	V Charles Garcia	Du 1 au 3	Impaire
	V Charles Garcia	Du 4 au 8	Pair
	Jean Zay	Du 2 au 18	Pair
	Mare a Guillaume	Du 5 au 12	En totalité
	V Olympiades	Du 12 au 20	Pair
	V Olympiades	Du 13 au 25	Impaire
	V Pablo Picasso	Du 2 au 9	En totalité

Département géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 024	R Fernand Leger	Du 7 au 19	Impaire
	R Fernand Leger	Du 10 au 18	Pair
	R Georges Guynemer	Du 5 au 22	En totalité
	AV Marechal Joffre	Du 102 au 108	Pair
	R Roger Salengro	Du 2 au 58	En totalité

Département géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 025	R Edouard Vaillant	Du 2 au 2	Pair
	R Edouard Vaillant	Du 15 au 19	Impaire
	R Fernand Leger	Du 2 au 6	Pair
	R Fernand Leger	Du 3 au 5	Impaire
	AV Marechal Joffre	Du 110 au 116	Pair
	R Maximilien Robespierre	Du 6 au 45	En totalité

Département géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 026	R Edouard Vaillant	Du 1 au 13	Impaire
	AV Marechal Joffre	Du 118 au 122	Pair
	R Montesquieu	Du 1 au 141	En totalité
	AV Rabelais	Du 18 au 48 Quinter	Pair

Département géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 027	R Bernard Palissy	Du 2 au 116	En totalité
	R Descartes	Du 136 au 138	En totalité
	R Gustave Dore	Du 9 au 36	En totalité
	R Henri Wallon	Du 1 au 9	En totalité
	R Jean Mace	Du 10 au 14	Pair
	R J P Martinie	Du 1 au 1	En totalité
	R Jean Moulin	Du 1 au 247	En totalité
	R Fontaine	Du 44 au 54	Pair
	R Fontaine	Du 91 au 205	Impaire
	R Paul Eluard	Du 1 au 8	En totalité
	R Pierre Curie	Du 1 au 115	Impaire
	AV Victor Hugo	Du 145 au 241	Impaire
	AV Victor Hugo	Du 186 au 322	Pair

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 028	Alfred de Musset	Du 32 au 68	Paire
	Alfred de Musset	Du 39 au 79	Impaire
	Anatole France	Du 27 au 31	Impaire
	Anatole France	Du 36 au 54	Paire
	Beaumarchais	Du 2 au 57	En totalité
	Daniele Casanova	Du 1 au 3	Impaire
	Guizot	Du 2 au 73	En totalité
	Jean Pierre Timbaud	Du 2 au 24	En totalité
	Lamartine	Du 1 au 16	En totalité
	Paul Langevin	Du 12 au 1214	Paire
	Rosenberg	Du 3 au 5	Impaire
	Rosenberg	Du 6 au 6	Paire
	MP Trontais	Du 11 au 13	En totalité
	V Victor Hugo	Du 1 au 29	Impaire
	V Victor Hugo	Du 2 au 12	Paire

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 033	Jean Mace	Du 1 au 7	Impaire
	Jean Mace	Du 8 au 8	Paire
	Fontaine	Du 1 au 89	Impaire
	Fontaine	Du 12 au 32	Paire
	Lavoisier	Du 5 au 7	En totalité
	Louise Michel	Du 1 au 5	En totalité

CANTON OUEST

Affectation des bureaux de vote

Fontenay-sous-Bois

02/08/2013

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 002	BD Andre Bassee	Du 1 au 8	En totalité
	Audience	Du 1 au 15	En totalité
	Cdt Jean Duhail	Du 1 au 4850	En totalité
	Gaston Charle	Du 3 au 79	Impaire
	Libération	Du 17 au 42	En totalité
	Ancienne Mairie	Du 2 au 6	Paire
	Maurice Couderchet	Du 1 au 36	En totalité
	Mot	Du 1 au 33	En totalité

Affectation des bureaux de vote

Fontenay-sous-Bois

02/08/2013

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 003	Alger	Du 1 au 42 Quinter	En totalité
	Berceau	Du 2 au 10	En totalité
	Corneille	Du 1 au 52	En totalité
	Louis Xavier de Ricard	Du 1 au 78	En totalité
	Ancienne Mairie	Du 17 au 31	Impaire
	Neuilly	Du 16 au 66	Paire
	Pierre Larousse	Du 2 au 49	En totalité
	Planche	Du 1 au 28	En totalité
	Resistance	Du 1 au 39	En totalité
	Rd Pere Lucien Aubry	Du 1 au 26	En totalité
	BMP Sud	Du 1 au 12	En totalité
	Vauban	Du 4 au 33	En totalité
	BD Vingt Cinq Aout 1944	Du 0 au 64	Paire

Affectation des bureaux de vote

Fontenay-sous-Bois

02/08/2013

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 004	Bapaume	Du 24 au 30	En totalité
	LA Coteau	Du 2 au 12	En totalité
	Desire Richebois	Du 1 au 108	En totalité
	BD Deux Communes	Du 1 au 23	En totalité
	Epoigny	Du 1 au 57	En totalité
	Fidelite	Du 1 au 10	En totalité
	Fond des Angles	Du 1 au 9	En totalité
	Fraternite	Du 1 au 57	En totalité
	Joinville	Du 2 au 75	En totalité
	BMP Legrand	Du 0 au 3	En totalité
	Legrand	Du 1 au 39	En totalité
	Maurice Barthelemy	Du 1 au 42	En totalité
	Moliere	Du 1 au 10	En totalité
	Pierre Brossofette	Du 1 au 45	En totalité
	Regard	Du 1 au 16	En totalité
	Squeville	Du 3 au 44	En totalité
	Victor Mussault	Du 3 au 47	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 005	Dalayrac	Du 99 au 151	Impaire
	Eugene Martin	Du 1 au 3	Impaire
	Eugene Martin	Du 2 au 2	Pair
	J J Rousseau	Du 2 au 62	En totalité
	Pasteur	Du 94 au 114	Pair
	Pauline	Du 1 au 80	En totalité
	Therese	Du 1 au 15	En totalité
	Yvonne	Du 1 au 16	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 006	Dalayrac	Du 25 au 97	Impaire
	Emile Roux	Du 2 au 73	En totalité
	Jules Lepetit	Du 1 au 27 Quinter	En totalité
	Mallier	Du 1 au 25	En totalité
	Marcel Et J Gaucher	Du 5 au 89	En totalité
	Pasteur	Du 1 au 79	Impaire
	Pasteur	Du 2 au 90	Pair
	Pierre Dulac	Du 1 au 66	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 007	Andre Laurent	Du 5 au 71	Impaire
	Andre Laurent	Du 6 au 72	Pair
	Beausejour	Du 1 au 11	En totalité
	LA Carreaux	Du 1 au 23	En totalité
	Dalayrac	Du 108 au 118	Pair
	Eugene Martin	Du 14 au 92	Pair
	Eugene Martin	Du 21 au 83	Impaire
	Gambetta	Du 70 au 170	Pair
	Gambetta	Du 83 au 159	Impaire
	V Republique	Du 1 au 79	Impaire
	V Republique	Du 2 au 86 Quinter	Pair
	Roublot	Du 67 au 111 Quinter	Impaire
	Roublot	Du 72 au 116	Pair
	Terres St Victor	Du 2 au 33	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 008	Charles Bassee	Du 64 au 122	Pair
	Charles Bassee	Du 83 au 147	Impaire
	Dalayrac	Du 88 au 106	Pair
	Gambetta	Du 1 au 71	Impaire
	Gambetta	Du 4 au 62	Pair
	Jules Ferry	Du 1 au 83	En totalité
	Mirabeau	Du 1 au 36	En totalité
	Mocards	Du 34 au 64	Pair
	LA Ouest	Du 2 au 25	En totalité
	LA Paix	Du 1 au 7	En totalité
	Roublot	Du 28 au 70	Pair
	Roublot	Du 49 au 65	Impaire
	Ruisseau	Du 1 au 38	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 009	R André Laurent	Du 73 au 105	Impaire
	R André Laurent	Du 74 au 96	Pair
	RMP Avenir	Du 2 au 35	En totalité
	R Avenir	Du 12 au 41 Quinter	En totalité
	R Beaumonts	Du 1 au 80	En totalité
	R LA Beaumonts	Du 2 au 7	En totalité
	R LA Beausejour	Du 3 au 11	En totalité
	RAS Emile Boutrais	Du 2 au 109 Quinter	En totalité
	R Emile Boutrais	Du 1 au 97	En totalité
	R Estienne d'Orves	Du 4 au 73	En totalité
	R Gounod	Du 9 au 9	En totalité
	R Hector Malot	Du 5 au 9	En totalité
	R LA Heitz	Du 1 au 16	En totalité
	R Jules Massenet	Du 4 au 16	En totalité
	RMP Legris	Du 1 au 10	En totalité
	R Pierre Demont	Du 2 au 18	En totalité
	RMP Renardiere	Du 1 au 16 Quinter	En totalité
	R Renardiere	Du 1 au 52	En totalité
	R V Stalingrad	Du 1 au 45	Impaire
	R V Stalingrad	Du 2 au 68	Pair
R Trucy	Du 2 au 64 Quinter	En totalité	

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 010	R Coli	Du 1 au 14	En totalité
	R Gabriel Peri	Du 76 au 108	En totalité
	R Georges le Tiec	Du 6 au 36	En totalité
	R Brix	Du 3 au 15	En totalité
	R Luat	Du 1 au 1	En totalité
	R Mederic	Du 1 au 28	En totalité
	R Nungesser	Du 1 au 28	En totalité
	R V Parmentier	Du 1 au 136	En totalité
	R Passeleu	Du 4 au 26	En totalité
	R Quatre Ruelles	Du 2 au 158	En totalité
	R LA Quatre Ruelles	Du 0 au 27	En totalité
	R Sante	Du 6 au 25	En totalité
	R Solidarite	Du 1 au 15	En totalité
	R V Stalingrad	Du 47 au 75	Impaire
	R V Stalingrad	Du 70 au 100	Pair
	R Trois Territoires	Du 51 au 97	En totalité
	R Turpin	Du 1 au 17	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 011	R Carrieres	Du 1 au 14 Quinter	En totalité
	R Charles Bassee	Du 23 au 31	Impaire
	R Charles Bassee	Du 51 au 79	Impaire
	R Dalayrac	Du 2 au 84	Pair
	R L General Leclerc	Du 1 au 15	En totalité
	R Georges Mandel	Du 1 au 7	En totalité
	R Ancienne Mairie	Du 3 au 15	Impaire
	R Maison Rouge	Du 2 au 23	En totalité
	R Mauconseil	Du 2 au 42	Pair
	R Mocard's	Du 2 au 30	Pair
	R Mocard's	Du 7 au 59	Impaire
	R Nacleres	Du 1 au 10	En totalité
	R Neuilly	Du 4 au 12	Pair
	R Roublot	Du 1 au 47	Impaire
	R Roublot	Du 2 au 26 Quinter	Pair

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 012	Albert 1er	Du 1 au 8	En totalité
	Andre Tessier	Du 1 au 89	Impaire
	Belles Vues	Du 1 au 17	En totalité
	LA Belles Vues	Du 1 au 24 Quinter	En totalité
	LA Beranger	Du 1 au 23	En totalité
	LA Carrieres	Du 2 au 17	En totalité
	Charles Bassee	Du 1 au 21	Impaire
	Charles Bassee	Du 2 au 62	Pair
	Charles Bassee	Du 35 au 49	Impaire
	LA Chatelet	Du 4 au 27	En totalité
	Cheval Ru	Du 1 au 3	Impaire
	Gerard Philippe	Du 3 au 26	En totalité
	Marguerite	Du 1 au 16	En totalité
	LA Peche	Du 1 au 8	En totalité
	Raspail	Du 1 au 22	En totalité
	Rosny	Du 3 au 19	Impaire
	HE Sources	Du 1 au 33	En totalité
	Saint Germain	Du 15 au 35	Impaire
LA Saint Germain	Du 4 au 9	En totalité	

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 016	AV Belle Gabrielle	Du 3 au 16	En totalité
	AV Dame Blanche	Du 1 au 21	Impaire
	AV Dame Blanche	Du 2 au 22	Pair
	AV Foch	Du 1 au 65	Impaire
	AV Foch	Du 2 au 42 Quinter	Pair
	AV Marronniers	Du 1 au 19	En totalité
	AV Odette	Du 1 au 9	En totalité
	AV Porte Jaune	Du 2 au 10	Pair
	AV Pt Roosevelt	Du 1 au 11	En totalité
	BD Vincennes	Du 2 au 14	Pair

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 017	AV Charmes	Du 13 au 105	En totalité
	AV Dame Blanche	Du 23 au 59 Quinter	Impaire
	AV Dame Blanche	Du 24 au 58	Pair
	LA Dame Blanche	Du 3 au 4	En totalité
	AV Foch	Du 44 au 108	Pair
	AV Foch	Du 67 au 137	Impaire
	AV Pepiniere	Du 2 au 14	En totalité
	AV Porte Jaune	Du 1 au 11	Impaire
	BD Vincennes	Du 16 au 82	Pair

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 029	LA Bel Air	Du 1 au 89	En totalité
	LA Bellevue	Du 2 au 8	En totalité
	V Danton	Du 0 au 116	En totalité
	Edouard Maury	Du 88 au 194	Baire
	Edouard Maury	Du 113 au 215	Impaire
	V Ernest Renan	Du 2 au 102	Baire
	V Ernest Renan	Du 69 au 69	Impaire
	LA Frenes	Du 1 au 12	En totalité
	LA Grandjean	Du 3 au 206	En totalité
	Moulins	Du 152 au 252	Baire
	Moulins	Du 183 au 281	Impaire
	LA Ormes	Du 1 au 11	En totalité
	LA Plateau	Du 2 au 16	En totalité
	Pres Lorets	Du 1 au 92	En totalité
	LA Pres Lorets	Du 2 au 11	En totalité
	LA Prestinari	Du 2 au 13	En totalité
	LA Progres	Du 2 au 12	En totalité
	V Republique	Du 83 au 181	Impaire
	V Republique	Du 88 au 158	Baire
	Vedrines	Du 3 au 10	En totalité

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 030	Auguste Comte	Du 3 au 70	En totalité
	Edouard Maury	Du 2 au 80	Baire
	Edouard Maury	Du 7 au 105	Impaire
	V Ernest Renan	Du 110 au 178	Baire
	Eugene Hericourt	Du 4 au 11	En totalité
	LA Eugenie	Du 0 au 28	En totalité
	Gay Lussac	Du 45 au 49	Impaire
	Gay Lussac	Du 60 au 60	Baire
	Gilbert Ribatto	Du 2 au 31	En totalité
	LA Haze	Du 2 au 17	En totalité
	Matene	Du 1 au 19	En totalité
	Moulins	Du 2 au 146	Baire
	Moulins	Du 3 au 181	Impaire
	LA Moulin	Du 2 au 16	En totalité
	MVP Moulin des Rosettes	Du 1 au 5	En totalité
	V Republique	Du 160 au 256	Baire
	V Republique	Du 183 au 277	Impaire
	Rosettes	Du 4 au 4042	En totalité
	LA Rosettes	Du 1 au 17	En totalité
	Du Sentier Du Moulin	Du 4 au 247	En totalité
Seyvert	Du 1 au 30	En totalité	
Verdun	Du 57 au 113	Impaire	
Victor Lespagne	Du 3 au 42	En totalité	

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 031	R Boschot	Du 1 au 30	En totalité
	R Castel	Du 1 au 23	En totalité
	R Chevrette	Du 1 au 14	En totalité
	R Dalayrac	Du 1 au 23	Impaire
	R Grognard	Du 1 au 16	En totalité
	R Mauconseil	Du 1 au 29	Impaire
	LA Memoris	Du 1 au 24	En totalité
	EL Moreau David	Du 1 au 25	En totalité
	R Notre Dame	Du 1 au 22	En totalité
	R Pierre Semard	Du 1 au 58	En totalité
	RAS Pierre Weber	Du 1 au 5	En totalité
	LA Saint Louis	Du 3 au 15	En totalité
R Saint Vincent	Du 1 au 22	En totalité	

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité
Bureau 032	R Clos d'Orleans	Du 1 au 55	En totalité
	LA Esperance	Du 1 au 20	En totalité
	R Gaston Charle	Du 4 au 36	Pair
	ED Henri Ruel	Du 1 au 33	En totalité
	LA Lapie	Du 1 au 3	En totalité
	LA Madeleine	Du 0 au 30	En totalité
	LA Orleans	Du 1 au 14	En totalité
	LA Vitry	Du 1 au 5	En totalité
Total			



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2426

instituant les bureaux de vote dans la commune de LIMEIL BREVANNES

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2012/2436 du 20 juillet 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de LIMEIL BREVANNES à compter du 1^{er} mars 2013 ;

VU le courrier du Maire en date du 28 mai 2013 proposant la création d'un 13^{ème} bureau de vote et la modification du périmètre géographique du bureau de vote n°1 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2012/2436 du 20 juillet 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de LIMEIL BREVANNES est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **LIMEIL BREVANNES** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

- Bureau n°1 - Hôtel de Ville - place Charles de Gaulle
- Bureau n°2 - Ecole maternelle Anatole France - 5 rue Pierre et Angèle Le Hen
- Bureau n°3 - Ecole Piard - 28 rue Piard
- Bureau n°4 - Ecole maternelle Langevin - 7 rue Germaine Tillon
- Bureau n°5 - Ecole primaire Picasso - 57 avenue de Valenton
- Bureau n°6 - Ecole maternelle Wallon - 3 rue Germaine Tillon
- Bureau n°7 - Ecole maternelle Jacques Prévert - 59 avenue de Valenton
- Bureau n°8 - Ecole Jean-Louis Marquèze - 5 bis/7 rue Jean-Marie Prugnot
- Bureau n°9 - Ecole primaire Anatole France - 22 avenue Alsace Lorraine
- Bureau n°10 - Ecole Curie - rue Pierre Curie
- Bureau n°11 - Stade Didier Pironi, salle Pironi - 21 avenue Descartes
- Bureau n°12 - Ecole maternelle Anatole France (2) - 5 rue Pierre et Angèle Le Hen
- Bureau n°13 - Maison de la mobilité – 1 place Arthur Rimbaud

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - place Charles de Gaulle

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

.../..

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

signé

Christian ROCK

BUREAU n° 1 - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle

RUES

avenue des deux Clochers / bornage du 2 au 6 ter (pair)

avenue Marius Dantz

rue Pasteur / bornage du 27 au 45 (impair)

sentier de la Planchette

résidence des Sables - 62 av. de Verdun

avenue de Verdun / bornage pair

avenue de Verdun / bornage impair à partir du 3

cité Jardins Grégory

rue Jarry Guérin

ruelle de Paris

Place Charles de Gaulle

rue des Herbages de Sèze

rue Paul Lafargue

rue Richelieu

résidence Verdun Leclerc

impasse du Vieux Chêne

allée des Ormeaux

avenue de la Division Leclerc / bornage du 17C au 37 (impair)

avenue de la Division Leclerc / bornage du 20 au 22 (pair)

rue Olympe de Gouges

rue Danielle Mitterrand

rue Germaine Tillion

**BUREAU n° 2 - maternelle Anatole France -
5 rue Pierre et Angèle Le Hen**

RUES

rue Albert Garry / bornage du 34 au 58 (pair)

avenue Alsace Lorraine

avenue Barraud

rue Pierre et Angèle Le Hen

allée des Erables

avenue des Tilleuls / bornage du 2 au 48 ter (pair)

avenue des Tilleuls / bornage du 1 au 35 (impair)

allée des Charmes

allée des Acacias

avenue des Deux Clochers du 29 au 61

avenue des Deux Clochers du 34 au 58

allée des Noisetiers

rue Henri Barbusse / bornage du 2 au 20 quater (pair)

rue Henri Barbusse / bornage du 1 au 37 quater (impair)

BUREAU n° 3 - école Piard - 28 rue Piard

RUES

avenue de la Sablière / bornage du 29 au 53 (impair)

avenue de la Sablière / bornage du 40 au 66 (pair)

avenue des Tilleuls / bornage du 37 au 75 (impair)

avenue des Tilleuls / bornage du 50 au 94 (pair)

avenue du Président Wilson

avenue Allary

avenue de Cessac

résidence du Clos Boissy

Rue Piard

résidence de la Sablière

avenue de Sévigné

rue André Baudez

rue Edouard Vaillant

rue de Provence

impasse du Parc

rue de Bourgogne

chemin du Bas Gagny

**BUREAU n° 4 - école maternelle LANGEVIN -
7 rue Germaine Tillion**

RUES

rue d'Aquitaine

rue d'Auvergne

rue du Docteur Calmette

résidence Limeil-Village

rue de Paris

Place des Tilleuls

rue Emile Zola

BUREAU n° 5 - école primaire Picasso - 57 av. de Valenton
RUES
avenue de Valenton bornage 25 à 59 (impair)
route nationale 19
allée Paul Cézanne
allée Edgar Degas
allée Paul Gauguin
allée Alfred Sisley
allée du Cèdre
voie Georges Pompidou
rue Mary Cassatt
rue Berthe Morisot
allée Van Gogh
rue Marie Laurencin

**BUREAU n° 6 - école maternelle WALLON -
3 rue Germaine Tillion**

RUES

rue Auguste Brun

rue de Champagne

rue Gutenberg

rue Parmentier

rue Pasteur / bornage du 0 au 72 (pair)

rue Pasteur / bornage du 3 au 25 (impair)

rue du Vieux Louvre

ruelle Traversière

rue des Deux Communes

rue des Cailles

rue des Chardonnerets

allée des Faisans

allée des Loriots

rue des Mésanges

rue du Pic Vert

allée des Pinsons

chemin de la Tétière

rue des Flamants

Place de l'Eglise

ruelle de l'Eglise

BUREAU n° 7 - maternelle Jacques Prévert - 59 av. de Valenton
RUES
rue du Tertre / bornage du 18 au 9998 (pair)
rue du Tertre / bornage du 55 au 9999 (impair)
rue du Clos
rue du Coteau
rue Louise Chenu
rue Honoré Daumier
rue Claude Monet
rue Auguste Renoir
rue Charles Emmanuel
résidence La Chêneraie - av. de Valenton
chemin du Haut Gagny
chemin des Regards
rue de Bellevue
rue des Chalets
rue Denis Papin
cité Douanière - 50 rue Louise Chenu
résidence des Deux Forêts -av. de Valenton

**BUREAU n° 8 - école Jean-Louis Marquèze -
5bis/7 rue J.M. Prugnot**

RUES

rue Albert Garry / bornage du 0 au 32 (pair)

rue Albert Garry / bornage du 1 au 83 (impair)

avenue des Deux Clochers du 1 au 27 (impair)

avenue des Deux Clochers du 8 au 32 (pair)

avenue Gabriel Péri

rue Jean Mermoz

résidence de l'Ermitage

rue Jean-Marie Prugnot

Place André Mabillat

avenue de Mesly

rue du Mont Griffon

avenue Jean Monnet

rue Frédéric Chopin

rue Hector Berlioz

rue Mozart et Bach

rue Maurice Ravel

avenue de la Division Leclerc / bornage du 1 au 17 ter (pair/impair) + 18

**BUREAU n° 9 - école primaire A. France -
22 av. Alsace Lorraine**

RUES

rue Albert Garry / bornage 60

rue Alphonse Daudet

rue Alfred de Vigny

Place de Chateaubriand

Place Georges Sand

Place Voltaire

rue Georges Sand

avenue Victor Hugo

rue Georges Brassens

avenue de la Sablière / bornage du 2 au 38 (pair)

avenue de la Sablière / bornage du 1 au 27 quater (impair)

rue Gérard de Nerval

rue Honoré de Balzac

BUREAU n° 10 - Ecole Curie - rue Pierre Curie
RUES
rue de Béarn
résidence Beauregard Pasteur
résidence de Bretagne
rue de Franche Comté
rue de Picardie
avenue de Verdun / bornage 1
rue Eugène Varlin / bornage du 1 au 3 (impair)
rue Pierre Curie
résidence Beauregard Barbusse
résidence Beauregard Curie
rue Claude Bernard
Place Eugène Colleau
rue Henri Barbusse / bornage du 22 au 48 quater (pair)
rue Henri Barbusse / bornage du 39 au 89 quater (impair)
Place Le Naourès
rue Roger Salengro
rue Louis Sallé
rue du Tertre / bornage du 0 au 16 bis (pair)
rue du Tertre / bornage du 1 au 53 (impair)
rue Montgolfier
CHER 48 rue Henri Barbusse
résidence du Tertre
allée des Enfants Heureux
rue Louise Michel
rue Albert Jacquard
rue Léon Schwartzberg

**BUREAU n° 11 - salle Pironi - stade Didier PIRONI -
21 av. Descartes**

RUES

rue Eugène Varlin / bornage 4 au 9999

rue Eugène Varlin / bornage 2

allée d'Alembert

rue Condorcet

allée Diderot

rue Albert Roussel

résidence Les Alligrais

avenue Descartes

résidence du Haut Gagny

rue de la Pente

allée Guy Boniface

rue Lavoisier

rue Georges Clémenceau

allée des Bengalis

allée du Bouvreuil

allée des Cigognes

rue des Fauvettes

allée des Hérons

rue des Perdrix

allée des Serins

chemin du Moulin / bornage 2 à 6 (pair)

rue du Moulin / bornage 2 à 6 (pair)

avenue de Valenton / bornage 2 au 20 (pair)

allée des Tulpiers

**BUREAU n° 12 - école maternelle Anatole France (2) -
5 rue Pierre et Angèle Le Hen**

RUES

avenue du 8 mai 1945

allée des Vignes

rue Alfred de Musset

avenue Delaporte

avenue Marie

Place Guy de Maupassant

rue Jules Verne

rue Lamartine

Place de la Hêtraie

rue Antoine de Saint Exupéry

rue Charles Baudelaire

**BUREAU n° 13 - maison de la mobilité -
1 place Arthur Rimbaud**

RUES

Place Arthur Rimbaud

rue Paul Valéry

allée Albertine Sarrazin

allée Aimé Césaire

Place Louise de Vilmorin

allée Frédéric Garcia Lorca

allée Paul Eluard

allée Blaise Cendrars

rue Saint John Perse

allée Léopold Sedar Senghor

allée Guillaume Apollinaire

Place Louis Aragon

allée Léo Ferré

allée Jacques Prévert

allée Pierre Reverdy

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2427

instituant les bureaux de vote dans la commune de MAISONS ALFORT

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2010/6266 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune de MAISONS ALFORT à compter du 1^{er} mars 2011 ;

VU l'arrêté n°2011/4251 du 21 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n°2010/6266 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune de MAISONS ALFORT à compter du 1^{er} mars 2011 ;

VU les courriers du Maire en date des 22 avril et 26 juin 2013 proposant la création du bureau de vote n°37, la modification du périmètre géographique du bureau de vote n°20 et diverses modifications de noms et de numérotages des bureaux de vote n°s 17, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2010/6266 du 12 août 2010 et l'arrêté n°2011/4251 du 21 décembre 2011 portant modification de l'arrêté précité, instituant les bureaux de vote dans la commune de MAISONS ALFORT à compter du 1^{er} mars 2011 sont abrogés à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **MAISONS ALFORT** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

CANTON SUD

- Bureau n°1 - Péristyle de la Mairie - 118 avenue du Général de Gaulle
- Bureau n°2 - Foyer du parc de la Mairie - 29 rue Pierre Sépard
- Bureau n°3 - Ecole élémentaire Parmentier B - 57 avenue du Général de Gaulle
- Bureau n°4 - Ecole maternelle Parmentier A - 57 avenue du Général de Gaulle
- Bureau n°5 - Ecole maternelle Georges Sand -1 rue Parmentier
- Bureau n°6 - Ecole maternelle E.Herriot - 87 rue du 11 novembre 1918
- Bureau n°7 - Centre de loisirs Busteau - 7 avenue Busteau
- Bureau n°8 - Maison du Combattant - 27 rue Jouët
- Bureau n°9 - Ecole maternelle Daudet - 4 rue du Général Koenig
- Bureau n°10 - Foyer des personnes âgées - 5 cours des Bruyères
- Bureau n°11 - Conservatoire municipal - 83 rue Victor Hugo
- Bureau n°12 - Ecole élémentaire Victor Hugo - 85 rue Victor Hugo
- Bureau n°13 - Ecole maternelle Berlioz I - 9 rue de Mesly
- Bureau n°14 - Ecole maternelle Berlioz II - 9 rue de Mesly
- Bureau n°15 - Ecole élémentaire Charles Péguy - 20 avenue de la Liberté
- Bureau n°16 - Ecole maternelle Charles Péguy - 20 avenue de la Liberté
- Bureau n°17 – Centre socio-culturel Liberté - 59 avenue de la Liberté
- Bureau n°18 - Ecole élémentaire Jules Ferry - 218 rue Jean Jaurès
- Bureau n°19 - Ecole maternelle Jules Ferry - 218 bis rue Jean Jaurès

CANTON NORD

- Bureau n°20 - Ecole élémentaire Louis Pasteur - 5 rue Bouley
- Bureau n°21 - Ecole élémentaire Paul Bert - 37 avenue du Général Leclerc
- Bureau n°22 - Réfectoire de l'école élémentaire Paul Bert - 4 rue Paul Bert
- Bureau n°23 - Ecole maternelle Paul Bert - 2 rue Paul Bert
- Bureau n°24 - Maison pour tous d'Alfort - 1 rue du Maréchal Juin
- Bureau n°25 - Gymnase Saint-Exupéry - 5 rue de Lorraine

Bureau n°26 - Ecole élémentaire Saint-Exupéry - 13 rue de Lorraine

Bureau n°27 - Ecole élémentaire Saint-Exupéry - 11 rue de Lorraine

Bureau n°28 - Ecole maternelle Saint-Exupéry - 9 rue de Lorraine

Bureau n°29 – Espace Loisirs de Charentonneau - 122 rue R. François

Bureau n°30 - Ecole élémentaire Raspail - 44 avenue Georges Clémenceau

Bureau n°31 - Ecole élémentaire Raspail - 44 avenue Georges Clémenceau

Bureau n°32 - Ecole maternelle Raspail - 67 rue Raspail

Bureau n°33 - Ecole maternelle Condorcet - 2 rue de Vénus

Bureau n°34 - Ecole élémentaire Condorcet - 4 rue de Vénus

Bureau n°35 - Ecole élémentaire Condorcet - 4 rue de Vénus

Bureau n°36 - Centre de loisirs Planètes - 9 rue de Marne

Bureau n°37 - Ecole élémentaire Louis Pasteur - 5 rue Bouley

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014**, les bureaux centralisateurs sont désignés ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutins considérés :

Elections européennes, législatives, municipales, présidentielle, régionales et référendum :

Bureau n°1 - Péristyle de la Mairie - 118 avenue du Général de Gaulle.

Elections cantonales :

- *canton SUD* : Bureau n° 1 - Péristyle de la Mairie - 118 avenue du Général de Gaulle.

- *canton NORD* : Bureau n°32 - Ecole maternelle Raspail - 67 rue Raspail.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

.../..

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

VILLE DE MAISONS ALFORT CANTON SUD

Bureau N° 1, péristyle de la Mairie, 118 av. du Gal de Gaulle

2 à 18 avenue Léon	BLUM
63 au 79 et du 110 au 118 avenue du Gal	DE GAULLE
impasse	DEHAIS
7 à 11 rue du Capitaine	DEPLANQUE
1 à 29 rue Victor	HUGO
2 au 8 passage	IMBERDIS
cité de la	MAIRIE
8 à 20 rue	PARMENTIER
1 à 11 et 18 à 36 av de la	REPUBLIQUE
1 à 29 rue Pierre	SEMARD
1 à 199 rue Auguste	SIMON

Bureau N° 2, foyer du parc de la Mairie, 29 rue P. Sémard :

1à 17 et 2 à 18 rue des	BRETONS
2 à 26 rue Victor	HUGO
impasse des	ISLES
81 à 101 et 120 à 158 rue Jean	JAURES
rue Louise	LESIEUR
1 à 49 2à 20 et 30 à 34 rue Maurice	LISSAC
rue de	LOUVAIN
1 à 27 rue	MARCEAU
impasse du	PARC
1 à 11 et 2 à 4 rue	PASTEUR
2 à 8 rue	PELET DE LA LOZERE
2 à 16 av de la	REPUBLIQUE
2à 10 place	SALANSON
31 à 75 rue Pierre	SÉMARD

Bureau N° 3, école élémentaire Parmentier B, 57 av du Gal de Gaulle :

allée des	AMANDIERS
allée des	ARBRES
allée des	BOULEAUX
1 à 9et 2 à 10 rue Louis	BRAILLE
2 à 22 avenue du Professeur	CADIOT
allée des	CHENES
1 à 59 et 48 à 60 rue	DELAPORTE
du 27 à 31, 43 à 55 et 64 à 102 av. du gal	DE GAULLE
2 à 8 rue du Capitaine	DEPLANQUE
1à 13 et 2 à 14 place Jean	MOULIN
1à19 et 2 à 20 rue	ROUGET DE LISLE
1 à 11 , 2 à 22 et 28 à 54 rue	SAINT GEORGES
12 à 22 rue Auguste	SIMON
1 à 35 rue Paul	VAILLANT COUTURIER

Bureau N° 4, école maternelle Parmentier A, 57 av du Gal de Gaulle :

10 à 24 et 32 à 74 avenue	BUSTEAU
1 à 9 avenue Pr	CADIOT
2 à 46 rue	DELAPORTE
1 à 5 rue du Cne	DEPLANQUE
33 à 41, 57 à 61 et 104 à 108 av. Gal de	GAULLE
1 à 9 passage	IMBERDIS
2 à 6 et 21 rue	PARMENTIER
13 à 33 avenue de la	REPUBLIQUE
1 à 9 et 2 à 10 impasse	RICOIS
2 à 10 rue A.	SIMON
15 à 43 rue	SAINT GEORGES
2 à 10 rue Paul.	VAILLANT COUTURIER

Bureau N° 5, école maternelle George Sand, 1 rue Parmentier :

1 à 3 av. Léon	BLUM
1 à 9 et 2 à 10 impasse	BOULMIER
24 à 36 avenue Pr	CADIOT
17 à 51 rue	CARNOT
25 à 49 rue Georges	MÉDÉRIC
1 à 5 et 2 à 6 impasse	PARMENTIER
1 à 19 quater rue	PARMENTIER
38 à 70 avenue de la	REPUBLIQUE
18 à 38 rue Paul	VAILLANT COUTURIER

Bureau N° 6, école maternelle E. Herriot, 87 rue du 11/11/1918 :

1 à 19 rue Pierre	CURIE
23 à 25 av. du Gl de	GAULLE
20 à 32 rue	GRIMOULT
20 à 22 av. du Gl	LECLERC
68 à 92 rue du	ONZE NOVEMBRE
1 à 21 et 2 à 22 résidence le	PARC
1 à 15 et 2 à 22 allée des	PLATANES

Bureau N° 7, centre de loisirs Busteau, 7 avenue Busteau

à 13, 2 à 8, 26 à 30 et 76 à 94 avenue	BUSTEAU
11 à 17 et 19 à 37 avenue du Pr	CADIOT
10 à 39 et 2 à 22 rue	DELALAIN
1 à 7 et 2 à 18 rue	GRIMOULT
1 à 7 et 2 à 10 rue E.	HERRIOT
2 à 6 et 18 à 22 rue	JOUET
32 à 68 av. du Gl	LECLERC
1 à 87, 40 à 66 et 94 à 102 rue du	ONZE NOVEMBRE
17 à 39 allée des	PLATANES
35 à 71 av. de la	REPUBLIQUE

Bureau N° 8, maison du Combattant, 27 rue Jouet

48 à 100 et 55 à 91 rue	CARNOT
24 à 56 et 41 à 55 rue	DELALAIN
9 à 29 rue	GRIMOULT
1 à 29 et 8 à 16 rue	JOUET
70 à 88 av. du Gl	LECLERC
73 à 89 et 74 à 96 av. de la	REPUBLIQUE

Bureau N°9, école maternelle Daudet, 4 rue du Gal Koenig

2 à 10 rue du	18/06/1940
5 à 21 avenue L.	BLUM
1 à 29 et 2 à 30 cours des	BRUYERES
1 à 13 et 42 à 46 rue	CARNOT
1 à 21 rue G.	GAUME
1 à 5 et 2 à 6 av. du Gal	KOENIG
30 à 42 rue G.	MÉDÉRIC

Bureau N° 10, foyer des personnes âgées, 5 cours des Bruyères :

2 à 14 rue	CARNOT
2 à 30 rue G.	GAUME
90 à 98 av. du Gl	LECLERC
44 à 60 rue G.	MÉDÉRIC
1 à 17 et 2 à 16 rue L.	PERGAUD
31 à 39 rue	VICTOR HUGO

Bureau N° 11, conservatoire municipal, 83 rue Victor Hugo :

1 à 17 rue du	18/06/1940
1 à 9 et 2 à 10 rue A.	CAMUS
1 à 35 et 2 à 36 cours des	JUILLIOTTES
100 à 110 av. du Gl	LECLERC
2 à 20 rue du Pr	RAMON

Bureau N° 12, école élémentaire V. Hugo, 85 rue V. Hugo :

12 à 16 et 19 à 29 rue du	18 juin 1940
1 à 9 et 2 à 10 allée	BUFFON
16 à 40 rue	CARNOT
1 à 19 et 2 à 20 rue	MANCEAU DE LAFITTE
51 à 63 rue G.	MÉDÉRIC
1 à 19 rue du Pr	RAMON
1 à 9 et 2 à 10 impasse	SAILLENFAIT
1 à 9 et 2 à 10 impasse	SAINT MICHEL
41 à 65, 81 à 99 et 78 à 94 rue	VICTOR HUGO

Bureau N° 13, école maternelle Berlioz I, 9 rue de Mesly :

1 à 3 et 2 square Hector	BERLIOZ
34 à 76 rue Victor	HUGO
1 à 13 rue de	MESLY

Bureau N°14, école maternelle Berlioz II, 9 rue de Mesly :

1 à 35 et 2 à 40 rue de	BAZEILLES
22 à 32 et 25 à 43 rue de	BELFORT
5 à 17 et 4 à 16 square Hector	BERLIOZ
30 à 64 rue du	CLOS DES NOYERS
1 à 13 rue de	COLMAR
113 à 117 rue Jean	JAURES
65 à 97 et 104 à 182 rue G.	MEDERIC
2 à 20 rue de	MESLY
1 à 39 rue de	METZ
2 à 48 rue de	MULHOUSE
19 à 21 rue de	VALENTON

Bureau N°15, école élémentaire Charles Péguy, 20 avenue de la Liberté :

1 à 9 et 2 à 14 rue des	ALOUETTES
2 à 20 rue de	BRUXELLES
1 à 19 et 2 à 20 rue E.	DOLET
160 à 200 rue Jean	JAURES
1 à 39 et 10 à 22 avenue de la	LIBERTE
2 à 20 rue	MARCEAU
62 à 86 rue Georges	MEDERIC
1 à 9 rue Charles	PEGUY
1 à 23 et 10 à 24 rue	PELET DE LA LOZERE
2 à 42 et 77 à 83 rue	PIERRE SEMARD
1 à 27 et 2 à 56 rue	RODIER
1 à 9 place	SALANSON

Bureau N° 16 école maternelle Ch. Péguy, 20 avenue de la Liberté

2 à 10 rue de	BERNE
1 à 13 et 2 à 14 square L.	BRILLE
9 à 15 rue de	BRUXELLES
103 à 111 rue J.	JAURES
24 à 52 et 41 à 53 avenue de la	LIBERTÉ
2 à 20 rue de	LONDRES
1 à 19 et 2 à 20 rue de 25 à 29 rue	MILAN
1 à 19 rue de	MULHOUSE
2 à 20 rue Ch.	PÉGUY

Bureau N° 17, Centre Socio-culturel Liberté, 59 av. de la Liberté

1 à 9 rue de	BERNE
1 à 9 et 2 à 10 impasse des	BOUVETS
1 à 7 rue de	BRUXELLES
1 à 19 et 2 à 20 rue	CINO DEL DUCA
155 à 199 et 202 à 286 rue .	JAURÈS
54 à 152 et 55 à 71 avenue de la	LIBERTÉ
1 à 21 et 2 à 14 rue de	LIÈGE
1 à 59 et 22 à 60 rue de	LONDRES
1 à 19 et 2 à 20 rue Ch.	MARTIGNY
2 à 16 rue de	ROME
1 à 9 et 2 à 10 rue de	TURIN
22 à 200 rue de	VALENTON

Bureau N°18, école élémentaire Jules Ferry, 218 rue Jean Jaurès :

1 à 23 et 2 à 20 rue de	BELFORT
2 à 28 et 1 à 81 rue du	CLOS DES NOYERS
2 à 10 rue de	COLMAR
133 à 153 rue Jean	JAURES
88 à 102 rue Georges	MEDERIC
2 à 76 rue de	METZ
1 à 71 et 2 à 82 rue de	STRASBOURG
1 à 17 et 2 à 20 rue de	VALENTON

Bureau N° 19, école maternelle Jules Ferry, 218bis rue Jean Jaurès :

1 à 59 et 2 à 58 square	DUFOURMANTELLE
1 à 3 et 2 à 4 square G.	FAURE
288 à 300 rue Jean	JAURES
75 à 79 avenue de la	LIBERTE
1 à 3 rue de	ROME

VILLE DE MAISONS ALFORT CANTON NORD

Bureau N° 20, école élémentaire L.Pasteur 5 rue Bouley

1 à 9 et 2 à 10 allée des	AMARYLLIS
1 à 9 et 2 à 10 allée des	BÉGONIAS
1 à 23 et 2 à 14 rue	BOULEY
6 à 44 et 11 à 47 rue	BOURGELAT
1 à 9 et 2 à 10 allée des	CAMÉLIAS
2 rue	AMEDEE CHENAL
1 à 17 et 2 à 16 rue	CHABERT

Bureau N°21, école élémentaire Paul Bert, 37 avenue du Général Leclerc :

1 à 9 et 2 à 10 allée de l'	AMOURETTE
1 à 9 et 2 à 4 rue	BOURGELAT
2 à 200 rue Pierre	CURIE
1 à 21 et 2 à 16 avenue du Gal	DE GAULLE
2 à 10 rue du	GUÉ AUX AUROCHS
1 à 19 allée du	HAMEAU D'ALFORT
1 à 31 et 2 à 18 avenue du Gal	LECLERC
2 à 20 rue	MAIRE
1 à 29 rue du	MARÉCHAL JUIN
1 à 19 et 2 à 20 quai du Docteur	MASS
1 à 9 et 2 à 10 rue	NORDLING
2 à 8 et 28 à 200 rue Eugène	RENAULT
1 à 31 et 2 à 34 quai Fernand	SAGUET

Bureau N°22, réfectoire école élémentaire Paul Bert, 4 rue Paul Bert :

1 à 49 et 2 à 50 rue Paul	BERT
1 à 9 rue du	GUÉ AUX AUROCHS
1 à 9 et 2 à 10 square Georges	GUYON
35 à 67 avenue du Gal	LECLERC
1 à 9 et 2 à 10 rue	NAVILLE
1 à 9 et 2 à 10 rue Desroyes du	ROURE
33 à 199 et 36 à 66 quai Fernand	SAGUET

Bureau N°23, école maternelle Paul Bert, 2 rue Paul Bert :

1 à 15 et 2 à 14 rue U.	BENNE
1 à 29 et 2 à 30 rue de l'amiral	COURBET
1 à 9 et 2 à 10 impasse	FIOCRE
2 à 30 rue du	HUIT MAI 1945
2 à 20 rue du Mal	JUIN
69 à 97 avenue du Gal	LECLERC
33 à 45 et 2 à 42 rue Edmond	NOCARD
1 à 29 et 38 à 54 rue Estienne d'	ORVES
2 à 20 et 1 à 19 rue Henri	REGNAULT
2 à 34 et 1 à 45 rue Ernest	RENAN
2 à 10, 22 à 24 et 11 à 29 rue Eugèn	SUE
1 à 13 rue des	TILLEULS
1 à 19 et 2 à 20 rue	VICTOR

Bureau N°24, Maison Pour Tous d'Alfort, 1 rue du Mal Juin

2 à 36 et 31 à 43 rue d'	ESTIENNE D'ORVES
2 à 46 avenue	FOCH
32 à 40 rue du	HUIT MAI 1945
22 à 28 rue du Mal	JUIN
99 à 127 avenue du Gal	LECLERC
1 à 31 rue E.	NOCARD
1 à 9 et 12 à 20 rue E.	SUE
2 à 14 rue des	TILLEULS

Bureau N°25, gymnase Saint Exupéry, 5 rue de Lorraine

2 à 10 rue de la	BELLE IMAGE
1 à 27 rue de	CHAMPAGNE
1 à 33 et 2 à 32 domaine	CHÂTEAU GAILLARD
1 à 45 avenue	FOCH
1 à 11 rue du	HUIT MAI 1945
1 à 23 et 2 à 24 rue de	LORRAINE
59 rue G.	PÉRI

Bureau N°26, école élémentaire Saint Exupéry, 13 rue de Lorraine :

13 à 57 rue du	08/05/1945
1 à 27 et 2 à 20 rue d'	AIX
1 à 9 et 2 à 10 villa	ABRI
1 à 19 et 2 à 20 rue d'	AVIGNON
12 à 52 et 1 à 47 rue de la	BELLE IMAGE
29 à 59 et 2 à 62 rue de	CHAMPAGNE
1 à 25 et 29 à 49 et 2 à 50 rue Mal	De Lattre de tassigny
48 à 62 et 47 à 61 avenue	FOCH
1 à 41 et 2 à 52 rue R.	FRANÇOIS
1 à 21 avenue	GAMBETTA
26 à 48 rue de	LORRAINE
1 à 29 rue de	NANCY
1 à 57 et 2 à 46 rue de	NORMANDIE
21 à 57 et 64 à 80 rue G.	PÉRI
1 à 33 et 2 à 30 rue de	PERPIGNAN

Bureau N°27, école élémentaire St Exupéry, 11 rue de Lorraine :

22 à 60 et 29 à 65 rue d'	AIX
1 à 23 et 2 à 20 rue de l'	AVENIR
90 à 118 et 99 à 135 avenue G.	CLEMENCEAU
1 à 41 et 2 à 44 rue de la	CONVENTION
63 à 85 et 64 à 84 avenue	FOCH
1 à 43 et 2 à 44 rue de	JEMMAPES
1 à 23 et 2 à 34 avenue	JOFFRE
1 à 49 et 2 à 56 rue de	LA FONTAINE
57 à 85 rue du	MARECHAL DE TASSIGNY
27 à 47 et 40 à 74 rue G.	MOCQUET
2 à 62 et 31 à 67 rue de	NANCY
44 à 62 rue G.	PÉRI
32 à 68 et 35 à 77 rue de	PERPIGNAN
1 à 107 et 2 à 20 rue de	REIMS
1 à 9 et 2 à 10 rue de	VALMY
1 à 19 et 2 à 20 rue	VOLTAIRE

Bureau N° 28, école maternelle St Exupéry, 9 rue de Lorraine :

1 à 17 et 2 à 18 rue	CHEVREUL
71 à 97 avenue Georges	CLEMENCEAU
87 à 123 et 54 à 116 rue du Mal	DE LATTRE DE TASSIGNY
43 à 109 et 54 à 84 rue R.	FRANÇOIS
2 à 22 et 27 à 45 avenue	GAMBETTA
135 à 159 avenue du Gl	LECLERC
1 à 25 et 8 à 38 rue G.	MOCQUET
48 à 120 et 59 à 127 rue de	NORMANDIE
1 à 19 et 22 à 42 rue G.	PÉRI
22 à 60 rue de	REIMS

Bureau N° 29, Espace Loisirs de Charentonneau 122 rue R. François

1 à 23 et 2 à 24 rue de	BLANCHET
13 à 37 et 16 à 38 rue de	BORDEAUX
58 à 88 avenue G.	CLEMENCEAU
1 à 9 et 2 à 10 allée de	COCAGNE
1 à 49 et 2 à 42 rue de la	CONCORDE
86 à 152 et 111 à 147 rue R.	FRANÇOIS
47 à 137 et 130 à 138 avenue	GAMBETTA
1 à 7 et 2 à 8 rue	GEORGENTHUM
45 à 63 et 46 à 54 rue de	JEMMAPES
17 à 35 rue de	MARSEILLE
2 à 6 rue G.	MOCQUET
122 à 170 et 129 à 179 rue de	NORMANDIE
62 à 112 rue de	REIMS
1 à 33 et 2 à 34 rue	RENARD
177 à 209 avenue de la	REPUBLIQUE
59 à 91 et 80 à 82 rue de	VINCENNES

Bureau N° 30, école élémentaire Raspail, 44 avenue Georges Clemenceau :

1 à 17 rue de	BREST
1 à 45 et 2 à 38 rue	CECILE
1 à 21 et 2 à 18 rue des	CHAMPS CORBILLY
19 à 51 et 20 à 56 rue	CHEVREUL
1 à 39 et 2 à 18 avenue G.	CLEMENCEAU
1 à 43 et 2 à 14 rue	FERNET
1 à 9 et 2 à 10 cité	FERNET
24 à 48 avenue	GAMBETTA
1 à 17 et 2 à 18 rue de	GRENOBLE
161 à 227 avenue du Gl	LECLERC
2 à 20 rue G.	PÉRI
1 à 29 et 2 à 64 rue	RASPAIL
98 à 128 et 113 à 131 avenue de la	RÉPUBLIQUE
1 à 13 rue M.	SANGNIER

Bureau N° 31, école élémentaire Raspail, 44 avenue G. Clemenceau :

1 à 39 et 2 à 36 rue Victor	BASCH
47 à 85, 40 à 72 et 78 à 86 rue	CÉCILE
55 à 135 et 58 à 126 rue	CHEVREUL
20 à 56 et 41 à 67 avenue Georges	CLEMENCEAU
1 à 5 et 2 à 4 rue Arthur	DALIDET
16 à 38 rue	FERNET
50 à 128 avenue	GAMBETTA
31 à 107 et 66 à 106 rue	RASPAIL
133 à 175 et 142 à 158 av de la	REPUBLIQUE
1 à 19 et 2 à 20 rue Paul	SAUNIER
2 à 20 rue de	TOURS
1 à 29, 35 à 51 et 2 à 78 rue de	VINCENNES

Bureau N° 32, école maternelle Raspail, 67 rue Raspail :

2 à 22 rue de	BREST
1 à 9 et 2 à 12 rue du	BUISSON JOYEUX
74 à 76 rue	CECILE
1 à 19 et 2 à 20 impasse Denis	DULAC
1 à 19 et 2 à 20 résidence	DULAC PLAISANCE
229 à 279 avenue du Gal	LECLERC
1 à 19 et 2 à 20 rue de	LILLE
130 à 140 avenue de la	REPUBLIQUE
1 à 19 et 2 à 20 rue de	ROUEN
15 à 43 et 2 à 54 rue Marc	SANGNIER
2 à 30 rue	SUCHET
1 à 19 rue de	TOURS

Bureau N° 33, Ecole maternelle Condorcet, 2 rue de Vénus :

rue du	14 juillet 1789
65 à 121 et 44 à 96 rue de la	CONCORDE
49 à 199 et 40 à 112 rue	CONDORCET
63 à 85 et 64 à 96 rue de la	CONVENTION
rue de la	FEDERATION
rue	FLEURUS
51 à 69 et 58 à 80 rue La	FONTAINE
155 à 227 et 160 à 260 avenue	GAMBETTA
rue de	GRAVELLE
rue Louis	HEURTEL
25 à 199 et 36 à 78 avenue	JOFFRE
rue de	JOINVILLE
rue	MICHELET
rue	MOLIERE
227 à 261 avenue de la	REPUBLIQUE

Bureau N° 34, Ecole élémentaire Condorcet, 4 rue de Vénus :

rue	ALEXANDRE
1 à 11 et 2 à 14 rue de	BORDEAUX
1 à 9 et 2 à 10 impasse de la	BRIQUETERIE
1 à 47 rue	CONDORCET
17 à 51 et 20 à 48 rue Arthur	DALIDET
140 à 158 avenue	GAMBETTA
7 à 51 et 22 à 58 rue	HOCHE
1 à 19 et 2 à 20 rue	KLEBER
1 à 37 et 2 à 38 rue de	LYON
1 à 13 et 2 à 60 rue de	MARSEILLE
1 à 15 et 2 à 16 rue	MASSENA
1 à 49 et 2 à 50 rue du	PLATEAU
211 à 225 rue 174 à 204 av de la	REPUBLIQUE
71 à 103 et 64 à 114 rue Marc	SANGNIER
9 à 55 et 32 à 56 rue des	SAPINS
1 à 19 et 2 à 20 rue	SOULT

Bureau N° 35, Ecole élémentaire Condorcet, 4 rue de Vénus :

1 à 45 et 2 à 28 rue Danielle	CASANOVA
2 à 38 rue	CONDORCET
rue Robert	FERRER
rue de la	LUNE
7 à 9 et 8 rue de	MARNE
rue de	MARS
2 à 200 rue de	MERCURE
208 à 230 avenue de la	REPUBLIQUE
rue	SAINT MAUR
107 à 199 rue Marc	SANGNIER
2 à 200 rue du	SOLEIL
rue Jean Pierre	THIMBAUD
rue de	VENUS

Bureau N° 36, centre de loisirs Planètes, 9 rue de Marne :

47 à 55 et 30 à 42 rue Danielle	CASANOVA
1 à 5 et 11 à 15 rue de	MARNE
2 à 6 et 10 à 200 rue de	MARNE
1 à 199 rue de	MERCURE
rue de	NEPTUNE
232 à 300 avenue de la	REPUBLIQUE
1 à 199 rue du	SOLEIL
rue	URANUS
rue de	VERDUN

Bureau N° 37, école élémentaire L. Pasteur, 5 rue Bouley

1 à 3 allée des	PRES DES PAILLES
1 à 9 et 2 à 10 allée des	FLEURS
18 à 62 avenue du Gl de	GAULLE
1 à 19 et 2 à 20 rue	GIRARD
2 à 20 allée du	HAMEAU D'ALFORT
1 à 19 rue	MAIRE
1 à 25 et 10 à 26 rue E.	RENAULT
1 à 27 et 2 à 20 allée des	CAVALIERS



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2428

**instituant les bureaux de vote dans la commune de *NOGENT SUR MARNE*
à compter du 1^{er} mars 2014**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2011/2653 du 4 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de ***NOGENT SUR MARNE*** à compter du 1^{er} mars 2012 ;

VU les courriers du Maire en date des 12 juin et 11 juillet 2013 proposant la modification d'adresse des bureaux de vote n°s 6 et 12 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2011/2653 du 4 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de ***NOGENT SUR MARNE*** est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de ***NOGENT SUR MARNE*** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

- Bureau n°1 - Hôtel de Ville - Place d'Estienne d'Orves
- Bureau n°2 - Hôtel des Coignard - 150 grande rue Charles de Gaulle
- Bureau n°3 - Ecole maternelle Galliéni - 2 rue des Clamarts
- Bureau n°4 - Salle Charles de Gaulle - 70 grande rue Charles de Gaulle
- Bureau n°5 - Ecole maternelle Val de Beauté - 8 rue de la Muette
- Bureau n°6 - Pavillon Baltard - 12 avenue Victor Hugo
- Bureau n°7 - Ecole primaire Paul Bert - 46 rue Paul Bert
- Bureau n°8 - Centre de loisirs - 33 rue Guy Moquet
- Bureau n°9 - Salle des fêtes - 46 boulevard de Strasbourg
- Bureau n°10 - Ecole maternelle Fontenay - 6 rue de Fontenay
- Bureau n°11 - Salle polyvalente - 8 rue du Port
- Bureau n°12 - Pavillon Baltard - 12 avenue Victor Hugo
- Bureau n°13 - L.E.P. La Source - 54 avenue de la Source
- Bureau n°14 - Ecole maternelle Fontenay - 6 rue de Fontenay
- Bureau n°15 - Salle des fêtes - 46 boulevard de Strasbourg
- Bureau n°16 - Centre de loisirs - 33 rue Guy Moquet
- Bureau n°17 - Club Beauté-Plaisance - 6 rue du Maréchal Lyautey
- Bureau n°18 - Centre de loisirs - 6 avenue Madeleine Smith Champion
- Bureau n°19 - Ecole Léonard de Vinci - 2ter rue Jacques Kablé
- Bureau n°20 - Salle Charles de Gaulle - 70 grande rue Charles de Gaulle
- Bureau n°21 - Ecole primaire Paul Bert - 46 rue Paul Bert
- Bureau n°22 - Lycée Louis Armand - 173 boulevard de Strasbourg

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - Place d'Estienne d'Orves

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

.../..

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent sur Marne ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

NOGENT-SUR-MARNE BUREAUX DE VOTE 2013-2014

Bureau 1 – Hôtel de Ville

Place d'Estienne d'Orves

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Charles de Gaulle (Grande Rue)	168	à la fin	173	à la fin
Coulmiers (Rue)	2	90	1	17
D'Estienne d'Orves (Square)				
Europe (Place)				
Gare (Rue)				
Héros Nogentais (Rue)	82	à la fin	85	à la fin
Lac (Rue)				
Louis Léon Lepoutre (Rue)				
Lucien Bellivier (Rue)				
Mairie (Rue)				
Maréchal Vaillant (Rue)				
Plaisance (Allée)			1	5
Plaisance (Port)				
Plaisance (Rue)	10	30	7	51
Sous Plaisance (Sentier)				

Bureau 2 - Hôtel des Coignard

150 grande rue Charles de Gaulle

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Albert 1er (Boulevard)	2	22	1	21
Armistice (Rue)	2	16	1	15
Charles de Gaulle (Grande Rue)	142	166	143	171
Colonel Fabien (Rue)				
Défenseurs de Verdun (Rue)				
Edmond Vitry (Rue)	2	10	1	11
Jean Baptiste Coignard (Rue)				
José Dupuis (Rue)				
Larboust (Rue)				
Lemancel (Rue)				
Marcelle (Rue)				
Nouvelle (Rue)				
Pins (Impasse)				
République (Boulevard)				
Roi Dagobert (Rue)	2	14	1	3
Simone (Avenue)				

Bureau 3 – École Maternelle Galliéni**2 rue des Clamarts**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Alphonse Ancelet (Rue)				
Cabit (Impasse)				
Clamarts (Rue)				
Curé Carreau (Rue)				
Eugène Galbrun (Rue)				
Galliéni (Boulevard)	2	30	1	15
Héros Nogentais (Rue)	36	80	37	83
Lieutenant Ohresser (Rue)				
Marché (Place)				
Plaisance (Rue)	2	8	1	5
Pont Noyelles (Rue)				
Thiers (Rue)	6	36	7	37

Bureau 4 - Salle Charles de Gaulle**70 grande rue Charles de Gaulle**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Emile Zola (Rue)	2	22	1	21
Jeu de Paume (Rue)				
Jules Ferry (Rue)				
Luxembourg (Impasse)				
Nungesser et Coli (Esplanade)				
Paul Bert (Rue)	2	18	1	11
Paul Doumer (Rue)				
Pierre Brossolette (Rue)				
Pressoir (Chemin)				
Sainte Anne (Rue)				
Saint Sébastien (Rue)				

Bureau 5 – École Maternelle Val de Beauté**8 rue de la Muette**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Beauté (Rue)				
Charles de Gaulle (grande Rue)	2	74	1	65
Clémence Henriette (Villa)				
Muette (Rue)				

Bureau 6 – Pavillon Baltard

12 avenue Victor Hugo

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Belle Gabrielle (Avenue)	32	38	35	37
Châtaigniers (Avenue)				
Duvelleroy (Avenue)				
François Rolland (Rue)	2	54	1	25
Général Leclerc (Place)				
Joinville (Avenue)	2	12	1	15
Marronniers (Avenue)	2	10	1	11 B
Sainte Marthe (Villa)				
Source (Avenue)	2	16	1	11 B
Suzanne (Avenue)				
Victor Basch (Rue)	2	12	1	33
Victor Hugo (Avenue)				
Watteau (Avenue)				

Bureau 7 – École Primaire Paul Bert

46 rue Paul Bert

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Angles (Rue)				
Epivans (Allée)				
Fort (Rue)				
Georges V (Boulevard)				
Guillaume Achille Vivier (Rue)				
Paul Bert (Rue)	48	à la fin	61	à la fin
Sous Chateaudun (Sentier)				
Stalingrad (Route)				
Strasbourg (Boulevard)			67	147 Q

Bureau 8 – Centre de Loisirs

33 rue Guy Moquet

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Brillet (Rue)				
Gustave Lebegue (Rue)				
Guy Moquet (Rue)				
Héros Nogentais (Rue)	14	34	7	35
Paul Bert (Rue)	20	46	13	59
Thiers (Rue)	2	4	1	5

Bureau 9 - Salle des Fêtes Émile Zola**46 boulevard de Strasbourg**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Commandant Marchand (Rue)				
Emile Brisson (Rue)				
Gabriel Péri (Rue)				
Jean Moulin (Rue)				
Strasbourg (Boulevard)	2	50	1	53 A

Bureau 10 – École Maternelle Fontenay**6 rue de Fontenay**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
André (Villa)				
Aunier (Rue)				
Bapaume (Rue)				
Fontenay (Rue)				
Général Faidherbe (Rue)				
Grillons (Villa)				
Ledoux (Villa)				
Plisson (Rue)				

Bureau 11 - Salle Polyvalente**8 rue du Port**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Albert 1er (Boulevard)	24	à la fin	23	à la fin
Henry Dunant (Rue)				
Hoche (Rue)				
Ile des Loups				
Kléber (Avenue)				
Nazare (Rue)				
Quai du Port				
Viaduc (Rue)				

Bureau 12 – Pavillon Baltard**12 avenue Victor Hugo**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Beauséjour (Avenue)				
Carnot (Rue)	2	18	1	33
Charles V (Avenue)				
Diane (Avenue)				
Franklin Roosevelt (Avenue)				
Ile de Beauté (Chemin)				
Jean Guy Labarbe (Rue)				
Leprince (Rue)				
Marne (Boulevard)				
Neptune (Avenue)				
Tilleuls (Avenue)				
Val de Beauté (Avenue)	2	10	1	9
Victor Basch (Rue)	14	à la fin	35	à la fin

Bureau 13 - L.E.P. La Source**54 avenue de la Source**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Belle Gabrielle (Avenue)	40	à la fin	39	69 T
Chênes (Villa)				
Joinville (Avenue)	14	à la fin	17	à la fin
Merisiers (Avenue)				
Source (Avenue)	18	à la fin	13	à la fin

Bureau 14 – École Maternelle Fontenay**6 rue de Fontenay**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Belle Gabrielle (Avenue)	18	30	17	31
Clémenceau (Avenue)				
Gambetta (Boulevard)				
Marronniers (Avenue)	12	à la fin	13	à la fin
Odette (Avenue)				
Pierre Semard (Place)				

Bureau 15 – Salle des Fêtes Émile Zola**46 boulevard de Strasbourg**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Amiral Courbet (Rue)				
Cury (Passage)				
Deux Communes (Boulevard)				
Général Chanzy (Rue)				
Lebegue (Villa)				
Manessier (Rue)				
Parmentier (Rue)				
Saint Quentin (Rue)				
Strasbourg (Boulevard)	52	82	53 B	65 B
Viselets (Rue)				

Bureau 16 – Centre de Loisirs**33 rue Guy Moquet**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Anquetil (Rue)				
Galliéni (Boulevard)	34	A la fin	17	à la fin
Lequesne (Rue)				
Strasbourg (Boulevard)	84	134		
Julien Roger (Carrefour)				
Thiers (Rue)	38	52	39	57

Bureau 17 – Club Beauté-Plaisance**6 rue du Maréchal Lyautey**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Edouard Renard (Rue)				
Hauts Villemains (Sentier)				
Libération (Rue)				
Maréchal Foch (Rond-Point)				
Maréchal Lyautey (Rue)				
Maréchal Maunoury (Rue)				
Polton (Avenue)				
Raymond Josserand (Rue)				

Centre de Loisirs

Bureau 18 – Espace Marie Curie

6 avenue Madeleine Smith Champion

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Agnès Sorel (Rue)	38	à la fin	1	à la fin
Agnès Sorel (Impasse)				
Bauÿn de Perreuse (Rue)	16	à la fin	19	à la fin
Île de Beauté				
Carnot (Rue)	20	à la fin	35	à la fin
François Rolland (Rue)	56	à la fin	27	à la fin
Madeleine Smith Champion (Avenue)				
Marchand (Impasse)				
Port (Rue)	2	à la fin	13	à la fin
Val de Beauté (Avenue)	12	à la fin	11	à la fin

Bureau 19 - École Léonard de Vinci

2 ter rue Jacques Kablé

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Abbé Guilleminault (Rue)				
Agnès Sorel (Rue)	4	36		
Armistice (Rue)	18	à la fin	17	à la fin
Auguste Péchinez (Rue)				
Bellevue (Impasse)				
Bellevue (Sentier)				
Charles VII (Rue)				
Edmond Vitry (Rue)	12	à la fin	13	à la fin
Jacques Kablé (Rue)				
Marceau (Rue)				
Pasteur (Rue)				
Port (Rue)			1	11
Roi Dagobert (Rue)	16	à la fin	5	à la fin

Bureau 20 - Salle Charles de Gaulle**70 grande rue Charles de Gaulle**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
André Pontier (Rue)	2	8	1	7
Bauÿn de Perreuse (Rue)	2	14	1	17
Beauté (Villa)				
Berger (Impasse)				
Charles de Gaulle (Grande Rue)	76	140	67	141
de Lattre de Tassigny (Avenue)				
Fontaine (Square)				
Gugnon (Avenue)				
Héros Nogentais (Rue)	2	12	1	5
Jean Soulès (Rue)				
Jeanne Marguerite (Impasse)				
Jeu de l'Arc (Rue)				
Nord (Impasse)				
Yvon (Rue)				

Bureau 21 - École Primaire Paul Bert**46 rue Paul Bert**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
André Pontier (Rue)	10	à la fin	9	à la fin
Chateaudun (Rue)				
Emile Zola (Rue)	24	à la fin	23	à la fin
Gaston Margerie (Rue)				
Odile Laurent (Rue)				
Théodore Honoré (Rue)				

Bureau 22 - Lycée Louis Armand**173 boulevard de Strasbourg**

RUES	NUMEROS			
	Pair		Impair	
	Début	Fin	Début	Fin
Ardillière (Rue)				
Coulmiers (Rue)	92	à la fin	19	à la fin
Franchet d'Esperey (Avenue)				
Maréchal Fayolle (Avenue)				
Maréchal Joffre (Rue)				
Marlières (Rue)				
Plaisance (Rue)	32	à la fin	53	à la fin
Strasbourg (Boulevard)	136	166	149	173 Q



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2429

instituant les bureaux de vote dans la commune d'ORLY

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2010/6267 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune d'ORLY à compter du 1^{er} mars 2011 ;

VU le courrier du Maire en date du 12 juin 2013 proposant le rattachement de l'allée Santos Dumont au bureau de vote n° 6 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2010/6267 du 12 août 2010 instituant les bureaux de vote dans la commune d'ORLY est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune **d'ORLY** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Bureau n°1 - Nouvelle Mairie, place François Mitterrand

Bureau n°2 - Restaurant scolaire Jean Moulin, 89 avenue de la Victoire

Bureau n°3 - Maison de l'enfance, 4 allée de la Terrasse

Bureau n°4 - Ecole maternelle Noyer Grenot, 12 rue Pierre Corneille

Bureau n°5 - Ecole maternelle Romain Rolland, 17 avenue Molière

Bureau n°6 - Centre culturel, salle de réunion, 1 place du fer à cheval

Bureau n°7 - Restaurant Pablo Neruda, 33 rue des hautes bornes

Bureau n°8 - Restaurant scolaire M. Cachin, 1 square des frères Montgolfier

Bureau n°9 - Ecole maternelle Frédéric Joliot Curie, 16 bis rue du Docteur Calmette

Bureau n°10 - Ecole Paul Eluard, 1 rue Amundsen

Bureau n°11 - Salle de l'Orangerie, parc Georges Méliès

Bureau n°12 - Centre administratif, 7 avenue Adrien Raynal

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Nouvelle Mairie, place François Mitterrand

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

.../..

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - NOUVELLE MAIRIE (1) 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AERODROME (AVENUE DE L' AERODROME)	0 à 55	A à Z	I	1
AERODROME (AVENUE DE L' AERODROME)	0 à 56	A à Z	P	1
CHARMILLES (ALLEE DES CHARMILLES)	0 à 999	A à Z	S	1
COMMERCE (RUE DU COMMERCE)	0 à 999	A à Z	S	1
CROIX (RUE DE LA CROIX)	0 à 999	A à Z	S	1
D'ETAIN (RUE DU PLAT D'ETAIN)	0 à 999	A à Z	S	1
FOUR (RUE DU FOUR)	0 à 999	A à Z	S	1
MAIRIE (PLACE DE LA NOUVELLE MAIRIE)	0 à 999	A à Z	S	1
MARCHE (CHEMIN DE LA GARE AU MARCHE)	0 à 999	A à Z	S	1
MITTERRAND (PLACE FRANCOIS MITTERRAND)	0 à 999	A à Z	S	1
VERGER (RUELLE DU VERGER)	0 à 999	A à Z	S	1
VERGER (RUE DU VERGER)	0 à 999	A à Z	S	1
1918 (RUE DU 11 NOVEMBRE 1918)	0 à 999	A à Z	S	1

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - RESTAURANT SCOLAIRE J. MOULIN (2) 89 AVENUE DE LA VICTOIRE

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AEROPORT PARIS ORLY (ORLY FRET 723)	0 à 9999	A à Z	S	2
ARPENTS (RUE DES QUINZE ARPENTS)	0 à 999	A à Z	S	2
ASSCHER (RUE LOUIS ASSCHER)	0 à 999	A à Z	S	2
BASSET (RUE BASSET)	0 à 999	A à Z	S	2
BAUDELAIRE (RUE GEORGES BAUDELAIRE)	0 à 999	A à Z	S	2
BONIN (RUE LOUIS BONIN)	0 à 999	A à Z	S	2
CAILLOUX (RUE DU MOULIN A CAILLOUX)	0 à 999	A à Z	S	2
CARRIERES (CHEMIN DES CARRIERES)	0 à 999	A à Z	S	2
CHEVILLY (CHEMIN DE CHEVILLY)	0 à 999	A à Z	S	2
CHIENS (RUELLE AUX CHIENS)	0 à 999	A à Z	S	2
CIMETIERE (SENTIER DU CIMETIERE)	0 à 999	A à Z	S	2
COQ (SENTIER DU GRATTE COQ)	0 à 999	A à Z	S	2
DIXME (RUE DU PUIT DIXME)	0 à 999	A à Z	S	2
DORVAL (AVENUE DE DORVAL)	0 à 999	A à Z	S	2
ECOLES (SENTIER DES ECOLES)	0 à 999	A à Z	S	2
ECOLES (PASSAGE DES ECOLES)	0 à 999	A à Z	S	2
ECOLES (RUE DES ECOLES)	0 à 999	A à Z	S	2
ERHARD (RUE JOSEPH ERHARD)	0 à 999	A à Z	S	2
FOCH (RUE DU MARECHAL FOCH)	0 à 999	A à Z	S	2
FRATERNELLE (RUE DE LA FRATERNELLE)	0 à 999	A à Z	S	2
GAMBLE (RUE ISABELLE GAMBLE)	0 à 999	A à Z	S	2
GEORGES-LEYGUES (RUE ANNE GEORGES-LEYGUES)	0 à 999	A à Z	S	2
GOUJON (RUE PIERRE GOUJON)	0 à 999	A à Z	S	2
JOFFRE (RUE DU MARECHAL JOFFRE)	10 à 998	A à Z	P	2
JOFFRE (RUE DU MARECHAL JOFFRE)	13 à 999	A à Z	I	2
KEFIR (ALLEE DU KEFIR)	0 à 999	A à Z	S	2
LANCES (RUE DES LANCES)	0 à 999	A à Z	S	2
LECENE (RUE DU DOCTEUR LECENE)	0 à 999	A à Z	S	2
LECLERC (PLACE DU MARECHAL LECLERC)	0 à 999	A à Z	S	2
MAILLARD (RUE DU MAILLARD)	0 à 999	A à Z	S	2
MARIN (RUE DU BAS MARIN)	0 à 999	A à Z	S	2
NOUVELLE (VOIE NOUVELLE)	0 à 999	A à Z	S	2
NOYERS (RUE DES NOYERS)	0 à 999	A à Z	S	2
OLIVIERS (RUE DES OLIVIERS)	0 à 999	A à Z	S	2
PEUPLIERS (RUE DES PEUPLIERS)	0 à 999	A à Z	S	2
PLATANES (RUE DES PLATANES)	0 à 999	A à Z	S	2
PROVOST (RUE IVAN PREVOST)	0 à 999	A à Z	S	2
ROSIERS (SENTIER DES ROSIERS)	0 à 999	A à Z	S	2
ROUSSEAU (RUE J-JACQUES ROUSSEAU)	0 à 999	A à Z	S	2
RURAL (SENTIER RURAL)	0 à 999	A à Z	S	2
TILLON (ROUTE CHARLES TILLON)	0 à 9999	A à Z	S	2
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	20 à 36	A à Z	P	2
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	81 à 97	A à Z	I	2

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - RESTAURANT SCOLAIRE J. MOULIN (2) 89 AVENUE DE LA VICTOIRE

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	108 à 998	A à Z	P	2
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	147 à 999	A à Z	I	2
VIGNES (SENTIER DES VIGNES)	0 à 999	A à Z	S	2

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - MAISON DE L'ENFANCE (3) 4 ALLEE DE LA TERRASSE

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ACACIAS (ALLEE DES ACACIAS)	0 à 999	A à Z	S	3
BELLEVUE (ALLEE DE BELLEVUE)	0 à 999	A à Z	S	3
BLEUETS (ALLEE DES BLEUETS)	0 à 999	A à Z	S	3
BOIS (ALLEE DES BOIS)	0 à 999	A à Z	S	3
CURIE (RUE PIERRE CURIE)	0 à 999	A à Z	S	3
GILLETAINS (SENTIER DES GILLETAINS)	0 à 999	A à Z	S	3
JONCHERE (ALLEE DE LA JONCHERE)	0 à 999	A à Z	S	3
MARGUERITES (ALLEE DES MARGUERITES)	0 à 999	A à Z	S	3
MILON (RUE ROGER MILON)	0 à 999	A à Z	S	3
MIMOSAS (ALLEE DES MIMOSAS)	0 à 999	A à Z	S	3
NORMANDE (VOIE NORMANDE)	0 à 999	A à Z	S	3
PARC (ALLEE DU PARC)	0 à 999	A à Z	S	3
PAUL (CLOS MARCEL PAUL)	0 à 999	A à Z	S	3
REPUBLIQUE (AVENUE DE LA REPUBLIQUE)	0 à 999	A à Z	S	3
ROSES (ALLEE DES ROSES)	0 à 999	A à Z	S	3
SALENGRO (PLACE ROGER SALENGRO)	0 à 999	A à Z	S	3
TERRASSE (ALLEE DE LA TERRASSE)	0 à 999	A à Z	S	3
TILLEULS (ALLEE DES TILLEULS)	0 à 999	A à Z	S	3
VIOLETTES (ALLEE DES VIOLETTES)	0 à 999	A à Z	S	3
1945 (PLACE DU 8 MAI 1945)	0 à 999	A à Z	S	3

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - ECOLE MATERNELLE NOYER GRENOT (4) 12 RUE PIERRE CORNEILLE

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ANDRE (VILLA ROSE ANDRE)	0 à 999	A à Z	S	4
CHATEAUBRIANT (AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT)	16 à 998	A à Z	P	4
CHATEAUBRIANT (AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT)	75 à 999	A à Z	I	4
CLEMENCEAU (RUE GEORGES CLEMENCEAU)	0 à 999	A à Z	S	4
CORNEILLE (RUE PIERRE CORNEILLE)	0 à 998	A à Z	P	4
COUTURIER (RUE P V COUTURIER)	0 à 999	A à Z	S	4
EV RAT (RUE LOUIS PAUL EV RAT)	0 à 999	A à Z	S	4
GRENOT (RUE NOYER GRENOT)	0 à 999	A à Z	S	4
GRIGNON (CHATEAU DE GRIGNON)	0 à 999	A à Z	S	4
JAURES (RUE JEAN JAURES)	0 à 999	A à Z	S	4
JENNER (RUE JENNER)	0 à 999	A à Z	S	4
LAVOISIER (RUE LAVOISIER)	0 à 999	A à Z	S	4
MURIERS (RUE DES MURIERS)	0 à 999	A à Z	S	4
PAIX (AVENUE DE LA PAIX)	0 à 999	A à Z	S	4
ROSES (PASSAGE DES ROSES)	0 à 999	A à Z	S	4
ROUSSEAU (RUE WALDECK ROUSSEAU)	0 à 999	A à Z	S	4
SIMON (RUE RAYMOND SIMON)	0 à 999	A à Z	S	4
TOUR (RUE ERNEST DE LA TOUR)	0 à 999	A à Z	S	4
TRUYENS (RUE LEON TRUYENS)	0 à 999	A à Z	S	4

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - ECOLE MATERNELLE R. ROLLAND (5) 17 AVENUE MOLIERE

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BEAUMARCHAIS (ALLEE BEAUMARCHAIS)	0 à 999	A à Z	S	5
CHATEAUBRIANT (AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT)	35 à 73	A à Z	I	5
CORNEILLE (RUE PIERRE CORNEILLE)	0 à 999	A à Z	I	5
COURTELINE (ALLEE GEORGES COURTELINE)	0 à 999	A à Z	S	5
DUMAS (ALLEE ALEXANDRE DUMAS)	0 à 999	A à Z	S	5
FEYDEAU (ALLEE GEORGES FEYDEAU)	0 à 999	A à Z	S	5
GIRAUDOUX (ALLEE JEAN GIRAUDOUX)	0 à 999	A à Z	S	5
LABICHE (ALLEE EUGENE LABICHE)	0 à 999	A à Z	S	5
MARIVAUX (RUE MARIVAUX)	0 à 999	A à Z	S	5
MOLIERE (AVENUE MOLIERE)	0 à 999	A à Z	S	5
MUSSET (RUE ALFRED DE MUSSET)	0 à 999	A à Z	S	5
PROUVE (RUE JEAN PROUVE)	0 à 9999	A à Z	S	5
RACINE (RUE JEAN RACINE)	0 à 999	A à Z	S	5
REGNARD (ALLEE J. FRANCOIS REGNARD)	0 à 999	A à Z	S	5
RENARD (RUE JULES RENARD)	0 à 999	A à Z	S	5
SARDOU (ALLEE VICTORIEN SARDOU)	0 à 999	A à Z	S	5

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - CENTRE CULTUREL S. DE REUNION (6) 1 PLACE DU FER A CHEVAL

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ARAGON (RUE LOUIS ARAGON)	0 à 9999	A à Z	S	6
CALMETTE (RUE DU DOCTEUR CALMETTE)	0 à 6	A à Z	P	6
CHANDIGARH (RUE CHANDIGARH)	0 à 999	A à Z	S	6
CHEVAL (PLACE DU FER A CHEVAL)	0 à 999	A à Z	S	6
CORBUSIER (PLACE LE CORBUSIER)	0 à 999	A à Z	S	6
DUMONT (ALLEE SANTOS DUMONT)	0 à 999	A à Z	S	6
LANGEVIN (SQUARE PAUL LANGEVIN)	0 à 999	A à Z	S	6
RAYNAL (AVENUE ADRIEN RAYNAL)	44 à 70	A à Z	P	6
RONCHAMP (ALLEE RONCHAMP)	0 à 999	A à Z	S	6
SAULES (VOIE DES SAULES)	0 à 999	A à Z	S	6
SAULES (PLACE LA GARE DES SAULES)	0 à 999	A à Z	S	6
TOURETTE (ALLEE DE LA TOURETTE)	0 à 999	A à Z	S	6
TRIOLET (RUE ELSA TRIOLET)	0 à 9999	A à Z	S	6
VIAN (ALLEE BORIS VIAN)	0 à 999	A à Z	S	6
1962 (RUE DU 19 MARS 1962)	0 à 999	A à Z	S	6

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - RESTAURANT PABLO NERUDA (7) 33 RUE DES HAUTES BORNES

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BORNES (RUE DES HAUTES BORNES)	0 à 999	A à Z	I	7
BUFFON (RUE BUFFON)	0 à 999	A à Z	S	7
CACHIN (AVENUE MARCEL CACHIN)	0 à 999	A à Z	S	7
CALMETTE (RUE DU DR CALMETTE PROLONGEE)	0 à 999	A à Z	S	7
CUVIER (ALLEE CUVIER)	0 à 999	A à Z	S	7
FAISAN (CHEMIN LA REMISE AU FAISAN)	0 à 999	A à Z	S	7
FAISANDERIE (ALLEE DE LA FAISANDERIE)	0 à 999	A à Z	S	7
JEUX (ALLEE DES JEUX)	0 à 999	A à Z	S	7
LAMARCK (ALLEE LAMARCK)	0 à 999	A à Z	S	7
MIDI (ALLEE DU MIDI)	0 à 999	A à Z	S	7
MIDI (PLACE DU MIDI)	0 à 999	A à Z	S	7
MURIER (ALLEE DU MURIER)	0 à 999	A à Z	S	7
PEUPLIERS (ALLEE DES PEUPLIERS)	0 à 999	A à Z	S	7
RESIDENCE (PLACE DE LA RESIDENCE)	0 à 999	A à Z	S	7
SPORTS (ALLEE DES SPORTS)	0 à 999	A à Z	S	7

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - RESTAURANT MARCEL CACHIN (8) 1 SQUARE DES FRERES MONTGOLFIER

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ADER (ALLEE CLEMENT ADER)	0 à 999	A à Z	S	8
AIGLE (ALLEE CAROLINE AIGLE)	0 à 9999	A à Z	S	8
AURIOL (RUE JACQUELINE AURIOL)	0 à 9999	A à Z	S	8
BASTIE (SQUARE MARYSE BASTIE)	0 à 999	A à Z	S	8
BLERIoT (ALLEE LOUIS BLERIoT)	0 à 999	A à Z	S	8
BLERIoT (ALLEE LOUIS BLERIoT)	1001 à 9999	A à Z	S	8
BOUCHER (SQUARE HELENE BOUCHER)	0 à 999	A à Z	I	8
BREGUET (ALLEE LOUIS BREGUET)	0 à 999	A à Z	S	8
EXUPERY (RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY)	0 à 9999	A à Z	I	8
EXUPERY (RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY)	0 à 16	A à Z	P	8
EXUPERY (PLACE A DE ST EXUPERY)	0 à 999	A à Z	S	8
GARROS (ALLEE ROLAND GARROS)	0 à 999	A à Z	S	8
MERMOZ (RUE JEAN MERMOZ)	0 à 999	A à Z	S	8
MONTGOLFIERS (SQUARE DES FR MONTGOLFIER)	0 à 999	A à Z	S	8

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - ECOLE MATERNELLE F. JOLIOT CURIE (9) 16 BIS RUE DU DOCTEUR CALMETTE

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BERNARD (RUE CLAUDE BERNARD)	0 à 999	A à Z	S	9
BERNARD (RUE CLAUDE BERNARD)	1001 à 9999	A à Z	S	9
BORNES (RUE DES HAUTES BORNES)	0 à 998	A à Z	P	9
CALMETTE (RUE DU DOCTEUR CALMETTE)	0 à 999	A à Z	I	9
CALMETTE (RUE DU DOCTEUR CALMETTE)	8 à 998	A à Z	P	9
CHATEAUBRIANT (AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT)	0 à 14 BIS	A à Z	P	9
CURIE (RUE MARIE CURIE)	0 à 999	A à Z	S	9
DE GAULLE (PLACE CHARLES DE GAULLE)	0 à 999	A à Z	S	9
GUERIN (RUE CAMILLE GUERIN)	0 à 999	A à Z	S	9
LAMAZE (RUE DU DOCTEUR LAMAZE)	0 à 999	A à Z	S	9
NIEMEN (RUE NORMANDIE NIEMEN)	0 à 999	A à Z	S	9
TENINE (ALLEE DU DOCTEUR TENINE)	0 à 999	A à Z	S	9

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - ECOLE PAUL ELUARD (10) 1 RUE AMUNDSEN

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AMUNDSEN (RUE AMUNDSEN)	0 à 999	A à Z	S	10
BOUVRAY (VOIE DU BOUVRAY)	0 à 999	A à Z	S	10
BRAZZA (SQUARE SAVORGNAN DE BRAZZA)	0 à 999	A à Z	S	10
CAILLE (SQUARE RENE CAILLE)	0 à 999	A à Z	S	10
COLOMB (RUE CHRISTOPHE COLOMB)	0 à 999	A à Z	S	10
FOUCAULD (SQUARE CHARLES DE FOUCAULD)	0 à 999	A à Z	S	10
GAMA (RUE VASCO DE GAMA)	0 à 999	A à Z	S	10
PEROUSE (SQUARE LA PEROUSE)	0 à 999	A à Z	S	10
POLO (RUE MARCO POLO)	0 à 999	A à Z	S	10
SEMARD (RUE PIERRE SEMARD)	0 à 999	A à Z	S	10

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - SALLE DE L'ORANGERIE (11) PARC GEORGES MELIES

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AERODROME (AVENUE DE L' AERODROME)	57 à 999	A à Z	I	11
AERODROME (AVENUE DE L' AERODROME)	58 à 998	A à Z	P	11
AUBEPINES (RUE DES AUBEPINES)	0 à 999	A à Z	S	11
AVIATION (RUE DE L' AVIATION)	0 à 999	A à Z	S	11
BARBUSSE (AVENUE HENRI BARBUSSE)	0 à 999	A à Z	S	11
BRANLY (RUE EDOUARD BRANLY)	0 à 999	A à Z	S	11
CHAUDRONNIERS (CHEMIN DES CHAUDRONNIERS)	0 à 999	A à Z	S	11
FERME (RUE DE LA FERME)	0 à 999	A à Z	S	11
GENETS (RUE DES GENETS)	0 à 999	A à Z	S	11
GLYCINES (ALLEE DES GLYCINES)	0 à 999	A à Z	S	11
GUERIN (RUE LOUIS GUERIN)	0 à 999	A à Z	S	11
GUYNEMER (RUE GUYNEMER)	0 à 999	A à Z	S	11
JOFFRE (RUE DU MARECHAL JOFFRE)	0 à 11	A à Z	I	11
JOFFRE (RUE DU MARECHAL JOFFRE)	0 à 8	A à Z	P	11
LAC (ALLEE DU LAC)	0 à 999	A à Z	S	11
LIBERATION (RUE DE LA LIBERATION)	0 à 999	A à Z	S	11
LUCIE (RUE LUCIE)	0 à 999	A à Z	S	11
MOQUET (AVENUE GUY MOQUET)	0 à 999	A à Z	S	11
NUNGESSER (RUE NUNGESSER)	0 à 999	A à Z	S	11
PARMENTIER (RUE PARMENTIER)	0 à 999	A à Z	S	11
PASTEUR (RUE PASTEUR)	0 à 999	A à Z	S	11
POINT (ALLEE DU ROND POINT)	0 à 999	A à Z	S	11
SOURCES (ALLEE DES SOURCES)	0 à 999	A à Z	S	11
VAILLANT (RUE DU DOCTEUR VAILLANT)	0 à 999	A à Z	S	11
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	38 à 106	A à Z	P	11
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	99 à 145	A à Z	I	11

Liste du découpage électoral par bureau

CANTON D'ORLY - CENTRE ADMINISTRATIF (12) 7 AVENUE ADRIEN RAYNAL

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
CHATEAUBRIANT (AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT)	0 à 33	A à Z	I	12
CHEDID (ANDREE CHEDID)	0 à 9999	A à Z	S	12
FRANCE (RUE ANATOLE FRANCE)	0 à 999	A à Z	S	12
HUGO (RUE VICTOR HUGO)	0 à 999	A à Z	S	12
JACOB (SQUARE MAX JACOB)	0 à 999	A à Z	S	12
LOTI (RUE PIERRE LOTI)	0 à 999	A à Z	S	12
MACONS (RUE DES MACONS)	0 à 999	A à Z	S	12
NOUVELET (RUE DU NOUVELET)	0 à 999	A à Z	S	12
RAYNAL (AVENUE ADRIEN RAYNAL)	0 à 999	A à Z	I	12
RAYNAL (AVENUE ADRIEN RAYNAL)	0 à 42	A à Z	P	12
ROSTAND (RUE EDMOND ROSTAND)	0 à 999	A à Z	S	12
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	0 à 79	A à Z	I	12
VICTOIRE (AVENUE DE LA VICTOIRE)	0 à 18	A à Z	P	12
ZOLA (RUE EMILE ZOLA)	0 à 999	A à Z	S	12

220 découpages listés



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2430

instituant les bureaux de vote dans la commune de PERIGNY SUR YERRES

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2011/2815 du 22 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de PERIGNY SUR YERRES à compter du 1^{er} mars 2012 ;

VU le courrier du Maire en date du 30 avril 2013 complété par un courriel du 1^{er} août 2013 relatifs aux modifications du périmètre géographique des bureaux de vote n°s 1 et 2;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2011/2815 du 22 août 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de PERIGNY SUR YERRES est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **PERIGNY SUR YERRES** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Bureau n°1 - Salle Antoinette Belly - Place de Boécourt

Bureau n°2 - Salle Antoinette Belly - Place de Boécourt

Article 3 - **A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur** de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Salle Antoinette Belly - Place de Boécourt

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK



PÉRIGNY-SUR-YERRES

**PERIGNY SUR YERRES
REPARTITION DES BUREAUX DE VOTE
PAR RUES**

BUREAU 01	BUREAU 02
Allée de l'Europe	Allée de la Clé des Champs
Allée des Acacias	Allée des Fleurs
Allée des Cèdres	Allée de la Pommerale
Allée des Erables	Allée du Clos de la Roseraie
Allée des Frênes	Chaussée de Varennes
Allée des Merisiers	Chemin de l'Etang
Allée des Peupliers	Chemin du Moulin Neuf
Allée des Sorbiers	Impasse de la Grande Cour
Allée Simon de Paroligny	Impasse de l'Osier
Avenue des Charmes	Impasse des Carpeaux
Avenue des Tilleuls	Impasse des Jardinets
Impasse du Bel Air	Impasse des Vergers
Impasse Polyantha	Impasse du Rû
Domaine de Saint Leu	Le Haut Chemin
Place Baccara	Place du Canal
Place de Boécourt	Résidence la Champagne
Place des Saules	Route de Brie Comte Robert
Place du Général de Gaulle	Rue de la Champagne
Place Lady Butterfly	Rue de la Chaussée de l'Etang
Place Madame Herriot	Rue de la Chaussée de Varennes
Place Rose Linda	Rue de la Fontaine
Rue Achille de Thomassin	Rue de l'Osier
Rue Alexandre Dumas	Rue de Varennes Jarcy
Rue de Brie	Rue des Alouettes
Rue de Servon	Rue des Pierreux
Rue des Châtaigniers	Rue du Moulin Neuf
Rue de Mandres	Rue Neuve
Rue des Plantes	Rue Paul Doumer
Rue des Roses	Rue Saint Leu
Rue du Général Leclerc	Ruelle aux Chevaux
Rue Neuve des Plantes	Ruelle des Clos
Sentier des Marchés	Sente de la Provode
Villa Carina	Sentier des Vaux
Villa Diorette	Sentier sous les Jardins
Villa Madame Meiland	

MAIRIE DE PÉRIGNY-SUR-YERRES, RUE PAUL-DOUMER - 94520
TÉLÉPHONE 01 45 98 90 45 TÉLÉCOPIE 01 45 98 97 17

E-mail : mairie@perigny-sur-yerres.org

MAJ 31/07/2013

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2431

instituant les bureaux de vote dans la commune de VALENTON

à compter du 1^{er} mars 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2012/2401 du 16 juillet 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de VALENTON à compter du 1^{er} mars 2013 ;

VU le courrier du Maire en date du 11 juillet 2013 proposant la modification d'adresse du bureau de vote n°7 et la création d'une rue ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2012/2401 du 16 juillet 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de VALENTON est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de **VALENTON** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

Bureau n° 1 - Mairie - 48 rue du Colonel Fabien

Bureau n° 2 - Bâtiment D. Casanova - Place Paul Vaillant Couturier

Bureau n° 3 - Groupe scolaire Wallon - 1 rue du Colonel Fabien

Bureau n° 4 - Groupe scolaire Wallon - 1 rue du Colonel Fabien

Bureau n° 5 - Groupe scolaire Langevin - 85 rue Sacco et Vanzetti

Bureau n° 6 - Groupe scolaire Cachin - rue Francisco Ferrer

Bureau n° 7 - Groupe scolaire Jean Jaurès - Parvis des droits de l'enfant

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Mairie - 48 rue du Colonel Fabien.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

VALENTON

REPARTITION DES RUES PAR BUREAUX

0001 MAIRIE 48 Rue du Colonel Fabien 4460 VALENTON	0002 Batiment D. Casanova Place Paul Vaillant Couturier 94460 VALENTON
Allée du 25 Août 1944 (Rue entière) Chemin les Aulnettes (Rue entière) Ecole Danielle Casanova (En entier) Rue Paul Cézanne (Rue entière) Sentier des Colnottes (Rue entière) Rue des Deux Communes (Rue entière) Rue des Ecoles (Rue entière) Rue du Colonel Fabien (42 à 48 côté pair - 17 à la fin : côté impair) Place Henri Janin (Rue entière) Place du Marché (Rue entière) Allée Jean Moulin (Rue entière) Impasse Paillard (Rue entière) Rue Roger Salengro (Rue entière) Rue Lucien Sampaix (Rue entière) Rue Pierre Sémard (Rue entière) Rue Sacco et Vanzetti (2 à 26 côté pair)	Rue du 11 Novembre 1918 (Rue entière) Chemin Rural N 8 (Rue entière) Pl. Paul Vaillant Couturier (Rue entière) Rue Etienne Dolet (1 au 11 : côté impair) Chemin les Terres Douces (Rue entière) Rue Chaix d'Estrange (Rue entière) Rue du Petit Etang (Rue entière) Rue du Colonel Fabien (2 à 40 côté pair 5 à 15 côté impair) Rue de la Faisanderie (Rue entière) Av. du Ru de Gironde (1 à 3 côté impair) Sentier Sous-Limeil (Rue entière) Rue Gaston Monmousseau (Rue entière) Ruelle de Paris (Rue entière) Rue de la Rocaille (Rue entière) Allée de la Source (Rue entière) Espace Vieux Village (Rue entière) Gare de Valenton (Rue entière)
0003 Groupe Scolaire WALLON 1 Rue du Colonel Fabien 94460 VALENTON	0004 Groupe Scolaire WALLON 1 Rue du Colonel Fabien 94460 VALENTON
Avenue Salvador Allende (Rue entière) Allée Georges Bizet (Rue entière) Allée François Couperin (Rue entière) Rue Claude Debussy (Rue entière) Rue du Colonel Fabien(1 à 3 côté impair) Allée Gabriel Fauré (Rue entière) Rue Anatole France (Rue entière) Rue Charles Gounod (1 à 7 côté impair et 2 à 6 côté pair) Impasse Guérin (Rue entière) Place Eugène Leroy (Rue entière) Allée Darius Milhaud (Rue entière) Rue Emilien Michaut et Lucien Rabeux (rue entière) Cité du Parc (Rue entière) Rue Charles Peguy (Rue entière) Rue Louis Pergaud (Rue entière) Rue Gabriel Péri (Rue entière) Rue Henri Pourrat (Rue entière) Rue Romain Rolland (Rue entière) Allée des Tourelles (Rue entière) Rue Elsa Triolet (Rue entière) Rue Jules Valles (Rue entière) Groupe scolaire Henri Wallon (En entier)	Allée de la Bergerie (Rue entière) Place sur la Bonde (Rue entière) Secteur du Château (Rue entière) Allée Michel Delalande (Rue entière) La Cour de Ferme (Rue entière) Rue Charles Gounod (De 9 à la fin côté impair et 8 à la fin de la rue : côté pair) Allée Jules Massenet (Rue entière) Espace le Petit Noyer (Rue entière) Rue Jacques Offenbach (Rue entière) Allée Le Plaisir (Rue entière) Rue de la Sablonnière (Rue entière) Allée des Saules (Rue entière) Square Vincent Scotto (Rue entière) Allée Vincent Scotto (Rue entière) Rue de Touraine (Rue entière) Allée Saint Julien (Rue entière)

0005 Groupe Scolaire Langevin 85 Rue Sacco et Vanzetti 94460 VALENTON	0006 Groupe Scolaire Cachin Rue Francisco Ferrer 94460 VALENTON
Rue du 8 mai 1945 (Rue entière) Rue du 19 mars 1962 (Rue entière) Rue du Bois Cerdon (Rue entière) Rue du Colonel Fabien (De 50 à la fin de la rue : côté pair) Avenue du Ru de Gironde (Côté pair à partir du n° 32 - de 25 à la fin de la rue côté impair) Cité Saint Hubert (Rue entière) Cimetière Intercommunal (En entier) Avenue Guy Moquet (Rue entière) Cité du Paillis (Rue entière) Villa les Polognes (Rue entière) Rue Sacco et Vanzetti (Côté impair) Fontaine Saint Martin (Rue entière)	Rue Vincent-Bureau (Rue entière) Chemin des Buttes (Rue entière) Sentier des Chennevières (Rue entière) Rue Etienne Dolet (De 13 à la fin de la rue : côté impair - Tous les numéros pairs) Rue Francisco Ferrer (Rue entière) Rue Jules Ferry (Rue entière) Avenue du Ru de Gironde (De 2 à 30 côté pair - De 5 à 23 côté impair) Chemin des Grouettes (Rue entière) Rue Henri Janin (Rue entière) Sentier du Bas Larris (Rue entière) Avenue du Général Leclerc (Rue entière) Sentier des Longponts (Rue entière) Rue Louise Michel (Rue entière) Rue Raymond Pierre (Rue entière) Rue Sacco et Vanzetti (Côté pair à partir du n° 28) Rue Roger Perichon (Rue entière)

0007 Groupe Scolaire Jean Jaurès Parvis des droits de l'enfant 94460 VALENTON	0007 Groupe Scolaire Jean Jaurès (suite) Parvis des droits de l'enfant 94460 VALENTON
Rue Vasco de Gama (rue entière) Rue Henri Barbusse (Rue entière) Chemin des Bassins (Rue entière) Rue Curie (Rue entière) Rue Gutenberg (Rue entière) Rue Victor Hugo (Rue entière) Rue Jean Jaurès (Rue entière) Place Irène et Frédéric Joliot Curie (Rue entière) Rue Lafontaine (Rue entière) Rue Michelet (Rue entière) Rue Parmentier (Rue entière) Rue Pasteur (Rue entière) Rue Racine (Rue entière) Rue Raspail (Rue entière) Rue Nicolas Boileau (rue entière)	Chemin de la Ferme de l'Hôpital (rue entière) Rue Louis Armand (rue entière) Rue Daniel Toussaint (rue entière) Rue Roland Roche (rue entière) Rue Théodule Jourdain (rue entière) Rue de la Ferme de la Tour (rue entière) Avenue Julien Duranton (rue entière) Parvis des droits de l'enfant (rue entière)



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 14

☎ : 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-marne.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2013 / 2432

**instituant les bureaux de vote dans la commune de *VILLIERS SUR MARNE*
à compter du 1^{er} mars 2014**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU l'arrêté n°2012/2978 du 31 août 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de ***VILLIERS SUR MARNE*** à compter du 1^{er} mars 2013 ;

VU le courrier du Maire en date du 5 août 2013 proposant le rééquilibrage des bureaux de vote n°s 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9 et des modifications du périmètre géographique des dits bureaux ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2012/2978 du 31 août 2012 instituant les bureaux de vote dans la commune de ***VILLIERS SUR MARNE*** est abrogé à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2014, les électeurs de la commune de ***VILLIERS SUR MARNE*** sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../..

- Bureau n°1 - Salle des fêtes Georges Brassens - rue Boieldieu
- Bureau n°2 - Salle des fêtes Georges Brassens - rue Boieldieu
- Bureau n°3 - Salle des fêtes Georges Brassens - rue Boieldieu
- Bureau n°4 - Ecole Léon Daur - rue Maurice Berteaux
- Bureau n°5 - Bâtiment l'ESCALE - 2 place Charles Trénet
- Bureau n°6 - Bâtiment l'ESCALE - 2 place Charles Trénet
- Bureau n°7 - Ecole Albert Camus - boulevard de Friedberg
- Bureau n°8 - Ecole Jeanne et Maurice Dudragne - rue Maurice Dudragne
- Bureau n°9 - Ecole Jeanne et Maurice Dudragne - avenue Montrichard
- Bureau n°10 - Ecole maternelle Jean Renon - route de Combault
- Bureau n°11 - Crèche Pimprenelle et Nicolas - avenue de la Chênaie
- Bureau n°12 - Ecole primaire Jean Renon - route de Combault
- Bureau n°13 - Maison de quartier des Nangues - rue Léon Blum
- Bureau n°14 - Ecole maternelle Jean Jaurès - rue Louise Adélaïde
- Bureau n°15 - Ecole primaire Jean Jaurès - rue Louise Adélaïde
- Bureau n°16 - Ecole maternelle Edouard Herriot - avenue des Luats
- Bureau n°17 - Ecole maternelle Edouard Herriot - avenue des Luats
- Bureau n°18 - Réfectoire scolaire Jacques Brel - rue Maurice Berteaux

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2014, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutin(s) considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Salle des fêtes Georges Brassens - rue Boieldieu

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

.../..

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent sur Marne ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 12 août 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

signé

Christian ROCK

VILLIERS-SUR-MARNE

PRÉFECTURE DE VILLIERS-SUR-MARNE

30 JUL 2013

N° bureau de vote	Libellé du bureau	Libellé de la rue	N° de début	N° de fin	Type d'attribution
0001	SALLE DES FETES GEORGES BRASSENS	ALLEE PIERRE MENDES-FRANCE	0	9999	Cote pair et impair
		BOULEVARD DE FRIEDBERG	1	9	Cote impair
		PLACE DE LA REPUBLIQUE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE REMOIVILLE	0	9999	Cote pair et impair
		Passage du puit de la tonne	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE NOISY	1	9	Cote impair
		RUE DE NOISY	2	10	Cote pair
		RUE DES COURTS SILLONS	7	18	Cote pair et impair
		RUE DES FAUVETTES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES FOSSES	1	9	Cote impair
		RUE DES FOSSES	2	14	Cote pair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	32	74	Cote pair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	47	103	Cote impair
		RUE DU PUTS MOTTET	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LOUIS LENOIR	18	100	Cote pair
		RUE LOUIS LENOIR	19	99	Cote impair
		RUE MARTHE DEBAIZE	0	9999	Cote pair et impair
0002	SALLE DES FETES GEORGES BRASSENS	ALLEE EUGENE DELACROIX	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE DE GAUMONT	1	1	Cote impair
		AVENUE DE L'ISLE	1	9	Cote impair
		AVENUE DE L'ISLE	2	12	Cote pair
		AVENUE LECOMTE	1	9999	Cote impair
		AVENUE LECOMTE	32	52	Cote pair
		BOULEVARD DE MULHOUSE	0	9999	Cote pair et impair
		IMPASSE DES ROTTELETS	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE DE LA GARE PIERRE SEMARD	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

		RUE CLAUDE TROTIN	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE LA FONTAINE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES BELLES VUES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES CHAPELLES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES COURTS SILLONS	19	9999	Cote pair et impair
		RUE DES FOSSES	11	29	Cote impair
		RUE DES FOSSES	16	34	Cote pair
		RUE DU BOIS SAINT-DENIS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU CEDRE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU CHEMIN DE FER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	76	156	Cote pair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	105	149	Cote impair
		RUE DU HUIT MAI 1945	1	5	Cote impair
		RUE DU HUIT MAI 1945	2	8	Cote pair
		RUE FERNAND PELLOUTIER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LOUIS CLOZEL	0	9999	Cote pair et impair
		RUE OCTAVE LAPIZE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PIERRE BROSOLETTTE	0	9999	Cote pair et impair
		SENTIER DES CHAPELLES	0	9999	Cote pair et impair
		SENTIER DES MARINS	0	9999	Cote pair et impair
0003		ALLEE DES MESANGES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES ROSES	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE EMILE BERNIER	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE JEAN HENRY DUNANT	0	9999	Cote pair et impair
		BOULEVARD DE STRASBOURG	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE DE L'EGLISE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE JOSEPHINE PIQUET	8	8	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

	RUE ANDRE MAGINOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE BOIELDIEU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE L'EGLISE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES MORVRAINS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU CLOSEAU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU GENERAL DE GAULLE	1	45	Cote impair
	RUE DU GENERAL DE GAULLE	2	30	Cote pair
	RUE DU GENERAL GALLIENI	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GUILLAUME BUDE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GUTENBERG	0	9999	Cote pair et impair
	RUE LEON DAUER	0	9999	Cote pair et impair
	RUE LOUIS LENOIR	1	17	Cote impair
	RUE LOUIS LENOIR	2	16	Cote pair
	RUE MAURICE ROY	0	9999	Cote pair et impair
	SENTIER DE LA HAIE DUCROT	0	9999	Cote pair et impair
0004	ALLEE DU CHATEAU	0	9999	Cote pair et impair
	BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	0	9999	Cote pair et impair
	BOULEVARD JEAN MONNET	0	9999	Cote pair et impair
	IMPASSE FOCH	0	9999	Cote pair et impair
	PLACE DES ECOLES	0	9999	Cote pair et impair
	ROUTE DE BRY	1	9999	Cote impair
	RUE ADRIEN MENTIENNE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE ALEXANDRE III	0	9999	Cote pair et impair
	RUE BEAUSEJOUR	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES ECOLES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES FECANTS	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

		RUE DU COMMANDANT LOUIS BOUCHET	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU MARECHAL FOCH	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GAMBETTA	0	9999	Cote pair et impair
		RUE JULES FERRY	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MARIE LOUISE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MAURICE BERTEAUX	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PAUL DOUMER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PIERRE CURIE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE THIERS	0	9999	Cote pair et impair
0005	ESCALE	ALLEE DES NAIADES	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES BASSES NOUES	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES HAUTES NOUES	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE GUY DE MAUPASSANT	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE HONORE DE BALZAC	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE MOULIERE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE PAUL VALERY	0	9999	Cote pair et impair
		ROUTE DE BRY	0	9998	Cote pair
		RUE THEOPHILE GAUTIER	0	9999	Cote pair et impair
0006	ESCALE	ALLEE ANDREA PALLADIO	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES TROIS MUSICIENS	1	21	Cote impair
		PLACE CHARLES PEGUY	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE GILBERT BECAUD	1	13	Cote impair
		PLACE GILBERT BECAUD	2	2	Cote pair
		PLACE JACQUES PREVERT	1	9999	Cote impair
		PLACE JACQUES PREVERT	2	8	Cote pair
0007	ECOLE ALBERT CAMUS	ALLEE DES ALPES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES DEUX SAVOIES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES TROIS MUSICIENS	2	18	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

	BOULEVARD DE FRIEDBERG	2	100	Cote pair
	BOULEVARD DE FRIEDBERG	23	99	Cote impair
	PLACE FREDERIC MISTRAL	1	7	Cote impair
	PLACE FREDERIC MISTRAL	2	8	Cote pair
	RUE CHRISTOPHE GUINEGAGNE	0	9999	Cote pair et impair
	SQUARE DES ALLOBROGES	0	9999	Cote pair et impair
	SQUARE ROBERT LESAGE	0	9999	Cote pair et impair
0008	ECOLE J & M DUDRAGNE	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DE L'ORME A PIQUET	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES LILAS	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES PRIMEVERES	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DU PARC	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE LEONARD DE VINCI	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE AUGUSTE RODIN	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DE L'ISLE	11	199	Cote impair
	AVENUE DE L'ISLE	14	200	Cote pair
	AVENUE DES PLATANES	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE MONTRICHARD	9	21	Cote impair
	AVENUE MONTRICHARD	10	52	Cote pair
	AVENUE MOZART	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES PRUNAIS	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES ROMPUS	0	9999	Cote pair et impair
	IMPASSE DE MALNOUE	0	9999	Cote pair et impair
	IMPASSE RIBOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CAMILLE CLAUDEL	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE PARIS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES ACACIAS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU FORT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU GENERAL DE GAULLE	151	167	Cote impair

MILLIERS-SUR-MARNE

		RUE DU GENERAL DE GAULLE	158	170	Cote pair
		RUE DU HUIT MAI 1945	7	101	Cote impair
		RUE DU HUIT MAI 1945	10	100	Cote pair
		RUE EDGARD DEGAS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE ENTRONCAMENTO	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MARTINE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MAURICE DUDRAGNE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE VICTOR MESSER	0	9999	Cote pair et impair
0009	ECOLE J & M DUDRAGNE	ALLEE DERRIERE LES JARDINS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES SYCOMORES	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE LECOMTE	6	16	Cote pair
		AVENUE MONTRICHARD	1	5	Cote impair
		AVENUE MONTRICHARD	2	6	Cote pair
		RUE DE NOISY	11	199	Cote impair
		RUE DE NOISY	12	200	Cote pair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	1	49	Cote impair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	2	28	Cote pair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	32	42	Cote pair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	57	79	Cote impair
		RUE PIERRE DOBOEUF & LAFON	0	9999	Cote pair et impair
0010	ECOLE MATERNELLE JEAN RENON	AVENUE DE GAUMONT	2	12	Cote pair
		AVENUE DE GAUMONT	3	23	Cote impair
		AVENUE DE L'EUROPE	8	16	Cote pair
		AVENUE DE L'EUROPE	11	15	Cote impair
		AVENUE DES CHATAIGNIERS	1	13	Cote impair
		AVENUE DES CHATAIGNIERS	2	12	Cote pair
		AVENUE DES MARGUERITES	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE DES ORMEAUX	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

	AVENUE DES PEUPLIERS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES SAPINS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DU GROS CHENE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DU LAC	1	11	Cote impair
	AVENUE DU LAC	2	10	Cote pair
	C.R. N° 42 DIT "DE LA BORNE BLANCHE"	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES PONCEAUX	0	9999	Cote pair et impair
	ROUTE DE COMBAULT	1	15	Cote impair
	ROUTE DE COMBAULT	2	6	Cote pair
	RUE ALEXIS QUIRIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CARNOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CLEMENTINE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA CROIX RUBIS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU DOCTEUR FILLIOUX	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GEORGES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN COTELLE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN MOULIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE MEDERIC	0	9999	Cote pair et impair
	SENTE DESIREE	0	9999	Cote pair et impair
0011	CRECHE PIMPRENELLE ET NICOLAS	20	200	Cote pair
	AVENUE DE LA CHENAIE	29	199	Cote impair
	AVENUE DE LA CHENAIE	25	71	Cote impair
	AVENUE DE LA FAVORITE	26	72	Cote pair
	AVENUE DE LA FAVORITE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES CHASSEURS	14	200	Cote pair
	AVENUE DES CHATAIGNIERS	15	199	Cote impair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	45	171	Cote impair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	50	200	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	17	199	Cote impair
	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	26	200	Cote pair
	AVENUE DU LAC	12	76	Cote pair
	AVENUE DU LAC	13	101	Cote impair
	AVENUE HENRI BARBUSSE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE PASTEUR	17	101	Cote impair
	AVENUE PASTEUR	20	100	Cote pair
	AVENUE PIERRE DUPONT	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE STANISLAS LIEDET	1	9999	Cote impair
	AVENUE STANISLAS LIEDET	30	200	Cote pair
	PLACE DES CHATAIGNIERS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES FRERES HARBULOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU BOIS SAINT MARTIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE HENRI POINCARE	0	9999	Cote pair et impair
	VOIE DIDIER DAURAT	0	9999	Cote pair et impair
0012	AVENUE CAMILLE ROY	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DE LA CHENAIE	1	27	Cote impair
	AVENUE DE LA CHENAIE	2	18	Cote pair
	AVENUE DE LA FAVORITE	1	23	Cote impair
	AVENUE DE LA FAVORITE	2	24	Cote pair
	AVENUE DE LA HAUTE FUTAIE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DE LA MISSION MARCHAND	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES ELZEVIERS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	2	48	Cote pair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	15	43	Cote impair
	AVENUE DES SAULES	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	1	15	Cote impair
	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	2	24	Cote pair

MILLIERS-SUR-MARNE

		AVENUE PASTEUR	1	15	Cote impair
		AVENUE PASTEUR	2	18	Cote pair
		AVENUE STANISLAS LIEDET	2	28	Cote pair
		ROUTE DE COMBAULT	8	30	Cote pair
		ROUTE DE COMBAULT	17	95	Cote impair
		RUE DES NANGUES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU MARECHAL MORTIER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PABLO PICASSO	0	9999	Cote pair et impair
0013	MAISON DE QUARTIER DES NANGUES	ALLEE DE L'AVENIR	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES HUGUENOTS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE LOUISE MICHEL	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE ANDRE ROUY	66	200	Cote pair
		AVENUE ANDRE ROUY	83	199	Cote impair
		AVENUE BEAUREGARD	3	27	Cote impair
		AVENUE BEAUREGARD	6	32	Cote pair
		AVENUE DES MOUSQUETAIRES	1	13	Cote impair
		AVENUE LAMARTINE	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE LUCIE	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES LYONNES	101	123	Cote impair
		RUE ELISABETH	0	9999	Cote pair et impair
		RUE FORTIER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GALLET	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LAMARTINE PROLONGEE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LEON BLUM	0	9999	Cote pair et impair
0014	ECOLE MATERNELLE J.JAURES	ALLEE DES PAPILLONS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE GABRIELLE	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE ANDRE ROUY	45	81	Cote impair
		AVENUE ANDRE ROUY	46	64	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

		AVENUE BEAUREGARD	29	85	Cote impair
		AVENUE BEAUREGARD	34	72	Cote pair
		AVENUE CLEMENT PRADEAU	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE DE L'EUROPE	1	9	Cote impair
		AVENUE DE L'EUROPE	2	6	Cote pair
		CHEMIN DES LYONNES	57	99	Cote impair
		CHEMIN DES RABLES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE L'UNION	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LOUISE ADELAIDE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MONTMARTRE	0	9999	Cote pair et impair
		VILLA JEANNE D'ARC	0	9999	Cote pair et impair
0015	ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES	ALLEE DES IRIS	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE ANDRE ROUY	1	43	Cote impair
		AVENUE ANDRE ROUY	2	44	Cote pair
		CHEMIN DES LYONNES	1	55	Cote impair
		CHEMIN DES PORTATS	0	9999	Cote pair et impair
		COTTAGE DES PERROQUETS	0	9999	Cote pair et impair
		IMPASSE DE LA VALLIERE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES PERROQUETS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE FELIX GUILLEMIN	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GASTON BERAUT	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GEORGES DEMESY	0	9999	Cote pair et impair
		RUE HUWART	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MARIE GAUSSON	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MAXIMILIEN	0	9999	Cote pair et impair
		RUE RENE LEGRAND	0	9999	Cote pair et impair
		VILLA DES ROSIERS	0	9999	Cote pair et impair
0016	ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT	ALLEE CAMILLE SAINT SAENS	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

		ALLEE COSTE	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DE LA JUSTICE	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE FREDERIC CHOPIN	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE GIUSEPPE VERDI	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE HECTOR BERLIOZ	0	9999	Cote pair et impair
		AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	1	39	Cote impair
		AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	2	44	Cote pair
		AVENUE DES MARRONNIERS	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES HAUTS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE ANTONIO VIVALDI	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE CHENNEVIERES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE COEULLY	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU DOCTEUR BRING	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU GENERAL LECLERC	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU VERGER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE ROBERT SCHUMAN	0	9999	Cote pair et impair
		SENTIER DE LA COTE ROTIE	0	9999	Cote pair et impair
0017	ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT	ALLEE D'ALEMBERT	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DANTON	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES BLEUETS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES EDELWEISS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES GLYCINES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES JONQUILLES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES OEILLETS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE MADAME ROLAND	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE MIRABEAU	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE MONTESQUIEU	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE ROBESPIERRE	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

	ALLEE SIEYES	0	9999	Cote pair et impair
	AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	41	199	Cote impair
	AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	46	200	Cote pair
	AVENUE DES LUATS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE GUILLAUME TELL	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE PAUL DERORE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE PIERRE SANGNIER	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE VICTOR HUGO	0	9999	Cote pair et impair
	PARC VICTORIA	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CAMILLE DESMOULIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CONDORCET	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE BERNAU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE L'AMITIE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA CONCORDE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA FAMILLE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DIDEROT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU PROGRES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE PASTEUR M. LUTHER KING	0	9999	Cote pair et impair
	RUE TURGOT	0	9999	Cote pair et impair
0018	REFECTORIO SCOLAIRE JACQUES BREL	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES MYOSOTIS	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES BOUTARAINES	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES PIERRES	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DU BROU	0	9999	Cote pair et impair
	ROUTE DE CHAMPIGNY	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA FRATERNITE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES PIERRES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES RAMEAUX	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU PROFESSEUR ROUX	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN JAURES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE MARTHE MARIE MADELEINE	0	9999	Cote pair et impair
	SENTIER DES RATRAITS	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

PRÉFECTURE DE VILLIERS-SUR-MARNE

30 JUL 2013

N° bureau de vote	Libellé du bureau	Libellé de la rue	N° de début	N° de fin	Type d'attribution
0001	SALLE DES FETES GEORGES BRASSENS	ALLEE PIERRE MENDES-FRANCE	0	9999	Cote pair et impair
		BOULEVARD DE FRIEDBERG	1	9	Cote impair
		PLACE DE LA REPUBLIQUE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE REMOIVILLE	0	9999	Cote pair et impair
		Passage du puit de la tonne	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE NOISY	1	9	Cote impair
		RUE DE NOISY	2	10	Cote pair
		RUE DES COURTS SILLONS	7	18	Cote pair et impair
		RUE DES FAUVETTES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES FOSSES	1	9	Cote impair
		RUE DES FOSSES	2	14	Cote pair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	32	74	Cote pair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	47	103	Cote impair
		RUE DU PUTS MOTTET	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LOUIS LENOIR	18	100	Cote pair
		RUE LOUIS LENOIR	19	99	Cote impair
		RUE MARTHE DEBAIZE	0	9999	Cote pair et impair
0002	SALLE DES FETES GEORGES BRASSENS	ALLEE EUGENE DELACROIX	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE DE GAUMONT	1	1	Cote impair
		AVENUE DE L'ISLE	1	9	Cote impair
		AVENUE DE L'ISLE	2	12	Cote pair
		AVENUE LECOMTE	1	9999	Cote impair
		AVENUE LECOMTE	32	52	Cote pair
		BOULEVARD DE MULHOUSE	0	9999	Cote pair et impair
		IMPASSE DES ROTILETS	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE DE LA GARE PIERRE SEMARD	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

		RUE CLAUDE TROTIN	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE LA FONTAINE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES BELLES VUES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES CHAPELLES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES COURTS SILLONS	19	9999	Cote pair et impair
		RUE DES FOSSES	11	29	Cote impair
		RUE DES FOSSES	16	34	Cote pair
		RUE DU BOIS SAINT-DENIS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU CEDRE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU CHEMIN DE FER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	76	156	Cote pair
		RUE DU GENERAL DE GAULLE	105	149	Cote impair
		RUE DU HUIT MAI 1945	1	5	Cote impair
		RUE DU HUIT MAI 1945	2	8	Cote pair
		RUE FERNAND PELLOUTIER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LOUIS CLOZEL	0	9999	Cote pair et impair
		RUE OCTAVE LAPIZE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PIERRE BROSOLETTTE	0	9999	Cote pair et impair
		SENTIER DES CHAPELLES	0	9999	Cote pair et impair
		SENTIER DES MARINS	0	9999	Cote pair et impair
0003		ALLEE DES MESANGES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES ROSES	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE EMILE BERNIER	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE JEAN HENRY DUNANT	0	9999	Cote pair et impair
		BOULEVARD DE STRASBOURG	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE DE L'EGLISE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE JOSEPHINE PIQUET	8	8	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

	RUE ANDRE MAGINOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE BOIELDIEU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE L'EGLISE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES MORVRAINS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU CLOSEAU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU GENERAL DE GAULLE	1	45	Cote impair
	RUE DU GENERAL DE GAULLE	2	30	Cote pair
	RUE DU GENERAL GALLIENI	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GUILLAUME BUDE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GUTENBERG	0	9999	Cote pair et impair
	RUE LEON DAUER	0	9999	Cote pair et impair
	RUE LOUIS LENOIR	1	17	Cote impair
	RUE LOUIS LENOIR	2	16	Cote pair
	RUE MAURICE ROY	0	9999	Cote pair et impair
	SENTIER DE LA HAIE DUCROT	0	9999	Cote pair et impair
0004	ALLEE DU CHATEAU	0	9999	Cote pair et impair
	BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	0	9999	Cote pair et impair
	BOULEVARD JEAN MONNET	0	9999	Cote pair et impair
	IMPASSE FOCH	0	9999	Cote pair et impair
	PLACE DES ECOLES	0	9999	Cote pair et impair
	ROUTE DE BRY	1	9999	Cote impair
	RUE ADRIEN MENTIENNE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE ALEXANDRE III	0	9999	Cote pair et impair
	RUE BEAUSEJOUR	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES ECOLES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES FECANTS	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

		RUE DU COMMANDANT LOUIS BOUCHET	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU MARECHAL FOCH	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GAMBETTA	0	9999	Cote pair et impair
		RUE JULES FERRY	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MARIE LOUISE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MAURICE BERTEAUX	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PAUL DOUMER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE PIERRE CURIE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE THIERS	0	9999	Cote pair et impair
0005	ESCALE	ALLEE DES NAIADES	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES BASSES NOUES	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES HAUTES NOUES	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE GUY DE MAUPASSANT	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE HONORE DE BALZAC	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE MOULIERE	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE PAUL VALERY	0	9999	Cote pair et impair
		ROUTE DE BRY	0	9998	Cote pair
		RUE THEOPHILE GAUTIER	0	9999	Cote pair et impair
0006	ESCALE	ALLEE ANDREA PALLADIO	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES TROIS MUSICIENS	1	21	Cote impair
		PLACE CHARLES PEGUY	0	9999	Cote pair et impair
		PLACE GILBERT BECAUD	1	13	Cote impair
		PLACE GILBERT BECAUD	2	2	Cote pair
		PLACE JACQUES PREVERT	1	9999	Cote impair
		PLACE JACQUES PREVERT	2	8	Cote pair
0007	ECOLE ALBERT CAMUS	ALLEE DES ALPES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES DEUX SAVOIES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES TROIS MUSICIENS	2	18	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

	BOULEVARD DE FRIEDBERG	2	100	Cote pair
	BOULEVARD DE FRIEDBERG	23	99	Cote impair
	PLACE FREDERIC MISTRAL	1	7	Cote impair
	PLACE FREDERIC MISTRAL	2	8	Cote pair
	RUE CHRISTOPHE GUINEGAGNE	0	9999	Cote pair et impair
	SQUARE DES ALLOBROGES	0	9999	Cote pair et impair
	SQUARE ROBERT LESAGE	0	9999	Cote pair et impair
0008	ECOLE J & M DUDRAGNE	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DE L'ORME A PIQUET	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES LILAS	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES PRIMEVERES	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DU PARC	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE LEONARD DE VINCI	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE AUGUSTE RODIN	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DE L'ISLE	11	199	Cote impair
	AVENUE DE L'ISLE	14	200	Cote pair
	AVENUE DES PLATANES	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE MONTRICHARD	9	21	Cote impair
	AVENUE MONTRICHARD	10	52	Cote pair
	AVENUE MOZART	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES PRUNAIS	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES ROMPUS	0	9999	Cote pair et impair
	IMPASSE DE MALNOUE	0	9999	Cote pair et impair
	IMPASSE RIBOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CAMILLE CLAUDEL	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE PARIS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES ACACIAS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU FORT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU GENERAL DE GAULLE	151	167	Cote impair

MILLIERS-SUR-MARNE

		RUE DU GENERAL DE GAULLE	158	170	Cote pair
		RUE DU HUIT MAI 1945	7	101	Cote impair
		RUE DU HUIT MAI 1945	10	100	Cote pair
		RUE EDGARD DEGAS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE ENTRONCAMENTO	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MARTINE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MAURICE DUDRAGNE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE VICTOR MESSER	0	9999	Cote pair et impair
0009	ECOLE J & M DUDRAGNE	ALLEE DERRIERE LES JARDINS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES SYCOMORES	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE LECOMTE	6	16	Cote pair
		AVENUE MONTRICHARD	1	5	Cote impair
		AVENUE MONTRICHARD	2	6	Cote pair
		RUE DE NOISY	11	199	Cote impair
		RUE DE NOISY	12	200	Cote pair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	1	49	Cote impair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	2	28	Cote pair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	32	42	Cote pair
		RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	57	79	Cote impair
		RUE PIERRE DOBOEUF & LAFON	0	9999	Cote pair et impair
0010	ECOLE MATERNELLE JEAN RENON	AVENUE DE GAUMONT	2	12	Cote pair
		AVENUE DE GAUMONT	3	23	Cote impair
		AVENUE DE L'EUROPE	8	16	Cote pair
		AVENUE DE L'EUROPE	11	15	Cote impair
		AVENUE DES CHATAIGNIERS	1	13	Cote impair
		AVENUE DES CHATAIGNIERS	2	12	Cote pair
		AVENUE DES MARGUERITES	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE DES ORMEAUX	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

	AVENUE DES PEUPLIERS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES SAPINS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DU GROS CHENE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DU LAC	1	11	Cote impair
	AVENUE DU LAC	2	10	Cote pair
	C.R. N° 42 DIT "DE LA BORNE BLANCHE"	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES PONCEAUX	0	9999	Cote pair et impair
	ROUTE DE COMBAULT	1	15	Cote impair
	ROUTE DE COMBAULT	2	6	Cote pair
	RUE ALEXIS QUIRIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CARNOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CLEMENTINE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA CROIX RUBIS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU DOCTEUR FILLIOUX	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GEORGES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN COTELLE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN MOULIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE MEDERIC	0	9999	Cote pair et impair
	SENTE DESIREE	0	9999	Cote pair et impair
0011	CRECHE PIMPRENELLE ET NICOLAS	20	200	Cote pair
	AVENUE DE LA CHENAIE	29	199	Cote impair
	AVENUE DE LA CHENAIE	25	71	Cote impair
	AVENUE DE LA FAVORITE	26	72	Cote pair
	AVENUE DE LA FAVORITE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES CHASSEURS	14	200	Cote pair
	AVENUE DES CHATAIGNIERS	15	199	Cote impair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	45	171	Cote impair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	50	200	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	17	199	Cote impair
	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	26	200	Cote pair
	AVENUE DU LAC	12	76	Cote pair
	AVENUE DU LAC	13	101	Cote impair
	AVENUE HENRI BARBUSSE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE PASTEUR	17	101	Cote impair
	AVENUE PASTEUR	20	100	Cote pair
	AVENUE PIERRE DUPONT	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE STANISLAS LIEDET	1	9999	Cote impair
	AVENUE STANISLAS LIEDET	30	200	Cote pair
	PLACE DES CHATAIGNIERS	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES FRERES HARBULOT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU BOIS SAINT MARTIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE HENRI POINCARE	0	9999	Cote pair et impair
	VOIE DIDIER DAURAT	0	9999	Cote pair et impair
0012	AVENUE CAMILLE ROY	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DE LA CHENAIE	1	27	Cote impair
	AVENUE DE LA CHENAIE	2	18	Cote pair
	AVENUE DE LA FAVORITE	1	23	Cote impair
	AVENUE DE LA FAVORITE	2	24	Cote pair
	AVENUE DE LA HAUTE FUTAIE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DE LA MISSION MARCHAND	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES ELZEVIERS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	2	48	Cote pair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	15	43	Cote impair
	AVENUE DES SAULES	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	1	15	Cote impair
	AVENUE DU GENERAL JOUBERT	2	24	Cote pair

MILLIERS-SUR-MARNE

	AVENUE PASTEUR	1	15	Cote impair
	AVENUE PASTEUR	2	18	Cote pair
	AVENUE STANISLAS LIEDET	2	28	Cote pair
	ROUTE DE COMBAULT	8	30	Cote pair
	ROUTE DE COMBAULT	17	95	Cote impair
	RUE DES NANGUES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU MARECHAL MORTIER	0	9999	Cote pair et impair
	RUE PABLO PICASSO	0	9999	Cote pair et impair
0013	MAISON DE QUARTIER DES NANGUES	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DE L'AVENIR	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES HUGUENOTS	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE LOUISE MICHEL	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE ANDRE ROUY	66	200	Cote pair
	AVENUE ANDRE ROUY	83	199	Cote impair
	AVENUE BEAUREGARD	3	27	Cote impair
	AVENUE BEAUREGARD	6	32	Cote pair
	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	1	13	Cote impair
	AVENUE LAMARTINE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE LUCIE	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES LYONNES	101	123	Cote impair
	RUE ELISABETH	0	9999	Cote pair et impair
	RUE FORTIER	0	9999	Cote pair et impair
	RUE GALLET	0	9999	Cote pair et impair
	RUE LAMARTINE PROLONGEE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE LEON BLUM	0	9999	Cote pair et impair
0014	ECOLE MATERNELLE J.JAURES	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE GABRIELLE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE ANDRE ROUY	45	81	Cote impair
	AVENUE ANDRE ROUY	46	64	Cote pair

VILLIERS-SUR-MARNE

		AVENUE BEAUREGARD	29	85	Cote impair
		AVENUE BEAUREGARD	34	72	Cote pair
		AVENUE CLEMENT PRADEAU	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE DE L'EUROPE	1	9	Cote impair
		AVENUE DE L'EUROPE	2	6	Cote pair
		CHEMIN DES LYONNES	57	99	Cote impair
		CHEMIN DES RABLES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE L'UNION	0	9999	Cote pair et impair
		RUE LOUISE ADELAIDE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MONTMARTRE	0	9999	Cote pair et impair
		VILLA JEANNE D'ARC	0	9999	Cote pair et impair
0015	ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES	ALLEE DES IRIS	0	9999	Cote pair et impair
		AVENUE ANDRE ROUY	1	43	Cote impair
		AVENUE ANDRE ROUY	2	44	Cote pair
		CHEMIN DES LYONNES	1	55	Cote impair
		CHEMIN DES PORTATS	0	9999	Cote pair et impair
		COTTAGE DES PERROQUETS	0	9999	Cote pair et impair
		IMPASSE DE LA VALLIERE	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DES PERROQUETS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE FELIX GUILLEMIN	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GASTON BERAUT	0	9999	Cote pair et impair
		RUE GEORGES DEMESY	0	9999	Cote pair et impair
		RUE HUWART	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MARIE GAUSSON	0	9999	Cote pair et impair
		RUE MAXIMILIEN	0	9999	Cote pair et impair
		RUE RENE LEGRAND	0	9999	Cote pair et impair
		VILLA DES ROSIERS	0	9999	Cote pair et impair
0016	ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT	ALLEE CAMILLE SAINT SAENS	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

		ALLEE COSTE	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DE LA JUSTICE	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE FREDERIC CHOPIN	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE GIUSEPPE VERDI	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE HECTOR BERLIOZ	0	9999	Cote pair et impair
		AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	1	39	Cote impair
		AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	2	44	Cote pair
		AVENUE DES MARRONNIERS	0	9999	Cote pair et impair
		CHEMIN DES HAUTS	0	9999	Cote pair et impair
		RUE ANTONIO VIVALDI	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE CHENNEVIERES	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DE COEULLY	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU DOCTEUR BRING	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU GENERAL LECLERC	0	9999	Cote pair et impair
		RUE DU VERGER	0	9999	Cote pair et impair
		RUE ROBERT SCHUMAN	0	9999	Cote pair et impair
		SENTIER DE LA COTE ROTIE	0	9999	Cote pair et impair
0017	ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT	ALLEE D'ALEMBERT	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DANTON	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES BLEUETS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES EDELWEISS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES GLYCINES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES JONQUILLES	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE DES OEILLETS	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE MADAME ROLAND	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE MIRABEAU	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE MONTESQUIEU	0	9999	Cote pair et impair
		ALLEE ROBESPIERRE	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

	ALLEE SIEYES	0	9999	Cote pair et impair
	AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	41	199	Cote impair
	AV DU MARECHAL DE L. DE TASSIGNY	46	200	Cote pair
	AVENUE DES LUATS	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE GUILLAUME TELL	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE PAUL DERORE	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE PIERRE SANGNIER	0	9999	Cote pair et impair
	AVENUE VICTOR HUGO	0	9999	Cote pair et impair
	PARC VICTORIA	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CAMILLE DESMOULIN	0	9999	Cote pair et impair
	RUE CONDORCET	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE BERNAU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE L'AMITIE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA CONCORDE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA FAMILLE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DIDEROT	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU PROGRES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	0	9999	Cote pair et impair
	RUE PASTEUR M. LUTHER KING	0	9999	Cote pair et impair
	RUE TURGOT	0	9999	Cote pair et impair
0018	REFECTORIO SCOLAIRE JACQUES BREL	0	9999	Cote pair et impair
	ALLEE DES MYOSOTIS	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES BOUTARAINES	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DES PIERRES	0	9999	Cote pair et impair
	CHEMIN DU BROU	0	9999	Cote pair et impair
	ROUTE DE CHAMPIGNY	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DE LA FRATERNITE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES PIERRES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DES RAMEAUX	0	9999	Cote pair et impair

VILLIERS-SUR-MARNE

	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	0	9999	Cote pair et impair
	RUE DU PROFESSEUR ROUX	0	9999	Cote pair et impair
	RUE JEAN JAURES	0	9999	Cote pair et impair
	RUE MARTHE MARIE MADELEINE	0	9999	Cote pair et impair
	SENTIER DES RATRAITS	0	9999	Cote pair et impair



PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-251
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Bry-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté N°2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, portant délégation de signature à M. Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2008- 3342 du 18 août 2008 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Bry-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Bry-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

10 bureaux

Liste générale Madame Marie-Ange VAN CORTENBOSCH 19 Quai Louis Ferber

Bureau n°1 :

Titulaire : Monsieur Christian WANEGFFLELEN – 52bis, rue de la République

Suppléant : Madame Valérie CHABANNAIS – 30, Grande rue Charles de Gaulle

Bureau n°2 :

Titulaire : Madame Valérie CHABANNAIS – 30, Grande rue Charles de Gaulle

Suppléant : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Suppléant : Monsieur François LAURENT-ATTHALIN – 118bis avenue du Général Leclerc

Bureau n°4 :

Titulaire : Monsieur François LAURENT-ATTHALIN – 118bis avenue du Général Leclerc

Suppléant : Monsieur René MANGIN – « Les Mèlèzes » 8 passage Paillot

Bureau n°5 :

Titulaire : Monsieur René MANGIN – « Les Mélèzes » 8 passage Paillot

Suppléant : Monsieur Daniel ALBERTELLI– 17 Quai Adrien Mentienne

Bureau n°6 :

Titulaire : Monsieur Daniel ALBERTELLI– 17 Quai Adrien Mentienne

Suppléant : Monsieur Jean CHATARD – 3, place du Rond point

Bureau n°7 :

Titulaire : Monsieur Jean CHATARD – 3, place du Rond point

Suppléant : Monsieur Michel TASSE – 52bis, rue de la République

Bureau n°8 :

Titulaire : Monsieur Michel TASSE – 52bis, rue de la République

Suppléant : Monsieur André MICHEL – 43 bis quai Louis Ferber

Bureau n°9 :

Titulaire : Monsieur André MICHEL – 43 bis quai Louis Ferber

Suppléant : Monsieur Christian WANEGFFLELEN – 52bis, rue de la République

Bureau n°10 :

Titulaire : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Suppléant : Monsieur Christian WANEGFFLELEN – 52bis, rue de la République

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-252
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Champigny-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n°2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n°2013-2420 du 12 août 2013 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Champigny-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

38 bureaux

Liste générale **Monsieur Jacky LELARGE** **8 bis rue Théodorine**

Bureaux n°1, 2 et 3 :

Titulaire : Madame Gilberte GILBERT – 6, Rue Maurice Denis
Suppléant : Madame Catherine EVEN – 4, Rue Faidherbe

Bureaux n°4, 5 et 6 :

Titulaire : Madame Catherine EVEN – 4, Rue Faidherbe
Suppléant : Monsieur Henri TRONCHON – 36, rue Jules Frey

Bureaux n°7, 8 et 9 :

Titulaire : Madame Arlette POTIER – 2, Square Jean Moulin
Suppléant : Monsieur Michel LAGNEAU – 21, Rue du Bel Air

Bureaux n°10, 11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Michel LAGNEAU – 21, Rue du Bel Air

Suppléant : Madame Arlette POTIER – 2, Square Jean Moulin

Bureaux n°13, 14 et 15 :

Titulaire : Madame Chantal BOUCHER – 48, Rue Francis de Pressensé

Suppléant : Madame Françoise TOLOSONA – 4, Clos du pré de l'étang

Bureaux n°16 et 17:

Titulaire : Madame Agostinha VESTIGO – 39, Rue des Bas Clayaux

Suppléant : Madame Chantal BOUCHER – 48, Rue Francis de Pressensé

Bureaux n°18 et 19 :

Titulaire : Madame Françoise TOLOSONA – 4, Clos du pré de l'étang

Suppléant : Monsieur Jacques PLESSIS – 61, Sentier des Glaisières

Bureaux n°20 et 21 :

Titulaire : Monsieur Jacques PLESSIS – 61, Sentier des Glaisières

Suppléant : Madame Agostinha VESTIGO – 39, Rue des Bas Clayaux

Bureaux n°22 et 23 :

Titulaire : Madame Martine SANS – 7, Rue Romain Rolland

Suppléant : Monsieur Alain OUANES – 7, Hameau des perroquets

Bureaux n°24 et 25 :

Titulaire : Monsieur Pierre TAUPIN – 7, Rue Eugène Brun

Suppléant : Monsieur Claude GAURAT – 14, rue Mattéoti

Bureaux n°26 et 27 :

Titulaire : Monsieur Claude GAURAT – 14, rue Mattéoti

Suppléant : Madame Marianne CAUDE – 34, Impasse des vergers

Bureaux n°28 et 29 :

Titulaire : Madame Marianne CAUDE – 34, Impasse des vergers

Suppléant : Monsieur Christian CHAUVE – 135, Boulevard Aristide Briand

Bureaux n°30 et 31 :

Titulaire : Madame Marie-Claire GOURIOU – 13, Rue Guittard

Suppléant : Madame Evelyne BAUM – 120, Hameau Alfred Grévin

Bureaux n°32 et 33 :

Titulaire : Monsieur Patrick PIERARD – 23, Avenue Carnot

Suppléant : Madame Marie-Claire GOURIOU – 13, Rue Guittard

Bureaux n°34 et 35 :

Titulaire : Monsieur Jacky LELARGE – 8 bis, Rue Théodorine

Suppléant : Monsieur Christian CHAUVE – 135, Boulevard Aristide Briand

Bureaux n°36 et 37 :

Titulaire : Monsieur Jacques PLESSIS – 61, Sentier des Glaisières

Suppléant : Monsieur Patrick PIERARD – 23, Avenue Carnot

Bureaux n°38 et 39 :

Titulaire : Monsieur Jacky LELARGE – 8 bis, Rue Théodorine

Suppléant : Madame Evelyne BAUM – 120, Hameau Alfred Grévin

Bureaux n°40 et 41 :

Titulaire : Madame Martine SANS – 7, Rue Romain Rolland

Suppléant : Madame Nicole DARVES – 83, Quai Gallieni

Bureaux n°42 et 43 :

Titulaire : Monsieur Claude GAURAT – 14, rue Mattéoti

Suppléant : Madame Gilberte GILBERT – 6, Rue Maurice Denis

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-253
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Chennevières-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2012-2294 du 11 juillet 2012 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Chennevières-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

12 bureaux

Liste générale

Monsieur Christophe ABSALON – 46 bis, rue du Général de Gaulle

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Robert CHERQUI – 3, avenue de Charolles

Suppléant : Monsieur Guy INNOCENT – 25, Allée des Battues

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Monsieur Guy INNOCENT – 25, Allée des Battues

Suppléant : Monsieur Robert CHERQUI – 3, avenue de Charolles

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Madame Christiane PERIGAULT – 5, rue Jean Mermoz

Suppléant : Monsieur Claude ROUVET – 33, Allée des Battues

Bureaux n°7 et 8 :

Titulaire : Monsieur Claude ROUVET – 33, Allée des Battues

Suppléant : Madame Christiane PERIGAULT – 5, rue Jean Mermoz

Bureaux n°9 et 10 :

Titulaire : Monsieur Jean RAPTI – 48, rue du Général de Gaulle

Suppléant : Monsieur Christophe ABSALON – 46 bis, rue du Général de Gaulle

Bureaux n°11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Christophe ABSALON – 46 bis, rue du Général de Gaulle

Suppléant : Monsieur Jean RAPTI – 48, rue du Général de Gaulle

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
BUREAU DE LA SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N°2013-254
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Fontenay-sous-Bois

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, portant délégation de signature à M. Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu les arrêtés n° 2010-6263 et 2011-296 des 12 août 2010 et 31 janvier 2011 fixant la répartition des bureaux de vote dans la commune de Fontenay-sous-Bois ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Fontenay-sous-Bois au titre de l'année 2013-2014.

33 Bureaux

Liste générale Monsieur Francis SEGURET 3 rue de la Réunion

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Didier BARGAS - 1, Villa Lapie – 25bis, rue du Clos d'Orléans

Suppléant : Monsieur Jean DESCHAMPS – 24 ter rue Charles Bassée

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Monsieur Jean DESCHAMPS – 24 ter rue Charles Bassée

Suppléant : Monsieur Didier BARGAS - 1, Villa Lapie – 25bis, rue du Clos d'Orléans

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Monsieur Gérard JACQUET – 18 rue Gaston Charles

Suppléant : Monsieur Francis SEGURET – 3bis rue de la Réunion

Bureaux n°7, 8 et 9 :

Titulaire : Monsieur Francis SEGURET – 3bis rue de la Réunion

Suppléant : Monsieur Gérard JACQUET – 18 rue Gaston Charles

Bureaux n°10, 11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Emmanuel DELPECH DE SAINT GUILHEM – 13 villa de l'espérance

Suppléant : Monsieur Robert CAMMAS – 12 avenue Parmentier

Bureaux n°13, 14 et 15 :

Titulaire : Monsieur Robert CAMMAS – 12 avenue Parmentier

Suppléant : Monsieur Emmanuel DELPECH DE SAINT GUILHEM – 13 villa de l'espérance

Bureaux n°16, 17 et 18 :

Titulaire : Monsieur Jérôme MOREAU – 22, rue Médéric

Suppléant : Monsieur Jacques LELIEVRE – 7 rue Mallier

Bureaux n°19, 20 et 21 :

Titulaire : Monsieur Jacques LELIEVRE – 7 rue Mallier

Suppléant : Monsieur Jérôme MOREAU – 22, rue Médéric

Bureaux n°22, 23 et 24 :

Titulaire : Monsieur Francis SEGURET – 3bis rue de la Réunion

Suppléant : Madame Jacqueline ROBERT-ROBIN épouse LEZENES – 60bis, rue des Rieux

Bureaux n°25, 26 et 27 :

Titulaire : Madame Jacqueline ROBERT-ROBIN épouse LEZENES – 60bis, rue des Rieux

Suppléant : Monsieur Francis SEGURET – 3bis rue de la Réunion

Bureau n°28, 29:

Titulaire : Monsieur Jacques GAUDENZI – 66 ter avenue Foch

Suppléant : Madame Françoise BARRUEL – 11, rue Guynemer

Bureaux n°30 et 31 :

Titulaire : Madame Françoise BARRUEL – 11, rue Guynemer

Suppléant : Monsieur Xavier INTINS – 10, Villa Eugénie

Bureaux n°32 et 33 :

Titulaire : Monsieur Xavier INTINS – 10, Villa Eugénie

Suppléant : Monsieur Jacques GAUDENZI – 66 ter avenue Foch

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-255
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Joinville-le-Pont

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2008- 3353 du 18 août 2008 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Joinville-le-Pont ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Joinville-le-Pont au titre de l'année 2013-2014.

12 bureaux

Liste générale **Madame Chantal COLIN** **43 avenue Oudinot**

Bureau n°1 :

Titulaire : Monsieur Jean-Claude LAMBOLEY – 13 avenue Racine

Suppléant : Madame Chantal COLIN – 43 avenue Oudinot

Bureau n°2 :

Titulaire : Madame Chantal COLIN – 43 avenue Oudinot

Suppléant : Madame Micheline CAPDEVIEILLE – 14 rue Jean Mermoz

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Micheline CAPDEVIEILLE – 14 rue Jean Mermoz

Suppléant : Monsieur Maxime OUANOUNOU – 3 allée Louis Jouvét

Bureau n°4 :

Titulaire : Monsieur Maxime OUANOUNOU – 3 allée Louis Jouvét

Suppléant : Monsieur Jean-Claude LAMBOLEY – 13 avenue Racine

Bureau n°5 :

Titulaire : Monsieur Thierry CUVELIER – 2 avenue Coursault

Suppléant : Monsieur Maurice LAMANDA – 4 bis avenue du Président Wilson

Bureau n°6 :

Titulaire : Madame Corinne FIORENTINO – 5, rue Hippolyte Pinson – Bâtiment B

Suppléant : Monsieur Kamel MOUHEB – 29 rue de Paris

Bureau n°7 :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre LAVOINE – 36 avenue Jamin

Suppléant : Madame Jacqueline TORDJMAN – 8 avenue Joyeuse

Bureau n°8 :

Titulaire : Monsieur Kamel MOUHEB – 29 rue de Paris

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre LAVOINE – 36 avenue Jamin

Bureau n°9 :

Titulaire : Monsieur Claude BEAUTHEAC – 3 rue Marcel Carné

Suppléant : Madame Jacqueline TORDJMAN – 8 avenue Joyeuse

Bureau n°10 :

Titulaire : Madame Jacqueline TORDJMAN – 8 avenue Joyeuse

Suppléant : Monsieur Claude BEAUTHEAC – 3 rue Marcel Carné

Bureau n°11 :

Titulaire : Monsieur Maurice LAMANDA – 4 bis avenue du Président Wilson

Suppléant : Monsieur Christian KRANZ – 5 avenue Coursaultt

Bureau n°12 :

Titulaire : Monsieur Stéphane SYLVESTRE – 81 rue de Paris

Suppléant : Madame Corinne FIORENTINO – 5, rue Hippolyte Pinson – Bâtiment B

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

Bureaux n°13, 14 et 15 :

Titulaire : Monsieur Robert CAMMAS – 12 avenue Parmentier

Suppléant : Monsieur Emmanuel DELPECH DE SAINT GUILHEM – 13 villa de l'espérance

Bureaux n°16, 17 et 18 :

Titulaire : Monsieur Jérôme MOREAU – 22, rue Médéric

Suppléant : Monsieur Jacques LELIEVRE – 7 rue Mallier

Bureaux n°19, 20 et 21 :

Titulaire : Monsieur Jacques LELIEVRE – 7 rue Mallier

Suppléant : Monsieur Jérôme MOREAU – 22, rue Médéric

Bureaux n°22, 23 et 24 :

Titulaire : Monsieur Francis SEGURET – 3bis rue de la Réunion

Suppléant : Madame Jacqueline ROBERT-ROBIN épouse LEZENES – 60bis, rue des Rieux

Bureaux n°25, 26 et 27 :

Titulaire : Madame Jacqueline ROBERT-ROBIN épouse LEZENES – 60bis, rue des Rieux

Suppléant : Monsieur Francis SEGURET – 3bis rue de la Réunion

Bureau n°28, 29:

Titulaire : Monsieur Jacques GAUDENZI – 66 ter avenue Foch

Suppléant : Madame Françoise BARRUEL – 11, rue Guynemer

Bureaux n°30 et 31 :

Titulaire : Madame Françoise BARRUEL – 11, rue Guynemer

Suppléant : Monsieur Xavier INTINS – 10, Villa Eugénie

Bureaux n°32 et 33 :

Titulaire : Monsieur Xavier INTINS – 10, Villa Eugénie

Suppléant : Monsieur Jacques GAUDENZI – 66 ter avenue Foch

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT-SUR-MARNE

BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-256
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de La Queue-en-Brie

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 05/02/2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2012-2313 du 11 juillet 2012 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de La Queue-en-Brie ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}. Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de La Queue-en-Brie au titre de l'année 2013-2014.

Liste générale

Monsieur Philippe MOUCHARD – 27 allée des Clématites

Bureau n°1 :

Titulaire : Madame Laurine DAOUGABEL – 30, rue du Général de Gaulle

Suppléant : Philippe MOUCHARD – 27 allée des Clématites

Bureau n°2 :

Titulaire : Philippe MOUCHARD – 27 allée des Clématites

Suppléant : Madame Laurine DAOUGABEL – 30, rue du Général de Gaulle

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Isabelle COUTIER – 8 allée Pascal

Suppléant : Madame Barbara RAMPONI – 10 allée Paul Verlaine

Bureau n°4 :

Titulaire : Madame Barbara RAMPONI – 10 allée Paul Verlaine

Suppléant : Madame Isabelle COUTIER – 8 allée Pascal

Bureau n°5 :

Titulaire : Monsieur Alain ZANON – 23 chemin de la montagne

Suppléant : Madame Myriam ROLET épouse LAMBERT – 24, rue Henri Rouart

Bureau n°6 :

Titulaire : Madame Myriam LAMBERT – 24, rue Henri Rouart

Suppléant : Monsieur Alain ZANON – 23 chemin de la montagne

Bureau n°7 :

Titulaire : Madame Corinne CHARLES – 3, chemin de la Pompe

Suppléant : Monsieur Brahim BOIHY – 6, rue de Bruxelles

Bureau n°8 :

Titulaire : Monsieur Brahim BOIHY – 6, rue de Bruxelles

Suppléant : Madame Corinne CHARLES – 3, chemin de la Pompe

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N° 2013-257
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune du Perreux-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à M. Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2009-3318 du 27 août 2009 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune du Perreux-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune du Perreux-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

20 bureaux

Liste générale Monsieur Alain Le Clech – 8, villa des Lierres

Bureaux n°1, 2 et 3 :

Titulaire : Monsieur Alain Le Clech – 8, villa des Lierres

Suppléant : Monsieur Bernard PIGAL – 2, rue du Docteur Faugeroux

Bureaux n°4, 5 et 6 :

Titulaire : Monsieur Bernard PIGAL – 2, rue du Docteur Faugeroux

Suppléant : Monsieur Alain Le Clech – 8, villa des Lierres

Bureaux n°7, 8 et 9 :

Titulaire : Monsieur Daniel PALLOT – 4, allée de l'Alma

Suppléant : Monsieur Gilbert BERNARDI – 154bis, avenue Pierre Brossolette

Bureaux n°10, 11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Gilbert BERNARDI – 154bis, avenue Pierre Brossolette

Suppléant : Monsieur Daniel PALLOT – 4, allée de l'Alma

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Monsieur Patrick PALSKY – 25, rue de l'Yser

Suppléant : Madame Monique DAVERSIN – 48, Claude Jean Romain

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Monique DAVERSIN – 48, Claude Jean Romain

Suppléant : Monsieur Patrick PALSKY – 25, rue de l'Yser

Bureau n°17 et 18 :

Titulaire : Madame Pierrette GRAS – 35, allée de Bellevue

Suppléant : Monsieur Antoine LUPI – 20, rue de la station

Bureau n°19 et 20 :

Titulaire : Monsieur Antoine LUPI – 20, rue de la station

Suppléant : Madame Pierrette GRAS – 35, allée de Bellevue

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT-SUR-MARNE
BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-258
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune du Plessis-Tréville

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-401 en date du 5 février 2013, portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2008-3365 du 18 août 2008 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune du Plessis-Tréville ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune du Plessis-Tréville au titre de l'année 2013-2014.

11 bureaux

Liste générale

Monsieur Jean-Marc DONETTI – 136 bis avenue de la Maréchale

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Bernard TOUVET – 44 avenue Ardouin

Suppléant : Madame Marie-Françoise GERARD – 7 avenue Watteau

Bureaux n°3, 4 et 5 :

Titulaire : Monsieur Jean-Marc DONETTI – 136 bis avenue de la Maréchale

Suppléant : Madame Françoise LACOMBE – 1 allée Orly Parc

Bureaux n°6 et 7 :

Titulaire : Madame Michelle CHEVREUX – 50/52 avenue Ardouin

Suppléant : Monsieur Jean-Marc DONETTI – 136 bis avenue de la Maréchale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-259
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Nogent-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n°2011-2653 du 4 août 2011 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Nogent-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Nogent-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

22 bureaux

Liste générale Madame Martine DESSAGNES 2 Carrefour Julien Roger

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Pierre PICAMAL – 26, rue de Plaisance

Suppléant : Madame Martine DESSAGNES – 2, Carrefour Julien Roger

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Madame Martine DESSAGNES – 2, Carrefour Julien Roger

Suppléant : Monsieur Pierre PICAMAL – 26, rue de Plaisance

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Madame Susana CHASSINAT – 120, boulevard de Strasbourg

Suppléant : Monsieur Jean-Paul BOUVARD – 4, quai du Port

Bureaux n°7 et 8 :

Titulaire : Monsieur Jean-Paul BOUVARD – 4, quai du Port

Suppléant : Madame Susana CHASSINAT – 120, boulevard de Strasbourg

Bureaux n°9 et 10 :

Titulaire : Monsieur Gérard CELLA – 55, rue Théodore Honoré

Suppléant : Madame Michèle HAMMAMI – 49, avenue du Val de Beauté

Bureaux n°11 et 12 :

Titulaire : Madame Michèle HAMMAMI – 49, avenue du Val de Beauté

Suppléant : Monsieur Gérard CELLA – 55, rue Théodore Honoré

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Madame Anne GOYENECHÉ – 43, rue de Fontenay

Suppléant : Monsieur Gérard DUROSIER – 42, rue Manessier

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Monsieur Gérard DUROSIER – 42, rue Manessier

Suppléant : Madame Anne GOYENECHÉ – 43, rue de Fontenay

Bureaux n°17 et 18 :

Titulaire : Monsieur Georges RYNINE – 2bis, rue du Viaduc

Suppléant : Madame Gaèle NICOLAS – 39 ter, rue Jacques Kablé

Bureau n°19:

Titulaire : Madame Gaèle NICOLAS – 39 ter, rue Jacques Kablé

Suppléant : Monsieur Georges RYNINE – 2bis, rue du Viaduc

Bureau n°20 :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre OPSOMER – 99, rue de Fontenay

Suppléant : Madame Sylviane DEHON – 7, avenue Victor Hugo

Bureau n°21

Titulaire : Madame Sylviane DEHON – 7, avenue Victor Hugo

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre OPSOMER – 99, rue de Fontenay

Bureau n°22

Titulaire : Madame Martine DESSAGNES – 2, Carrefour Julien Roger

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre OPSOMER – 99, rue de Fontenay

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

Bureaux n°8 et 9 :

Titulaire : Madame Marie-Françoise GERARD – 7 avenue Watteau

Suppléant : Madame Michelle CHEVREUX – 50/52 avenue Ardouin

Bureaux n°10 et 11 :

Titulaire : Madame Françoise LACOMBE – 1 allée Orly Parc

Suppléant : Monsieur Bernard TOUVET – 44 avenue Ardouin

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqués pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT-SUR- MARNE

BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N° 2013-260
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Noisseau

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2011-2267 du 11 juillet 2011 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Noisseau ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Noisseau au titre de l'année 2013-2014.

3 bureaux

Liste générale

Monsieur Noël ANGELI – 48, rue Léon Blum

Bureau n°1 :

Titulaire : Monsieur Roland LAFOND – 9 rue du Docteur Roux

Suppléant : Madame Nadine BONNEAU – 21 allée du Belvédère

Bureau n°2 :

Titulaire : Monsieur Noël ANGELI – 48 rue Léon Blum

Suppléant : Monsieur Roland LAFOND – 9 rue du Docteur Roux

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Nadine BONNEAU – 21 allée du Belvédère

Suppléant : Monsieur Noël ANGELI – 48 rue Léon Blum

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N° 2013-261
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune d'Ormesson-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne;

Vu l'arrêté n° 2008- 3362 du 18 août 2008 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune d'Ormesson-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune d'Ormesson-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

7 bureaux

Liste générale Monsieur Yves BROUSSEAU 6 square Raymond Radiguet

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Patrick FRANCOMME – 110 rue de Noiseau

Suppléant : Monsieur Yves BROUSSEAU – 6, square Raymond Radiguet

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Monsieur Anastade SEVASTOS – 99 rue de Noiseau

Suppléant : Monsieur Patrick FRANCOMME – 110 rue de Noiseau

Bureaux n°5, 6 et 7 :

Titulaire : Monsieur Yves BROUSSEAU – 6, square Raymond Radiguet

Suppléant : Monsieur Anastade SEVASTOS – 99 rue de Noiseau

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU DE LA SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-262
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune SAINT-MANDE

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

A R R E T E

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2011-2230 du 7 juillet 2011 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Saint-Mandé ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Saint-Mandé au titre de l'année 2013-2014.

14 bureaux

Liste générale Monsieur Philippe IZRAELEWICZ – 92, avenue du Général de Gaulle

Bureaux n°1, 2 et 3:

Titulaire : Monsieur Philippe IZRAELEWICZ - 92 avenue du Général de Gaulle

Suppléant : Monsieur Jean BOGGIO – 4 rue Cart

Bureaux n°4 et 5 :

Titulaire : Monsieur Jean BOGGIO – 4 rue Cart

Suppléant : Philippe IZRAELEWICZ - 92 avenue du Général de Gaulle

Bureaux n°6 et 7:

Titulaire : Madame Claude DEBOUTIERE – 14 Chaussée de l'étang

Suppléant : Madame Françoise SCELLES – 12 rue Renault

Bureaux n°8 et 9:

Titulaire : Madame Françoise SCELLES – 12 rue Renault

Suppléant : Madame Claude DEBOUTIERE – 14 Chaussée de l'étang

Bureaux n°10 et 11 :

Titulaire : Madame Muriel POULAILLON – 21 rue du Commandant Mouchotte

Suppléant : Madame Marie-Christine BOGGIO – 4 rue Cart

Bureaux n°12,13 et 14 :

Titulaire : Madame Marie-Christine BOGGIO – 4 rue Cart

Suppléant : Madame Muriel POULAILLON – 21 rue du Commandant Mouchotte

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU DE LA SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-263
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Villiers-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté n°2012-2978 du 31 août 2012 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Villiers-sur-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Villiers-sur-Marne au titre de l'année 2013-2014.

18 bureaux

Liste générale Monsieur Bruno SACCAVINI 5 rue des Fossés

Bureaux n°1 et 2:

Titulaire : Madame Elise INNOCENT – 10, allée Andrée Palladio

Suppléant : Monsieur Bruno SACCAVINI - 5 rue des Fossés

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Monsieur Albert PERTUIS – 2 bis avenue Stanislas Liedet

Suppléant : Madame Elisabeth KLEIN – 9 avenue de l'Europe

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Madame Elisabeth KLEIN – 9 avenue de l'Europe

Suppléant : Monsieur Albert PERTUIS – 2 bis avenue Stanislas Liedet

Bureaux n°7 et 8 :

Titulaire : Madame Nicole JOSSE – 8 rue du Progrès

Suppléant : Madame Gilberte ITTAH – 10 Chemin des Prunais

Bureaux n°9 et 10 :

Titulaire : Madame Gilberte ITTAH – 10 Chemin des Prunais

Suppléant : Madame Nicole JOSSE – 8 rue du Progrès

Bureaux n°11 et 12 :

Titulaire : Madame Liliane COUNE – 8 rue des courts sillons

Suppléant : Monsieur Gérard DEVYNCK – 4, Allée des Sycomores

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Monsieur Gérard DEVYNCK – 4, Allée des Sycomores

Suppléant : Madame Liliane COUNE – 8 rue des courts sillons

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Nadine BRUNEVAL – 16, rue du 11 novembre 1918

Suppléant : Monsieur Bruno SACCAVINI - 5 rue des Fossés

Bureaux n°17 et 18:

Titulaire : Monsieur Bruno SACCAVINI - 5 rue des Fossés

Suppléant : Madame Nadine BRUNEVAL – 16, rue du 11 novembre 1918

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 4 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU DE LA SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N°2013-264
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Vincennes

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2013-401 en date du 5 février 2013 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne;

Vu l'arrêté n° 2008- 3380 du 18 août 2008 fixant la répartition de bureaux de vote dans la commune de Vincennes ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Vincennes au titre de l'année 2013-2014.

31 bureaux

Liste générale Monsieur André SAINT-PAUL 1, Allée Nicéphore Niepce

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Max GUIZON – 43, avenue de la République

Suppléant : Monsieur André SAINT-PAUL – 1, Allée Nicéphore Niepce

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Monsieur André SAINT-PAUL – 1, Allée Nicéphore Niepce

Suppléant : Monsieur Max GUIZON – 43, avenue de la République

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Monsieur Alain FILLON – 28, rue de la Liberté

Suppléant : Monsieur Jean-Claude ANIZAN – 20, avenue du Petit Parc

Bureaux n°7 et 8 :

Titulaire : Monsieur Jean-Claude ANIZAN – 20, avenue du Petit Parc

Suppléant : Monsieur Alain FILLON – 28, rue de la Liberté

Bureaux n°9 et 10 :

Titulaire : Monsieur André ALFRED – 9, rue Guynemer

Suppléant : Madame Sylvie GIRAUD – 15 rue Georges Huchon

Bureaux n°11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Christian RAOUL – 44, rue Diderot

Suppléant : Monsieur Gilbert FONTAINE – 31, rue DeFrance

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Monsieur Gilbert FONTAINE – 31, rue DeFrance

Suppléant : Monsieur Christian RAOUL – 44, rue Diderot

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Sylvie GIRAUD – 15 rue Georges Huchon

Suppléant : Madame Louise FELICIER – 6, rue du Midi

Bureaux n°17 et 18 :

Titulaire : Monsieur Paul MEMBRE – 71, rue Joseph Gaillard

Suppléant : Monsieur Jacques MAROT – 10, rue d'Italie

Bureaux n°19 et 20 :

Titulaire : Monsieur Jacques MAROT – 10, rue d'Italie

Suppléant : Monsieur Paul MEMBRE – 71, rue Joseph Gaillard

Bureaux n°21 et 22 :

Titulaire : Madame Jeanine BEN SOUSSAN – 118, avenue de Paris

Suppléant : Monsieur Michel PERROUX – 24, rue de Strasbourg

Bureaux n°23, 24 et 25 :

Titulaire : Monsieur Michel PERROUX – 24, rue de Strasbourg

Suppléant : Madame Jeanine BEN SOUSSAN – 118, avenue de Paris

Bureaux n°26, 27 et 28 :

Titulaire : Madame Louise FELICIER – 6, rue du Midi

Suppléant : Monsieur Guy BLANDIN – 4, rue de Belfort

Bureaux n°29, 30 et 31 :

Titulaire : Monsieur Guy BLANDIN – 4, rue de Belfort

Suppléant : Monsieur André ALFRED – 9, rue Guynemer

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, au titre du ou des bureaux de vote indiqué pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 14 août 2013

Le sous-préfet

Pascal CRAPLET

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Affaires Financières et Immobilières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD